

Maurice Dobb et Paul-M. Sweezy

Du féodalisme au capitalisme :
problèmes de la transition

Avec des contributions de

Christopher Hill

Rodney Hilton, Eric Hobsbawm

Georges Lefebvre, Giuliano Procacci

Hernâni Resende, Albert Soboul

Henri Stahl, Kohachiro Takahashi

*Traductions de l'anglais de Florence Gauthier et
Françoise Murray.*

II

FRANÇOIS MASPERO

1, place Paul-Painlevé

PARIS-V^e

1977

© New Left Books, London, 1976.
© Librairie François Maspero, 1977.
ISBN 2-7071-0983-5

III

Nouvelles contributions

III

Novels contributions

1. Du féodalisme au capitalisme*

par Eric Hobsbawm

Des différentes étapes du développement historique que Marx a distinguées dans la préface à la *Critique de l'économie politique*, les modes de production « asiatique », « ancien », « féodal », « bourgeois moderne », seuls les deux derniers ont été acceptés sans conteste, alors que l'existence ou l'universalité des deux autres ont été contestées ou mêmes niées.

Le problème de la transition du féodalisme au capitalisme a aussi provoqué des discussions entre marxistes bien plus nombreuses que pour toute autre période de l'histoire mondiale. Cette question a été reprise aux débuts des années cinquante dans le débat international bien connu entre P. Sweezy, M. Dobb, H. K. Takahashi, C. Hill et R. Hilton, qui fut suivi des interventions de G. Lefebvre aujourd'hui disparu, A. Soboul et G. Procacci**. A la même époque eut lieu en U. R. S. S. un vif débat, mais qui n'aboutit pas, sur la « loi fondamentale du féodalisme », c'est-à-dire sur le mécanisme qui conduit *nécessairement* au remplacement du féodalisme par le capitalisme, de même que la tendance historique de l'accumulation du capital, dans l'analyse de Marx, conduit le capitalisme à sa chute¹. Bien d'autres débats ont dû être menés ail-

* *Marxism Today*, août 1962.

** Voir ci-dessus. (N. d. T.)

1. Autant que je sache, cette discussion n'a trouvé aucun écho en Angleterre, et l'édition par O. Kuusinen des *Fundamentals of Marxism Leninism* ne la mentionne pas.

leurs, en particulier dans les pays d'Asie, mais je ne les connais malheureusement pas.

L'objet de cette note n'est pas de fournir une nouvelle réponse au problème de la transition du féodalisme au capitalisme, mais plutôt de la replacer dans la discussion plus générale des étapes de l'évolution sociale que la revue *Marxism Today* a ouverte. Pour y parvenir, quelques suggestions sont nécessaires.

1. La première concerne l'universalité du féodalisme. Comme J. Simon l'a dit dans *Marxism Today* (juin 1962) en résumant un débat récent organisé par la revue et le Groupe d'histoire du Parti communiste anglais, il semble que l'on élargisse actuellement la portée du « féodalisme » aux dépens des formes sociales considérées jusque-là comme faisant partie des communautés primitives ou du mode de production asiatique.

« En pratique, cela signifie que le "féodalisme", dont on a fait un fourre-tout, s'étend maintenant de plus en plus largement des sociétés primitives jusqu'à la victoire du capitalisme, de la Chine à l'Afrique de l'Ouest et peut-être même jusqu'au Mexique » (*Marxism Today*, 1962, p. 184).

Sans être forcément d'accord avec l'élargissement actuel donné au « féodalisme », il est clair que c'est une formation sociale extrêmement répandue. Il est vrai aussi que la forme précise du féodalisme varie considérablement. Le type le plus proche de la version européenne complètement développée est sans aucun doute celui du Japon — les similitudes sont très remarquables. Il existe aussi des types moins proches ou des cas où les éléments féodaux ne forment qu'une partie d'une société constituée assez différemment.

2. Or il est évident que, dans ces conditions, on peut douter de l'existence d'une tendance universelle permettant le passage au capitalisme. Dans les faits, ce passage ne s'est produit que dans une seule région du monde : l'Europe occidentale et une partie des pays

méditerranéens. On peut discuter d'autres cas comme celui du Japon et de certaines parties de l'Inde et se demander si une telle évolution aurait pu se réaliser grâce aux seules forces internes, et si elle n'a pas été interrompue par l'intrusion des forces impérialistes et capitalistes occidentales. On peut également essayer de déterminer jusqu'où les tendances au capitalisme étaient dans certains cas parvenues. (Dans celui du Japon, la réponse à la première question est sans doute « oui » et à la seconde « très loin », mais le non-spécialiste doit rester prudent.) On pourrait également affirmer que les tendances d'une telle évolution étaient présentes partout, bien que leur progression ait été parfois si lente qu'elle en devint négligeable. Aucun marxiste ne niera que les forces qui rendirent possible l'évolution économique de l'Europe existaient partout, sans aboutir obligatoirement aux mêmes résultats, étant donné la diversité des circonstances sociales et historiques. Mais on doit tenir compte du fait qu'à l'échelle mondiale la transition du féodalisme est un type d'évolution non linéaire. Le triomphe du capitalisme ne se produisit complètement que dans une seule partie du monde, laquelle, en retour, a transformé le reste du monde. Par conséquent, nous devons tout d'abord expliquer les raisons spécifiques qui permirent cette évolution dans cette région et non ailleurs.

3. Cela ne signifie pas que le problème doive se résoudre en termes purement européens. Au contraire, car il est évident qu'à des époques différentes et cruciales les rapports entre l'Europe et le reste du monde furent décisifs. De façon générale, l'Europe a été, dans la plus grande partie de son histoire, une région barbare bordant, à l'Occident, la zone de civilisation qui s'étendait de la Chine à l'Asie méridionale et se repliait jusqu'au Proche et Moyen-Orient. (Le Japon occupait une place symétrique à l'est de cette zone, mais se trouvait plus proche des centres de civilisations.) Au tout début de l'histoire européenne (comme Gordon Childe l'a montré), les rapports économiques avec le

Proche-Orient furent importants. C'est également vrai pour les débuts du féodalisme européen, lorsque l'économie barbare nouvelle (potentiellement beaucoup plus progressiste) s'établit sur les ruines des anciens empires gréco-romains : ses centres les plus avancés n'étaient autres que les étapes finales des échanges Est-Ouest à travers la Méditerranée (Italie, vallée du Rhin). C'est tout aussi évident pour les débuts du capitalisme européen, lorsque la conquête ou l'exploitation coloniale de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et de certaines parties de l'Europe orientale, rendirent possible l'accumulation primitive du capital qui allait finalement triompher dans cette région.

4. Cette zone inclut certaines régions (mais pas toutes) de l'Europe méditerranéenne, centrale et occidentale. Grâce au travail archéologique et historique mené surtout depuis 1939, nous sommes maintenant capables de suivre les grandes étapes de l'évolution économique.

a) La chute de l'Empire romain d'Occident entraîna une période de régression à laquelle succéda l'installation graduelle d'une économie féodale et peut-être une récession au x^e siècle après J.-C. (les Ages obscurs).

b) Une période de développement économique extrêmement rapide et large, de l'an 1000 au début du xiv^e siècle (le Haut Moyen Age), qui fut l'apogée du féodalisme et se trouva marquée par un essor de la démographie, de la production agricole et industrielle et du commerce, par la renaissance des villes aussi, une grande explosion culturelle et une expansion remarquable de l'économie féodale occidentale sous la forme de « croisades » contre les musulmans, de l'émigration, de la colonisation et de l'installation de centres commerciaux à l'étranger.

c) Une « crise féodale » grave aux xiv^e et xv^e siècles, marquée par l'effondrement de la grande exploitation féodale, une chute démographique, une crise idéologique et une tentative de révolution sociale.

d) Une période d'expansion entre 1450 et 1650, caractérisée, pour la première fois, par des signes notables de rupture entre la base et la superstructure de la société féodale (la Réforme, les éléments d'une révolution bourgeoise aux Pays-Bas) et la première grande percée des marchands et des conquérants européens en Amérique et dans l'océan Indien. C'est la période que Marx considérait comme l'ouverture de l'ère capitaliste (*Le Capital*, l. I, t. 3, p. 155-156).

e) Une nouvelle période de crise, adaptation ou retour en arrière, « la crise du XVII^e siècle », coïncida avec l'émergence de la première société bourgeoise : la Révolution anglaise. Elle fut suivie d'une nouvelle période d'expansion économique à peu près générale qui culmina avec :

f) Le triomphe définitif et simultané de la société capitaliste pendant la révolution industrielle anglaise, la Révolution américaine et la Révolution française, qui se produisirent toutes dans le dernier quart du XVIII^e siècle.

L'évolution économique de l'Europe orientale est quelque peu différente. On retrouve, *grosso modo*, les périodes *a* et *b*, mais une rupture se produisit avec la conquête mongole et turque. Durant les périodes *d* et *e*, certaines régions furent transformées en semi-colonies par la région capitaliste occidentale en voie de développement et subirent un processus de reféodalisation.

5. La transition du féodalisme au capitalisme est, par conséquent, un long processus, bien loin d'être uniforme. Elle couvre au moins cinq des six phases. La discussion sur cette transition a principalement porté sur la période où apparurent les premiers signes de rupture avec le féodalisme (période *c*, la « crise féodale » du XIV^e siècle²), jusqu'au triomphe définitif du

2. Ce fut dans les années 1930 que cette crise attira sérieusement l'attention. On trouvera les références aux discussions entre marxistes dans M. DOBB, *Studies in the Development*

capitalisme, à la fin du XVIII^e siècle. Chacune de ces phases est porteuse de forts éléments de développement capitaliste ; ainsi la période *b* est caractérisée par la montée des manufactures textiles flamandes et italiennes qui s'écroulèrent pendant la crise féodale. Par ailleurs, personne n'a sérieusement prétendu que le capitalisme prévalait avant le XVI^e siècle ou que le féodalisme dominait à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Cependant, on ne peut mettre en doute le fait que, durant toute la période, ou presque, entre l'an 1000 et 1800, l'évolution économique avançait de façon réelle dans la même direction. Ni partout ni au même rythme. Il y eut des régions qui régressèrent, après avoir été au-devant de la scène, comme l'Italie. D'autres connurent un tournant momentané dans leur évolution, laquelle ne fut pas non plus uniforme. Chaque grande crise révèle que des régions jusque-là « dominantes » s'effondrèrent et furent dépassées par des régions relativement en retard, mais potentiellement plus progressives, comme l'Angleterre. Mais il ne fait guère de doute que chaque phase, à sa façon, voyait *avancer* la victoire du capitalisme, même celles qui, à première vue, se présentent comme des périodes de régression économique.

6. S'il en fut ainsi, il est fort probable qu'il existe une contradiction fondamentale dans cette forme particulière de société féodale qui la pousse vers la victoire du capitalisme. La nature de cette contradiction n'a pas encore été clarifiée de façon satisfaisante. D'autre part, il est certain que les forces de résistance à un tel développement, même si elles sont faibles, ne sont pas négligeables. Car la transition vers le capitalisme n'est pas un processus simple dans lequel les éléments capita-

of Capitalism, op. cit., dans R. H. HILTON, « Y eut-il une crise générale du féodalisme ? », *Annales E.S.C.*, 1951, p. 23-50, F. GRAUS, *The First Crisis of Feudalism*, 1953-1955, M. MALOWIST, *op. cit.*, et E. A. KOSMINSKY, « Feudal Rent in England », *Past and Present*, 1955, n° 7.

listes, à l'intérieur du féodalisme, se renforcent jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour faire éclater la coquille féodale. Ce que nous voyons se répéter (comme au XIV^e et probablement au XVII^e siècle), c'est une crise du féodalisme qui touchait aussi les secteurs les plus avancés du capitalisme existant à l'intérieur du système féodal, et entraînait ainsi un apparent retour en arrière. Le progrès se poursuivait, sans aucun doute, ou reprenait ailleurs, dans des régions jusque-là plus arriérées, comme l'Angleterre. Mais ce qui est intéressant dans la crise du XIV^e siècle, par exemple, ce n'est pas seulement l'effondrement de la grande exploitation domaniale féodale, mais aussi celui des industries textiles flamandes et italiennes, avec leurs employeurs capitalistes et leurs salariés prolétaires, c'est-à-dire une organisation qui était presque arrivée à l'industrialisation. L'Angleterre avançait, mais la Flandre et l'Italie, beaucoup plus importantes, ne s'en remirent jamais et, pour un temps, l'ensemble de la production industrielle diminua. Une période aussi longue, pendant laquelle les forces du capitalisme sont en train de monter, mais qui, à plusieurs reprises, ne parviennent pas à percer l'enveloppe féodale ou se trouvent même impliquées dans la crise féodale, est difficile à décrire en termes statiques. Une grande partie des insuffisances de la discussion marxiste sur cette période reflète cette difficulté.

7. Le remplacement progressif du féodalisme par le capitalisme ne sort guère du lieu de naissance de l'évolution capitaliste. Il existe, il est vrai, certains signes d'un développement comparable résultant de l'essor du marché mondial après le XVI^e siècle, comme peut-être le renouveau des industries textiles en Inde. Mais ce fut plus que freiné par la tendance opposée, c'est-à-dire celle qui dominait les régions qui entrèrent en contact avec, ou sous, l'influence des puissances européennes et devinrent des économies dépendantes de l'Occident. De fait, une grande partie des Amériques s'orienta vers une économie esclavagiste au service des

intérêts du capitalisme européen, et certaines régions d'Afrique régressèrent économiquement à cause de la traite des esclaves ; de vastes régions de l'Europe orientale évoluèrent en économies néo-féodales pour les mêmes raisons. La montée du capitalisme européen stimula, çà et là, le développement d'une agriculture marchande et d'industries ; mais ce mouvement fut brisé dès que les métropoles perçurent la menace d'une compétition qui les amena à détruire délibérément toute tentative d'industrialisation ou de constitution d'un marché intérieur, comme ce fut le cas de l'Inde où les importations anglaises se trouvaient menacées. Le résultat de la montée du capitalisme européen fut par conséquent d'intensifier un développement inégal et de diviser plus profondément le monde en deux secteurs : les pays « développés » et les pays « sous-développés » — en d'autres termes, les exploiters et les exploités. Le triomphe du capitalisme, à la fin du XVIII^e siècle, renforça cette évolution. Le capitalisme produisait d'un côté les conditions historiques d'une transformation économique générale, mais de l'autre rendit, de fait, la chose plus difficile encore pour les pays qui n'appartenaient pas au centre originel du développement capitaliste ou à ses environs immédiats. La Révolution soviétique de 1917 seule fournit les moyens et le modèle d'une croissance économique mondiale réelle et rééquilibra le développement de tous les peuples.

Eric HOBBSBAWM
(1962)

2. Du féodalisme au capitalisme *

par Maurice Dobb

Je suis pleinement d'accord avec E. Hobsbawm sur la diversité des formes de féodalisme et sur le fait que « la transition du féodalisme au capitalisme est un long processus loin d'être uniforme ». Il a tout à fait raison, je crois, de soulever la question de l'existence d'une tendance universelle du féodalisme à évoluer vers le capitalisme, quelle que soit la réponse.

Il a également raison d'insister sur le fait que le développement du capitalisme dans les pays les plus avancés, comme l'Angleterre, retarda le développement dans d'autres parties du monde et pas seulement à l'époque de l'impérialisme.

Je voudrais reprendre un point qu'il n'a fait qu'évoquer concernant la nature de la contradiction essentielle de la société féodale et son rôle dans l'élaboration des rapports de production bourgeois. Cette question est très simple et bien connue de ceux qui suivirent le débat de *Science and Society*. Mais je la considère comme fondamentale, c'est pourquoi j'y insiste. Si nous ne partons pas de là, j'estime que nous ne parviendrons pas à penser clairement les problèmes importants qu'elle soulève.

LE CONFLIT ESSENTIEL

Si nous nous demandons quel fut le conflit essentiel né du mode de production féodal, il me semble qu'il

* *Marxism Today*, septembre 1962.

ne peut y avoir qu'une seule réponse. Fondamentalement, la forme de production sous le féodalisme fut la petite production dont étaient porteurs les petits producteurs attachés à la terre et à leurs instruments de production. Ce rapport social de base reposait sur l'extorsion du surproduit de cette petite production par la classe féodale dominante — un rapport d'exploitation fondé sur différentes méthodes de « contrainte extra-économique ». La forme d'extorsion du surproduit variait en fonction des différents types de rente féodale distingués par Marx dans le livre III du *Capital* (rente en travail, rente en produit ou en nature, rente en argent, laquelle était toujours une rente féodale, bien qu'étant « en dissolution » : « C'est la privation de liberté, écrivait Marx, qui peut être modifiée à partir du servage avec travail forcé en simple rapport tributaire »). Je sais très peu de choses sur les différentes formes du féodalisme dans les diverses parties du monde, mais je crois pouvoir souligner que les différences dont parle E. Hobsbawm — qui en a une large connaissance — portent surtout sur les différentes formes d'extorsion du surproduit. Ainsi, en Europe occidentale, la rente en travail, sous forme de corvées sur le domaine du seigneur, prédomina du moins à certaines époques¹ (même chose en Europe orientale avec le « second servage ») ; mais plus à l'est, en Asie, il semble que ce soit la forme du tribut qui prédomina. « La forme économique spécifique par laquelle le surtravail non payé est extorqué aux producteurs directs détermine les rapports des gouvernants et des gouvernés. »

Il s'ensuit que le conflit fondamental se situe entre les producteurs directs et leurs seigneurs féodaux qui extorquent une partie de leur temps de travail ou leur surproduit, par la force du droit et du pouvoir féodal.

1. Confondre le déclin de la rente en travail (transformée en rente en argent) avec le déclin du féodalisme lui-même relève d'une erreur largement répandue dans l'interprétation et la chronologie du féodalisme.

Ce conflit, lorsqu'il éclate et devient clairement antagonique, prend la forme de la révolte paysanne (individuelle ou collective, c'est-à-dire fuite de la terre ou action illégale organisée), et il fut endémique en Angleterre aux XIII^e et XIV^e siècles, comme R. Hilton l'a montré². C'est bien là que résidait la lutte de classes essentielle sous le féodalisme et *non* dans le conflit direct d'éléments urbains bourgeois (marchands) avec les seigneurs féodaux. Ce dernier existait, bien sûr, comme en témoigne la lutte des communautés urbaines pour l'autonomie politique et le contrôle des marchés locaux. Mais les marchands bourgeois, tant qu'ils furent seulement des commerçants et des intermédiaires, étaient, en général, des parasites du féodalisme et avaient tendance au compromis avec lui ; dans de nombreux cas, ils furent les véritables alliés de l'aristocratie féodale. En tout état de cause, je considère que leur lutte resta secondaire, au moins jusqu'à une époque ultérieure.

Si je ne me trompe, c'est bien sur *cette révolte des petits producteurs* que nous devons fixer notre attention pour chercher à expliquer la dissolution et le déclin de l'exploitation féodale. Là plutôt que dans des concepts vagues du genre « l'élargissement du marché » ou « l'apparition de l'économie d'argent » ; dans cette révolte-là et non dans le défi direct de grandes manufactures capitalistes comme le livre de Kuusinen le prétend (p. 161-162).

LA GENÈSE DU CAPITALISME

Mais quel est le lien entre la révolte des petits producteurs et la genèse du capitalisme ? La révolte paysanne contre le féodalisme, même si elle réussit, n'entraîne pas l'apparition simultanée de rapports bourgeois de production. En d'autres termes, le lien

2. R. HILTON, « Peasants Movements in England before 1381 », *Economic History Review*, 1949, vol. II, n° 2.

entre eux n'est pas direct, mais *indirect* ; et c'est cela même, à mon avis, qui explique pourquoi la dissolution du féodalisme et la transition durent longtemps et pourquoi le phénomène s'interrompt parfois (comme dans le cas de l'Italie cité par E. Hobsbawm ou des Pays-Bas qui, les premiers, connurent un accouchement de rapports bourgeois de production, dès le XIII^e ou XIV^e siècle, même sous une forme élémentaire). Il est vrai, et cela vaut la peine d'être souligné, que « la transition du féodalisme au capitalisme n'est pas un processus simple où l'on verrait les éléments capitalistes, à l'intérieur du féodalisme, se renforcer jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour faire éclater la coquille féodale » (E. H.).

Le lien, à mon avis, est le suivant. Dans la limite où les petits producteurs réussirent à s'émanciper partiellement de l'exploitation féodale — peut-être d'abord en la rendant moins lourde, lors du passage de la rente en travail en rente en argent —, ils purent se garder une part du surproduit. Cela leur donna les moyens d'améliorer la culture et de l'étendre à de nouvelles terres ; ce qui, en retour, permit d'approfondir davantage l'antagonisme avec les restrictions féodales. Cela permit aussi d'établir la base d'une certaine *accumulation du capital à l'intérieur de la petite production elle-même* et, par conséquent, de produire un processus de différenciation à l'intérieur de l'économie des petits producteurs — processus bien connu, différencié dans le temps et dans l'espace, de la formation, d'une part d'une couche supérieure d'exploitants relativement aisés (les koulaks de la tradition russe), d'autre part d'une couche de paysans appauvris. Cette bipolarisation sociale au village (comme dans l'artisanat urbain) prépara la voie à l'apparition de salariés et, par conséquent, des rapports de production bourgeois.

C'est de *cette façon* que l'embryon de rapports de production bourgeois apparut dans la vieille société. Mais le processus n'arriva pas à maturité immédiatement. Cela prit du temps : en Angleterre, plusieurs

siècles. Ainsi, à propos de la transition au capitalisme et du rôle du capital marchand, rappelons-nous que Marx parlait de la naissance de capitalistes sortis du rang des producteurs comme de la « voie réellement révolutionnaire » de transition. Quand l'initiative du passage à des méthodes bourgeoises de production vient « d'en haut », le processus de transition a tendance à s'arrêter à mi-chemin et l'ancien mode de production est conservé plutôt que supplanté³.

L'INÉGAL DÉVELOPPEMENT

Lorsque ce processus est présenté d'une façon aussi sommaire, il peut paraître abstrait et schématique — au mieux trop simplifié. Mais cela a pour but d'insister sur certains facteurs pour expliquer ce développement inégal et ces différences dans le temps qu'E. Hobsbawm a soulignés. Tout d'abord, la vigueur du mécontentement paysan peut différer en fonction de la forme que prend le prélèvement ; de même, le succès de la révolte paysanne peut être influencé par l'existence de terres nouvelles disponibles et par la présence de villes qui agissent comme lieux d'attraction et de refuge pour les paysans, ce qui peut aussi entraîner un manque de main-d'œuvre sur les domaines féodaux (et ce manque de main-d'œuvre a, sans doute, sous-tendu la crise féodale des XIV^e et XV^e siècles). De façon plus évidente, le pouvoir militaire et politique des seigneurs féodaux détermine leur capacité à réprimer la révolte et à reconstituer leurs réserves de main-d'œuvre, si besoin est, par de nouvelles formes d'exactions et l'asservissement de paysans auparavant libres (comme dans la réaction en Europe orientale). Ensuite, la fréquence des guerres féodales peut être un facteur qui accentue le conflit et la révolte, car elles nécessitent un revenu féodal plus important et alourdis-

3. K. MARX, *Le Capital*, t. III, t. 1, chap. xx, p. 342-343.

sent les exactions pesant sur les producteurs. Lorsqu'apparaissent les débuts des rapports bourgeois, à l'intérieur de la petite production, il est clair que tout ce qui les favorise se trouve affecté par la présence des marchés, villes ou voies de communications interrégionales. Ici, le rôle du marché et l'interprétation du commerce méditerranéen faite par Pirenne interviennent, mais d'une façon très concrète et très spécifique, dans le sens où ils encouragent la production marchande (c'est-à-dire la production pour le marché) chez les petits producteurs et stimulent alors le processus de différenciation sociale entre eux. Il me semble également probable que l'existence de terres à défricher, qui antérieurement facilitait la révolte des producteurs, a pu ultérieurement freiner la croissance de rapports bourgeois en permettant aux paysans pauvres ou expropriés de s'y établir (les émigrants et les « mendiants » du XVI^e siècle, en Angleterre, ne finissaient-ils pas comme « squatters » en occupant des parcelles disponibles ailleurs ?). Par contre, une surpopulation relative, à la campagne, permet de faire pression sur les salaires des pauvres et des expropriés et de fournir à l'employeur capitaliste *parvenu* une main-d'œuvre abondante et à bas prix.

Je ne prétends pas avoir répondu de façon complète aux problèmes que nous nous posons. J'ai donné quelques indications sur le type d'explication qu'appelle la démarche historique que j'ai tentée. Mais, à moins d'avoir une conception claire du processus de dissolution du féodalisme et de la transition (même si le tableau peut être modifié ou clarifié quand nous intégrons ou découvrons des faits nouveaux), je ne pense pas que nous puissions aller plus loin dans notre recherche de réponses claires et satisfaisantes au type de questions soulevées par E. Hobsbawm.

Maurice DOBB
(1962)

IV

Autour du débat

VI

Ammon de egypt

1. La place de la révolution de Meiji dans l'histoire agraire du Japon*

par H. K. Takahashi

La révolution de Meiji (*Meiji-Ishin*, restauration de Meiji, à partir de 1866) constitue le point de départ de la formation de la société moderne capitaliste dans l'histoire japonaise. Elle se situe dans la ligne fondamentale de la Révolution française : elle réalisa l'unité nationale du pays, en abolissant le régime seigneurial et les ordres féodaux. Mais, en même temps, elle s'écarta de la signification historique de la Révolution française en tant qu'elle aboutit à l'établissement d'une monarchie absolutiste (régime de *Tenno*) et non pas à la formation d'une démocratie libérale.

Ainsi, l'histoire de la révolution de Meiji pose deux séries de problèmes : des problèmes d'ordre général, concernant la loi historique de la transition du féodalisme au capitalisme ; et, d'autre part, des problèmes d'ordre particulier, concernant la structure historique spécifiquement japonaise qui fait de la révolution de Meiji l'un des divers types de la révolution bourgeoise¹.

* *Revue historique*, 1953.

1. On trouve mes opinions sur ces problèmes dans :

— mon article « The Transition from Feudalism to Capitalism », traduit en anglais par M. Mins et paru dans la *Science and Society*, vol. XVI, New York, 1952, n° 4, p. 313-345, article repris dans ce volume, tome I ;

— mes ouvrages en japonais : *Kindai shakaï seiritu shiron* (*Essai sur la formation de la société moderne*), Tokyo, 1946 ; 5° éd., 1950 ; *Shimin kakumei no kōzō* (*Structure de la révolution bourgeoise*), Tokyo, 1950 ; 3° éd., 1953.

On a très souvent attribué les causes de la révolution de Meiji aux « forces du dehors », aux pressions des puissances étrangères, en considérant le fait qu'elle fut accomplie « d'en haut », à la différence de la Révolution française, et bien que ces pressions du dehors soient susceptibles de multiples interprétations². Mais ces forces de l'extérieur elles-mêmes, quel qu'en soit le caractère, n'auraient pu moderniser une société si l'évolution économique interne n'avait tendu au même résultat ; en d'autres termes, sans le « rythme anonyme de la production capitaliste³ » déjà en gestation dans l'économie féodale du Japon. Toutes les difficultés que l'on rencontre dans une étude historique de la révolution du Meiji viennent de la convergence, dans cette révolution, d'une évolution intérieure et d'influences extérieures, ou de ce qu'elle est, à la différence de la Révolution française, une « révolution d'un type mixte, national et social », suivant l'expression heureuse du professeur C.-E. Labrousse.

Notre dessein n'est pas de tracer une vue générale, même à grands traits, de l'histoire de la révolution de Meiji, qui dépasserait d'ailleurs le cadre de cet article. Ce qui nous importe ici, c'est d'abord de montrer, en suivant le modèle précieux donné par le professeur Georges Lefebvre⁴, que l'on doit poser la question agraire comme une pierre angulaire de la révolution de Meiji, pour l'intégrer plus exactement dans la perspective historique de la nation nipponne ; c'est ensuite, en mettant au premier rang la forme de la « rente

2. Sur les détails de la « pression du dehors » qui a forcé l'« ouverture » du Japon, voir l'excellent ouvrage du professeur Pierre RENOUVIN, *La Question d'Extrême-Orient*, Paris, 1946, p. 49-64.

3. C.-E. LABROUSSE, « Comment naissent les révolutions », *Actes du Congrès historique du centenaire de la révolution de 1848*, Paris, 1948, p. 3 et 11.

4. Particulièrement, Georges LEFEBVRE, « La Place de la Révolution dans l'histoire agraire de la France », *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. I, Paris, 1929 ; « La Révolution française et les Paysans », *Cahiers de la Révolution française*, n° 1, Paris, 1934.

foncière », d'analyser le processus historique de la révolution de Meiji, puisque, à notre avis, c'est justement dans les caractéristiques sociales de la rente foncière que s'expriment d'une manière intense les rapports antagonistes économiques et sociaux de l'époque considérée. Mais, comme notre historiographie n'est pas encore libérée de sa propre tradition, il sera assez difficile d'user ici de la méthode comparative, comme Marc Bloch nous l'a demandé⁵. Nous craignons donc qu'une partie assez considérable de cette étude ne consiste inévitablement qu'en descriptions explicatives.

I

Pour examiner les caractères originaux de l'agriculture et de la propriété foncière au temps de la révolution de Meiji, il faut commencer par analyser la féodalité de *Tokugawa-shogunat* qui l'a immédiatement précédée.

Il y a trois quarts de siècle déjà, quand l'auteur du *Capital*, dans le chapitre bien connu sur l'accumulation primitive du capital, a exposé que le trait le plus caractéristique de la production féodale dans tous les pays d'Europe occidentale est le partage du sol entre le plus grand nombre possible d'hommes liges et que la puissance du seigneur féodal dépend moins de l'importance de son terrier que du nombre de ses sujets, c'est-à-dire du nombre des paysans établis sur ses domaines (*selbstwirtschaftende Bauern*), il a noté « que le Japon, avec son *organisation purement féodale de la propriété foncière et sa petite culture*, offre donc, à beaucoup d'égards, une image plus fidèle du Moyen Age européen que nos livres d'histoire⁶ ». Après lui,

5. Marc BLOCH, *La Société féodale*, vol. II, Paris, 1940, p. 250.

6. Ed. ADRATZKY, t. I, chap. 27, p. 755-756, n. 92 ; trad. fr. (Editions sociales), livre I, vol. III, chap. 27, p. 158. Il faudrait remarquer que cet exposé de la féodalité est plus vrai

et pour citer l'un des plus éminents historiens français contemporains, Marc Bloch, qui porta, du point de vue de l'histoire comparée, beaucoup d'intérêt à cette féodalité nipponne, a constaté, dans sa *Société féodale*, que la féodalité du Japon présente, seule en dehors de l'Europe, des caractères d'homogénéité identiques à ceux de la féodalité occidentale⁷.

Cette organisation purement féodale de la propriété foncière, qui forme la base de la structure économique et sociale du régime seigneurial et shogunal de Tokugawa, a son prototype dans le *Taïko-Kenchi*.

Le *kenchi* (arpentage de la terre) pour tout le pays, entamé en 1582 par Taïko Hidéyoshi (que l'on appelle Taïko-Kenchi), maintenu et continué dans ses grands traits par le Tokugawa-bakufu, fut achevé dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Le *kenchi* constitue une procédure pour mesurer l'étendue et la production de la terre, afin de déterminer le taux de la redevance seigneuriale : on procède à l'arpentage de la terre, en vue de déterminer l'importance du domaine ou seigneurie, par l'intermédiaire de la récolte ou la productivité de la terre (*koku-taka*) ; ainsi sera précisée la base de l'imposition. On mesure, parcelle par parcelle, l'étendue de la terre ; on fixe, pour chaque parcelle, la qualité (il y en a trois : supérieure, moyenne et inférieure) dans laquelle elle est classée. Ainsi est déterminé le statut du paysan au sens propre (*hyakusho, sakunin*), à la fois tenancier de la terre et contribuable des redevances seigneuriales. *Hyakusho* ou *hon-byakusho* est

pour l'époque de la production féodale immédiatement après la décomposition du système de corvée classique (*Villikations-verfassung*) que pour le Moyen Age en général. Ce que Bloch écrit sur l'époque où le *mansus indomiticatus* mis en valeur par les paysans corvéables se décompose et où les tenures soumises au cens et au champart apparaissent s'accorde en substance avec la description citée ci-dessus. Cf. Marc BLOCH, *Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo et Paris, 1931, p. 103.

7. Marc BLOCH, *La Société féodale* (Paris, 1939), I, p. 94, 350-351 ; II, p. 154, 250-252.

le paysan cultivateur inscrit dans le registre (*kenchicho*) fait à l'occasion de ce *kenchi* (arpentage). Sur la base de ces registres, on détermine le *koku-taka* (étendue de terre qualifiée par sa productivité ou sa récolte) de chaque village et celui des grands seigneurs (*daimyō*) qui possèdent et dominent ces villages. C'est ainsi que les terres de tout le pays, par l'intermédiaire de cet arpentage, furent mises sous le contrôle exclusif des grands seigneurs⁸. Après la mort de Hidéyoshi, le *bakufu* de Tokugawa, lui-même le plus grand des grands seigneurs, représente le pouvoir suprême qui les dirige.

L'établissement de ce *kenchi* marque la période la plus importante dans l'évolution de la féodalité nippone. Il est nécessaire de noter ici, en quelques points, sa signification historique.

Le *kenchi* n'est autre chose qu'une tentative de réaction féodale, de reconstruction seigneuriale après la crise de la fin du Moyen Age, provoquée par les guerres fréquentes, les dévastations rurales (*Verwüstungen*), et caractérisée par de grandes révoltes paysannes qui ébranlèrent l'ordre social féodal. C'est Taïko Hidéyoshi qui, par l'exécution du *kenchi* et du *katana gari* (chasse aux glaives des paysans, c'est-à-dire désarmement des paysans, par conséquent achèvement de la séparation des soldats et des paysans), réalisa l'unification féodale dans tout le pays ; le *bakufu* de Tokugawa, son successeur, assura la permanence de ce système.

Il serait infiniment intéressant de comparer ce processus de l'histoire nippone avec la crise des XIV^e et XV^e siècles, en Europe occidentale. La physionomie de la crise et de la reconstruction caractérisée par l'arpentage et la rédaction des registres, comme sa constatation documentaire, ressemble par plus d'un point à

8. Sur cet arpentage, voir K. NAKAMURA, *Kinsei shoki nōseishi kenkyū* (Etudes sur l'histoire de l'agriculture au début de l'époque de Tokugawa), Tokyo, 1938.

la crise européenne. Cependant, cette crise de la féodalité japonaise nous semble essentiellement différente de la « crise des fortunes seigneuriales » en Europe occidentale, provoquée sur la base de la redevance en argent. Nous trouvons, il est vrai, dans les documents de cette époque la preuve de l'existence d'une rente en argent (*kan-taka*) en plus de la rente en nature (*koku-taka*). Mais, à notre avis, cette rente en argent n'affecte pas les pays cultivateurs eux-mêmes, comme en Europe occidentale aux XIV^e et XV^e siècles, époque à laquelle les cultivateurs s'étaient déjà, dans une certaine mesure, transformés en producteurs de marchandises. Tandis que, dans la crise européenne, il s'agit de rente en argent, dans la crise japonaise il s'agit plutôt de transformation de corvées en redevances en nature. Nous estimons que là se trouve la différence essentielle, du point de vue historique, des crises européenne et japonaise, et, par conséquent, de la reconstruction qui les suivit ?

Dans le processus de *kenchi*, l'ancien régime domanial établi à l'époque de Kamakura s'est décomposé et les enchevêtrements compliqués des droits de divers seigneurs sur une terre ont été balayés. On voit maintenant apparaître un seigneur d'un type nouveau, qui domine directement et exclusivement sa propre terre et les paysans de son domaine. Ce processus signifie, au point de vue de l'économie politique, la transformation de la rente en travail en rente en nature : l'ancien régime domanial caractérisé par l'exploitation directe au moyen de corvées s'est effondré ; la propriété foncière féodale subit indéniablement une transformation structurelle, comme en France et en Allemagne

9. Pour l'étude de la crise de la féodalité japonaise, nous avons trouvé de précieuses suggestions dans l'ouvrage excellent et minutieux de Robert BOUTRUCHE, *La Crise d'une société*, Paris, 1947. Cf. ma communication, « Hokenteki kiki no keitai » (« Formes de la crise féodale »), *Rekishigaku Kenkyu (Journal of Historical Studies)*, numéro spécial, Tokyo, 1949.

du Sud-Ouest au XIII^e siècle¹⁰. Ainsi donc le *kenchi* marqua une étape décisive dans l'histoire agraire japonaise : à partir de cette époque, les seigneurs se voient définitivement disqualifiés comme grands exploitants agricoles et se transforment en purs et simples rentiers parasites de la redevance en nature ; à partir de cette époque, les propriétaires fonciers japonais cessèrent une fois pour toute d'être exploitants agricoles. Les paysans, de leur côté, ne sont plus des paysans corvéables et deviennent des paysans exploitant leurs tenures pour leur propre compte, avec leurs propres moyens de production (*selbstwirtschaftende Bauern*), paysans payant à leur seigneur une redevance annuelle en nature. Mais, par ailleurs, on ne peut négliger les diversités régionales : dans les régions frontières ou arriérées, où les influences de l'ancien régime domanial restaient encore fortes, la forme de la rente en travail ne disparut pas totalement et parfois même l'exploitation agricole par les corvées de paysans subsista¹¹.

Il faut retenir ici que les redevances seigneuriales en nature s'établirent définitivement comme une forme normale et prédominante de rente foncière féodale. Cette modalité de rente foncière constitue la base matérielle du système seigneurial et shogunal dès 1600 environ ; on peut donc affirmer que le *bakufu* de Tokugawa ne fut qu'un instrument du pouvoir féodal institué en vue d'assurer ces redevances seigneuriales en nature. Entre le shogun de Tokugawa et les grands seigneurs (*daïmyō*), des rapports féodaux de suzerain à vassal

10. Voir, par exemple, M. BLOCH, *Caractères originaux de l'histoire rurale française*, p. 95-105 ; Georg v. BELOW, *Geschichte der deutschen Landwirtschaft im Mittelalter*, Iéna, 1937, p. 73-76 ; Josef KULISCHER, *Allgemeine Wirtschaftsgeschichte*, vol. I, Munich, 1928, p. 109-112 ; etc.

11. De même, en Europe occidentale, cette transformation ne fut pas toujours générale ; voir Alphons DOPSCH, « Gab es im Hochmittelalter einen Strukturwandel der Wirtschaft ? », dans sa *Herrschaft und Bauer in der deutschen Kaiserzeit*, 1939, qui a critiqué les thèses de M. Bloch. Sur tout ce qui précède, cf. mon *Shimin kakumei no kōzō*, p. 97-128.

se formèrent ; le grand seigneur reçut du shogun un fief (*koku-taka*) sur la base de l'arpentage ; sa souveraineté et ses droits seigneuriaux dans son domaine (*han*) furent entièrement reconnus par le shogun. Le grand seigneur, à son tour, découpa son domaine en petits fiefs (*chigyō-chi*) en faveur de ses vassaux armés. Il y a donc une hiérarchie féodale entre le seigneur suzerain et le seigneur vassal. Mais, en réalité, les rapports des hommes sujets avec leurs fiefs furent purement nominaux, par suite de la formation de redevances en nature et de la domiciliation obligatoire des sujets chevaliers (*samurai, bushi*) dans la ville où le grand seigneur (*daïmyō*) résidait. Ainsi disparurent les rapports du sujet chevalier à sa terre et à ses paysans ; les *bushi*, « fieffés », se virent obligatoirement transformés en une cohorte de sujets armés recevant de leur grand seigneur (*daïmyō, hanshu*) le salaire en riz conforme au *koku-taka* de leur fief. Vers le milieu du XVII^e siècle, la domination des grands seigneurs sur leurs terres et leurs paysans était entièrement établie.

Le régime seigneurial atteignit donc son point de perfection sous le shogunat. On peut affirmer que ce système social, fondé sur les redevances seigneuriales en nature, constitue une féodalité de type classique, même sur le plan de l'histoire mondiale. Elle est fortement organisée. Le *bakufu* de Tokugawa contrôle les grands seigneurs par des règlements divers et stricts. Pendant deux cent cinquante ans, il s'est maintenu, empêchant toute impulsion venue du dehors, grâce à sa politique de la « fermeture » (1634). Le grand seigneur (*daïmyō*) possède la terre et domine le peuple comme chef d'un domaine (*han*) qui forme un petit Etat féodal, fermé et autonome. Comme la terre constitue la propriété du grand seigneur, la redevance seigneuriale exprime ici l'unité de la rente foncière et de l'impôt¹².

12. Nous employons ici les mots « féodal » et « féodalité » dans le sens d'une catégorie economico-historique de la structure sociale, c'est-à-dire dans le sens d'une expression d'un

Ce qui constitue la cellule de cette société, ce sont les paysans au sens propre, qui s'appellent *hyakusho* ou *hon-byakusho* ; ils sont inscrits dans le registre fait à l'occasion du *kenchi* (arpentage) comme ayants droit du *koku-taka* et contribuables de redevances seigneuriales ; ils sont membres authentiques de la communauté rurale. Ils correspondraient en Europe aux *laboureurs* (*full vilains, Vollbauern*). Mais il nous est encore difficile de déterminer ce qui, au Japon, correspond au *manse* (*virgate, Hufe*) de l'Occident ; les études comparées devront résoudre ce problème important.

L'étendue de la terre que cultive un *hon-byakusho* est variable ; elle varie de 1 à 2 *chō*, 3 à 4 *chō* au maximum ; ordinairement, elle correspond à une récolte

mode de production historique ; la place nous manque ici pour justifier cette terminologie (cf. mon article, « La Transition du féodalisme au capitalisme », *loc. cit.*). Dans la tradition de l'historiographie française, le régime seigneurial est distinct du régime féodal ; le premier concerne les rapports du propriétaire seigneur et des paysans, le second les rapports du seigneur suzerain et du seigneur vassal, comme le professeur G. Lefebvre nous l'a très clairement indiqué. En France, surtout depuis les travaux de Marc Bloch, les historiens sont enclins à prendre le terme « féodalité » au sens restreint : relations entre seigneurs et vassaux et obligations réciproques, fief, morcellement du droit de propriété, fragmentation des pouvoirs publics, etc. Sur tout cela, voir la brillante communication du professeur Robert BOUTRUCHE dans le *IX^e Congrès international des sciences historiques. I : Rapports*. Paris, 1950. La féodalité entendue dans le sens restreint des historiens français existait aussi au Japon, comme Marc Bloch s'en est aperçu. Il ne s'agit pas ici de la féodalité en ce sens, mais de la propriété « féodale » ou du rapport de production « féodal » (à la fois agricole et industriel) antérieur et contraire au capital « moderne » ou au mode de production capitaliste. Inutile de dire que la féodalité au sens dernier contient diverses nuances et variantes suivant les stades de son évolution et suivant les pays et les régions. Cette définition du féodalisme est de mise chez les historiens économistes occidentaux ; voir, par exemple, le très suggestif article de Rodney HILTON, « Y eut-il une crise générale de la féodalité ? », *Annales (Economies, sociétés, civilisations)*, 6^e année, n^o 1, Paris, 1951.

de plus de 10 *koku*¹³. A cet égard, la différence est frappante entre le paysan japonais et celui d'Europe occidentale : 13 hectares en moyenne, d'après Marc Bloch, au Moyen Age ; 10 hectares, d'après Raveau, au XVI^e siècle, en France ; 1 *Hufe* = 30 *Morgen* en Allemagne ; 1 *virgate* ou *half-virgate* en Angleterre. On trouve, dès cette époque, le prototype de la toute petite culture et de la très petite propriété paysanne qui caractérise l'agriculture nipponne ; c'est une expression du bas niveau de la productivité agricole du Japon, en comparaison de celle de l'Europe occidentale. Peut-être cela n'est-il pas sans corrélation avec les conditions techniques et les moyens de travail restreints que nécessite la culture de rizière ; par exemple, pour retourner la terre, on se servait toujours de la bêche à main, moyen de travail primitif. Le paysan japonais ignorait la charrue ou le *Pflug* ; l'attelage lui était inconnu.

Bien entendu, la paysannerie japonaise ne formait pas un groupe homogène et de conditions économiques égales. Dès l'époque précédente, la différenciation de la paysannerie était beaucoup plus avancée qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Des études historiques récentes montrent que les paysans non enregistrés dans le *kenchi-chō* et ne possédant pas de *koku-taka*, dénommés *chō hazuré* (manant en dehors du registre, c'est-à-dire *mizunomi*, *hikan*, *nago*, *kanjin*, etc.), étaient nombreux¹⁴. Ils travaillaient à bras pour les laboureurs (paysans proprement dits, *hon-byakusho*), sans être, à proprement parler, membres de la communauté rurale ; ils correspondraient aux *manouvriers* (ou *cottagers*, *Insleute*).

Les données trop fragmentaires ne permettent pas

13. 1 *chō* (= 10 *tan*) = 1 hectare environ ; 1 *koku* (= 10 *to*) = 1 hectolitre 8 environ.

14. Cf. R. IMAI, « Kinsei shoto ni okeru kenchi no ichi kosatsu » (« Une étude sur le *kenchi* au début de l'époque de Tokugawa »), *Shakai keizai shigaku* (*The Socio-Economic History*), Tokyo, 1939.

une connaissance exacte des exploitations agricoles des paysans proprement dits. On pourrait prendre pour un *hon-byakusho* modèle le paysan cultivant 1 *chō* (= 1 hectare) de terre (rizière et champ) avec une famille de cinq personnes. Cependant, il existait aussi beaucoup de *hon-byakusho* qui cultivaient leurs terres à l'aide de manouvriers (paysans « en dehors du registre ») ; dans ce cas, l'exploitation type comprendrait 2 ou 3 *chō* de terre, une force animale, quatre ou cinq domestiques annuels recrutés parmi les hommes dépourvus de *koku-taka*. Mais ce type d'exploitation agricole (*jinushi tezukuri*) se décomposa au début du XVIII^e siècle sous l'influence du développement de l'économie d'argent, entraînant l'affranchissement des paysans dépourvus de *koku-taka*¹⁵.

Pour examiner les traits originaux de la communauté rurale du Japon, il est nécessaire d'adopter un point de vue différent de celui que nécessite l'étude de la communauté rurale occidentale. En ce qui concerne le système village-communauté, on ne peut négliger les conditions naturelles et techniques particulières au Japon et à l'Extrême-Orient, qui caractérisent la culture de rizière. Dans le régime agraire de l'Europe occidentale, les rapports indissolubles entre l'agriculture et le pâturage s'imposent au premier rang ; il n'en est rien dans la culture de rizière. Dans celle-ci, la question de l'eau est déterminante. Les paysans japonais ignorent les contraintes communautaires et les servitudes collectives qui découlent nécessairement de la vaine pâture collective (*open field system, Dreifelderwirtschaft*). Les contraintes viennent non pas de ces conditions de l'agriculture, mais des problèmes qui

15. T. FURUSHIMA, « Kinsei shoki kenchi to nominso no kosei » (« Le Kenchi et la Constitution de la classe paysanne au début de l'époque de Tokugawa »), *Nogyo keizai kenkyu (Etudes d'économie agricole)*, Tokyo, 1949 ; K. MORI, « Kinsei nomin kaïho no shakaï-keizaishi teki igi » (« Signification historique socio-économique de l'affranchissement des paysans à l'époque de Tokugawa »), *Shakai keizai shigaku (The Socio-Economic History)*, Tokyo, 1948.

ont trait au contrôle de l'eau (captage, conduite, irrigation...). En général, les contraintes communautaires apparaissent ici plus puissamment dans les rapports verticaux entre supérieur et inférieurs, chef et sujets, que dans les rapports horizontaux et mutuels entre paysans¹⁶. Cela donne, sans aucun doute, un caractère patriarcal à la structure de la communauté rurale en Extrême-Orient. Ce caractère de la contrainte communautaire constituera une condition particulière dans la différenciation ultérieure de la paysannerie. Malgré ces aspects particuliers, la communauté rurale japonaise nous paraît non pas de caractère *asiatique*, comme celles de Chine ou des Indes, mais plutôt de structure occidentale.

Nous pouvons maintenant préciser dans quel régime seigneurial et dans quel système de propriété féodale — en un mot, dans quels rapports de production — les paysans japonais et leur communauté rurale se trouvaient incorporés.

Les paysans, usufruitiers à perpétuité de leurs tenures, devaient livrer une partie de leur récolte à leur seigneur (*daïmyō*). Ces redevances seigneuriales constituaient une rente féodale en nature. Certains services, des cens en argent étaient encore imposés aux paysans. Mais la partie essentielle des charges seigneuriales était toujours axée sur cette rente annuelle en nature, c'est-à-dire en riz. Elle présente un caractère analogue au champart (terrage ou agrier) qui apparut en France après la décomposition de l'ancienne réserve seigneuriale (*mansus indomnicatus*) mise en valeur par les corvées hebdomadaires de paysans. Ces redevances étaient imposées par le seigneur, globalement, à chaque village ; les sergents seigneuriaux ou les paysans de rang supérieur (*kimoïri shōya*, *nanushi*) qui servaient

16. Voir T. KITAMURA, « Nippon suiri kanko no shiteki kenkyū » (« Etudes historiques sur les coutumes des conduites d'eau au Japon »), Tokyo, 1951 ; K. ARIGA, *Nippon kazoku seido to kosaku seido (Le Système de famille et le Système des petits paysans fermiers)*, Tokyo, 1943.

d'agents au pouvoir féodal les répartissaient entre les paysans à raison du *koku-taka* qu'ils possédaient. Tout le village était solidairement responsable de l'acquittement des charges seigneuriales.

Le taux de ces redevances annuelles en riz — ou la proportion entre la partie due au seigneur et la partie réservée aux paysans eux-mêmes dans la totalité de la production agricole — était, en principe, de 5 pour 5 (*go ko go min*, c'est-à-dire 5/10 au seigneur et 5/10 au paysan) ; en réalité, la proportion oscillait entre 7 pour 3 et 4 pour 6 suivant les régions. Dans l'état de la productivité agricole au début de l'époque de Tokugawa¹⁷, le taux de redevance de 5 pour 5 (50 % de la récolte) était trop lourd, même pour la simple subsistance et la reproduction d'une famille type de cinq membres cultivant 1 *chō* (= 10 *tan*). C'est un trait caractéristique de toute l'histoire des paysans japonais que la rente foncière en nature absorbe tout leur surproduit, parfois même une partie de ce qui est nécessaire à leur subsistance ; ce type de rente foncière fut transmis à la société moderne après la révolution de Meiji.

La contrainte « extra-économique » pour maintenir cette rente féodale s'exprima dans les restrictions juridiques touchant la personne. Le paysan japonais ne choisit pas son maître ; il ne peut quitter le domaine ; il est attaché à la glèbe. La libre disposition de sa tenure héréditaire lui est refusée. Le *bakufu* shogunal interdit strictement la vente et l'achat de la terre aux paysans (*ta hata eitaiuri o-shioki*, 1643) ; il restreignit le morcellement du sol (*bunchi seigen*, 1673) ; il limita la liberté de culture, par exemple pour le tabac, le

17. Le *bakufu* de Tokugawa détermina, à l'occasion du *kenchi*, dans la dernière moitié du xvii^e siècle, trois catégories (supérieure, moyenne et inférieure) de terres cultivées, dont les rendements furent fixés par *tan*, respectivement à 1,5 *koku*, 1,3 *koku* et 1,1 *koku* (*tan* = 0,1 hectare ; *koku* = 1,8 hectolitre).

coton, les plantes oléagineuses, objets de l'agriculture commerciale. En outre, le *bakufu* s'efforça de régler toute l'existence des paysans, jusqu'à leur habillement, leur alimentation et leur habitation (*Keian o-furégaki*, 1649). Le *bakufu* et les grands seigneurs, pour assurer et maintenir la rente féodale, s'employèrent ainsi à assurer des conditions d'existence minima aux paysans, comme base du régime seigneurial et shogunal, empêchant la dissociation de la paysannerie et l'affaiblissement de sa capacité de paiement des redevances annuelles.

Cette condition paysanne limitée en capacité légale et en liberté personnelle pourrait être qualifiée de servage. Le paysan était vraiment un *adscriptus glebae* (*Schollengebunden*). Mais on peut se demander s'il n'était pas autre chose que le serf d'Europe occidentale, ou s'il doit être comparé au vilain, après l'affranchissement des serfs à la fin du Moyen Age, en France. On ne peut, cependant, affirmer que sa condition sociale réelle ait été identique à celle du paysan propriétaire sous l'Ancien Régime qui, depuis le xvi^e siècle, suivant l'expression du professeur G. Lefebvre, « léguait, donnait, vendait ou louait sa tenure [... et] exerçait sur elle tous les droits d'un propriétaire ¹⁸ ». L'affranchis-

18. Georges LEFEBVRE, « Les Recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncières à la fin de l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne*, n° 14, Paris, 1928, p. 108 et *passim*; cf. Marc BLOCH, *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. I, Paris, 1929, p. 100; Paul RAVEAU, *L'Agriculture et les Classes paysannes : la transformation de la propriété dans le Haut-Poitou au XVI^e siècle*, Paris, 1926, p. 39-40, 116-118; Lucien FEBVRE, *Philippe II et la Franche-Comté*, 1911, p. 200; Henri SÉE, *Histoire économique de la France*, vol. I, 1939, p. 125-126; J. LOUTCHISKY, *La Petite Propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, Paris, 1897, p. 17-25. Sur tout ce qui précède, voir mon article, « Iwayuru nodo kaïho ni tsuite » (« Essai historique sur l'affranchissement des serfs »), *Shigaku Zasshi* (*Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*; après la guerre, *Journal of Historical Science*), vol. LI, Tokyo, 1940, nos 11-12.

sement des paysans au temps de la révolution de Meiji présente, sans doute, à la fois ce double aspect : affranchissement des serfs comme au Moyen Age en France, émancipation des paysans comme au temps de la Révolution française, ainsi que nous le verrons par la suite.

II

La paysannerie créée et assise sur la base du *kenchi* s'engagea, cependant, dans la voie de la dissociation. Déjà, vers le milieu du xvii^e siècle, à cause du taux élevé de la redevance en nature, la situation économique des paysans s'aggrava à un point tel qu'ils se virent obligés de vendre leur terre ; ce fait est corroboré par les multiples interdictions de vente faites à leurs paysans par les grands seigneurs (*daïmyō*). Les paysans, auxquels la vente était interdite, eurent recours, pour emprunter de l'argent, à la mise en hypothèque de leur terre ou à la constitution de rentes (*Rentenkauf*), comme au Moyen Age en Europe occidentale.

De la fin du xvii^e siècle au début du xviii^e (ère de Genroku et de Kyōhō), la féodalité de Tokugawa subit une modification sensible dans son organisation interne. A cette époque, une énorme quantité de riz commença à être concentrée dans les grandes villes comme Yédo (maintenant Tokyo) et Osaka et à circuler à travers tout le pays. Sur la base de cette transformation du riz en marchandise et en monnaie et de la circulation du riz dans tout le pays, les grandes villes comme Yédo (un million d'habitants au xvii^e siècle, la plus grande ville du monde à cette époque), Osaka (350 000), Kyoto (400 000), connurent une grande prospérité et les châteaux-villes des grands seigneurs (*jōka-machi*) se développèrent, eux aussi. Le développement du commerce et du capital marchand se manifesta dans la prospérité de ces villes, dans la concentration des capitaux usuraire qui érodaient le mécanisme des finances seigneuriales et de l'économie paysanne, dans l'évolution de l'agriculture commerciale et la spécialisation régionale

des cultures, dans le développement de l'industrie rurale et domestique et le contrôle de cette industrie campagnarde par les marchands entrepreneurs¹⁹... Tous ces éléments, de jour en jour plus importants, devaient finalement entraîner une crise générale de l'organisation seigneuriale et féodale du shogunat de Tokugawa.

Au cours de cette évolution, notamment après 1700, quelles modifications subirent la propriété féodale et surtout la tenure paysanne ? Dans quelles directions se dissocia la paysannerie ? Intégrées maintenant dans une économie d'échanges ou économie d'argent, les redevances seigneuriales s'aggravèrent et les paysans s'appauvrirent de plus en plus. Aussi les paysans furent obligés d'hypothéquer leur terre pour emprunter de l'argent, puis, étant endettés, de la vendre en fait. Les restrictions légales du morcellement de la terre (*bunchi seigen*) commencèrent, elles aussi, à être effectivement négligées. Une concentration foncière de plus en plus sensible se manifesta, en même temps que s'alourdisaient les hypothèques foncières : de nombreux documents l'attestent. On constate la dissociation de la paysannerie (*hon-byakusho*) établie sur la base du *kenchi* et la naissance, au sein du système féodal et seigneurial, des nouveaux rapports entre les paysans propriétaires non exploitants (*jinushi*) et les petits paysans fermiers dépendants (*kosaku*) : l'analyse historique de cette différenciation est indispensable pour bien comprendre les questions agraires au temps de la révolution de Meiji et la réforme agraire après la Seconde Guerre mondiale. La réforme de l'ère Kyōhō (1722) par le *bakufu* visait, dans cet état de choses, au maintien des paysans pro-

19. Voir, par exemple, G. FUJITA, « Kinsei shoki ni okeru shohin riutsu » (« Circulation des marchandises au début de l'époque de Tokugawa »), *Shigaku Zasshi (Journal of Historical Science)*, vol. LXI, Tokyo, 1952, n° 2. Sur le développement des villes à cette époque, cf. A. ONO, *Kinsei toshi no hatten (Développement des villes à l'époque de Tokugawa)*, Tokyo, 1935. Sur le capital commercial et usuraire de cette époque, voir K. IIBUCHI, *Nihon shinyo taikai zenshi (Préhistoire du système de crédit au Japon)*, Tokyo, 1948.

prement dits (*hon-byakusho*) comme base du régime shogunal et seigneurial.

On discerne la formation de deux types de paysans propriétaires non-exploitants et parasites (*jinushi*), ces deux types apparaissant, d'ailleurs, organiquement liés l'un à l'autre²⁰.

1. Comme on l'a déjà vu, le taux de la rente féodale était tellement haut (et encore doit-on tenir compte des détestables coutumes des percepteurs et des agents seigneuriaux, *kimoïri*, *daïkan*...) qu'il empiétait sur le strict minimum nécessaire à l'existence des paysans. Cela même obligeait les paysans à recourir aux marchands ou laboureurs pourvus de numéraire, à leur emprunter de l'argent, à hypothéquer leurs terres. Comme la plupart des paysans endettés étaient incapables de se libérer, bien souvent leurs terres hypothéquées — pour mieux dire leur *koku-taka* — devenaient la propriété effective des prêteurs, usuriers, marchands laboureurs ou gentilshommes campagnards. Le paysan qui a perdu sa terre ou son *koku-taka* continue à cultiver le même sol qu'il exploitait auparavant, mais maintenant non pas en tant que paysan proprement dit (*hon-byakusho*), mais en tant que petit paysan fermier dépendant (*kosaku*). A ce titre, il doit partager sa récolte comme rente foncière en nature avec son nouveau propriétaire, en plus de la redevance seigneuriale. Ce processus est presque identique à celui décrit par P. Raveau, d'une manière si vivante, de la concentration des terres aux mains des laboureurs-marchands et de la naissance des métayers, dans le Haut-Poitou, au XVI^e siècle²¹.

20. On trouve une esquisse de la naissance et du développement de cette propriété jinushienne dans l'exposé de M. KOÏKÉ, « Jinushi sei no seisei » (« Formation du système de *jinushi*»), dans notre *Nochi kaïkaku tenmatsu gaiyo (Histoire de la réforme agraire [après la guerre])*, Tokyo, 1951.

21. Paul RAVEAU, *L'Agriculture et les Classes paysannes dans le Haut-Poitou au XVI^e siècle*, p. 62, 68, 82, 93, 121, 249-250, 268-271, etc.

2. Les seigneurs, en vue d'augmenter leurs revenus par la constitution de nouvelles tenures, encouragèrent le mouvement de défrichement. Mais, pour mettre des terres en valeur, étant donné les conditions naturelles et techniques de l'agriculture japonaise, notamment les difficultés du contrôle de l'eau dans la rizière, il fallut une participation considérable du capital des marchands-laboureurs et une offre abondante de main-d'œuvre paysanne. Celui qui fournissait le capital, c'est-à-dire l'entrepreneur de défrichement, était autorisé par le seigneur, une fois terminée l'opération de mise en culture, à posséder en totalité ou partie le *kokutaka* des terres nouvellement défrichées. La redevance seigneuriale étant, au début, moins lourde sur ces nouvelles tenures que sur les anciennes, profitant de cette possibilité d'une exploitation intermédiaire entre seigneur et paysans, l'entrepreneur de défrichement se transformait en paysan propriétaire non-exploitant « parasite » (*jinushi*). Les paysans qui avaient fourni la main-d'œuvre se transformaient en même temps en petits paysans fermiers dépendant (*kosaku*), obligés de payer à l'entrepreneur la rente en nature. Dès le milieu de l'époque de Tokugawa, à mesure que les défrichements progressaient, les propriétaires fonciers de ce genre (*shinden jinushi*) se multiplièrent.

La classe paysanne se différençia ainsi entre *jinushi* et *kosaku*, au sein même du régime féodal et seigneurial. Mais la naissance de cette nouvelle catégorie *jinushi* ne traduit pas la formation d'un nouveau mode de production. Cette nouvelle forme de la propriété foncière ne menace pas l'existence du régime seigneurial, bien qu'elle en modifie assez sensiblement l'exploitation ; elle se forme sur le modèle de la propriété seigneuriale et coexiste avec elle. Si bien que les rapports féodaux de production, loin d'être détruits, allaient y être reproduits et fortifiés. Les *jinushi* et les *kosaku* n'ont aucune ressemblance avec les *landlords* et les *leaseholders* anglais ; ils se rapprochent plutôt, dans leurs caractères historiques, de la propriété bourgeoise de l'Ancien Régime français et de ses métayers, *poor*

people, à propos desquels Arthur Young déplorait « a miserable system that perpetuates poverty²² ».

Cette intervention des nouveaux paysans propriétaires non-exploitants ou des marchands-laboureurs dans les rapports entre seigneurs et paysans signifie que le développement de la productivité des paysans (soit dans la production proprement agricole, soit dans la production de quelque industrie rurale domestique comme revenu accessoire, de toute façon dans la totalité de la productivité des paysans eux-mêmes) apportait aux paysans un excédent, en plus de la portion revenant au seigneur et de celle nécessaire à leur subsistance, même si le taux de la redevance seigneuriale demeurait invariable (de fait, dans tout le cours de l'époque de Tokugawa, loin de baisser, il présente une constante tendance à la hausse). Mais il s'agit ici non seulement de la formation de cet excédent lui-même, mais aussi de la catégorie sociale qui se l'approprie et l'accumule : c'est d'elle que dépendra l'orientation de l'évolution ultérieure. Si les paysans en tant que *producteurs immédiats* retiennent cet excédent et l'accumulent pour eux-mêmes, la forme de rente féodale se transformera de nature en argent et son taux s'abaissera. Au contraire, si les seigneurs, marchands ou usuriers en tant que non-exploitants saisissent ce surplus et se l'approprient, la forme et le taux de la rente féodale se maintiennent et se fortifient. Ce qui nous importe ici, ce n'est pas l'économie d'échanges ou d'argent en elle-même. Il est plutôt question de savoir si les échanges se réalisent dans le cadre d'une économie de producteurs directs, ou s'ils s'opèrent en dehors des travailleurs immédiats ; en d'autres termes, si c'est le développement des échanges dans l'économie

22. Arthur YOUNG, *Travels in France*, éd. M. Bethan-Edwards, London, 1890, p. 18 ; trad. fr. par Henri Sée, *Voyages en France*, vol. I, Paris, 1931, p. 91. Sur le caractère féodal du métayage, voir M. BLOCH, *Caractères originaux*, p. 153 ; G. LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, Strasbourg, 1932, p. 94-95 et p. 111, n. 4.

paysanne qui aboutit à la formation de la rente en argent, ou si c'est le développement des échanges dans l'économie seigneuriale qui provoque une aggravation de la rente naturelle, réaction féodale, selon l'expression de Kosminsky²³.

La communauté rurale et la paysannerie se différenciaient donc sous l'influence des progrès de l'économie d'argent. Mais l'évolution tendait non pas vers la polarisation entre le capital et le travail salarié, mais vers la différenciation féodale, si l'on peut dire, entre le *jinushi* et le *kosaku*. Le capital marchand n'entraîna pas un mode de production capitaliste, mais créa un « nouveau servage », comme à Charroux, dans le Haut-Poitou, au XVI^e siècle²⁴. Cette propriété jinushienne,

23. E. A. KOSMINSKY, « Service and Money Rents in the XIIIth Century », *Economic History Review*, vol. V, London, 1935, n° 2, p. 42-45. Cf. M. M. POSTAN, « The Chronology of Labour Service », *Transactions of the Royal Historical Society*, 4^e série, vol. XX, Londres, 1937, p. 192-193, 186 ; A. DOPSCH, *Naturalwirtschaft und Geldwirtschaft in der Weltgeschichte*, Vienne, 1930, p. 197-199.

24. RAVEAU, *L'Agriculture et les Classes paysannes*, p. 271. Les vues d'Albert Soboul sur la dissociation de la communauté rurale et de la paysannerie semblent aller plus loin : il pose ce problème sous l'angle de la formation du mode de production capitaliste moderne, et non pas au point de vue de la différence simplement quantitative en richesses immobilières et mobilières, en propriété foncière et argent, qui peut exister et existait, en effet, à toutes les époques et dans tous les pays. Il a montré que la paysannerie se différencie par polarisation entre capital industriel et travail salarié et que la communauté rurale se dissocie et disparaît par le progrès et l'établissement de la production capitaliste (Albert SOBoul, « La Communauté rurale à la fin du XVIII^e siècle », communication dans le *Mois d'ethnographie française*, Paris, 1950, p. 33-36 ; encore Id., « La Question paysanne en 1848 », *La Pensée*, nos 18-20, Paris, 1948). On peut cependant se demander si le capitalisme s'impose parfois « du dehors » à la communauté rurale. Théoriquement, me semble-t-il, la dissociation de la communauté ou la polarisation de la paysannerie n'est autre chose que la formation du capitalisme dans la production à la fois agricole et industrielle, entraînant la création à la fois d'un marché du travail et d'un marché de marchandises pour le capital industriel. Cf. mon ouvrage,

de caractère féodal, loin d'être abolie, fut consacré par la révolution de Meiji : elle devint un élément constitutif de la société capitaliste nippone²⁵.

Malgré cette tendance fondamentale de la différenciation de la paysannerie, la production de marchandises agricoles par les paysans eux-mêmes s'amplifia peu à peu, en même temps que se développait l'industrie domestique et rurale comme occupation accessoire. Ce mouvement profitait des fissures incontrôlables qui subsistaient même sous le régime seigneurial et shogunal strict ; il rendit possible une certaine accumulation dans l'économie paysanne ; il ouvrit une nouvelle perspective vers l'indépendance des paysans. Les recherches historiques récentes montrent que la pay-

Kindai shihonshugi no seiritsu (Formation du capitalisme moderne), Tokyo, 1950, 2^e éd. 1951, p. 3-36.

25. La plupart de nos historiens sont enclins, en soulignant l'esprit d'entreprise dans le *jinushi*, à prendre la propriété *iinushienne* pour la propriété foncière de caractère moderne ou capitaliste. La propriété foncière moderne ou la forme moderne de la propriété foncière est, il va sans dire, celle qui s'adapte au capitalisme : elle présuppose la production capitaliste (capital et travail salarié) dans l'agriculture. Pour cela, non seulement la transformation en marchandise des produits agricoles, mais aussi celle de la main-d'œuvre agricole doivent avoir été réalisées : les travailleurs immédiats doivent être non pas « paysans » attachés à la terre, mais travailleurs salariés « libres ». Cette forme de propriété foncière, à quelques exceptions extrêmement rares près, n'existait pas au Japon jusqu'à présent. Si les propriétaires fonciers reçoivent, comme en Angleterre, à titre de rente foncière (rente moderne et capitaliste), une partie du profit qu'ont réalisé les fermiers capitalistes, employeurs de travailleurs agricoles salariés, ils sont propriétaires fonciers au sens moderne. Par contre, s'ils perçoivent directement, comme dans le cas des *jinushi* (directement, c'est-à-dire sans l'intermédiaire de la loi de l'échange de marchandises ou de la vente et de l'achat de la force de travail), ils demeurent toujours des propriétaires fonciers de caractère féodal. C'est le mode de production, et non pas l'étendue de la terre, ni la simple transformation en marchandise des produits agricoles ou des terres, ni l'esprit « capitaliste », qui détermine le caractère historique de la propriété foncière (cf. mon article « Transition from Feudalism to Capitalism », *loc. cit.*).

sannerie japonaise commença à se dissocier dès la fin du XVII^e siècle, car elle devint de plus en plus productrice de marchandises. Les paysans riches, bien qu'ayant encore leur caractère de propriétaires fonciers « parasites », agrandirent peu à peu leurs exploitations, soit dans la production agricole, soit dans la production industrielle, en engageant à leur usage leurs voisins, les paysans plus pauvres ; ainsi se précisa de plus en plus leur caractère capitaliste²⁶. On peut cependant expliquer aussi le poids écrasant de la propriété foncière féodale (et, par conséquent, le bas niveau de la productivité de l'agriculture) par le fait que le développement encore faible de la productivité des paysans japonais, à la différence de ceux d'Europe occidentale, n'a pas encore été capable, à cette époque, de transformer la partie essentielle de la rente féodale, payable en nature, en rente payable en argent. Les récentes monographies historiques prouvent également que le développement de la production marchande en agriculture ou de l'agriculture commerciale ne suivait pas le même rythme, en quantité et en qualité, dans toutes les régions, mais se diversifiait suivant les structures sociales et les conditions historiques²⁷. Les modalités de la différenciation de la paysannerie n'étaient donc pas homogènes.

Il va sans dire que la production marchande s'est développée plus nettement et plus considérablement dans l'industrie que dans l'agriculture. Depuis longtemps, l'industrie domestique et rurale était répandue

26. G. FUJITA et T. HADORI, *Kinsei hōken shakai no kozo* (Structure de la société féodale du temps de Tokogawa), Tokyo, 1951 ; T. NARAMOTO, *Kinsei hōken shakai shiron* (Essai historique sur la société féodale du temps de Tokugawa), Kyoto, 1949.

27. T. TOYA, *Kinsei nōgyō keiei shiron* (Analyses historiques de l'exploitation agricole au temps de Tokugawa), Tokyo, 1949 ; T. FURUSHIMA, *Kinsei shogyōteki nōgyō no tenkai* (Développement de l'agriculture commerciale au temps de Tokugawa), Tokyo, 1950 ; E. HORIÉ, *Hōken shakai ni okeru shihon no sonzai keitai* (Mode d'existence du capital dans la société féodale), Tokyo, 1950.

chez les paysans. Son origine n'était pas toujours spontanée, mais due très souvent à la politique seigneuriale qui a voulu encourager la production industrielle parmi les paysans pour maintenir leur capacité d'acquiescer les redevances seigneuriales. Dès la première moitié du XIX^e siècle, cette industrie rurale, surtout textile (celles de la soie et du coton en premier lieu, mais non pas l'industrie lainière, à la différence de l'Europe occidentale), se développait en dehors du cadre et du contrôle de l'organisation corporative des villes ; alors commencent à apparaître des paysans qui s'occupent uniquement d'industrie. En même temps, des marchands forains d'un type nouveau, qui se chargent de la circulation des marchandises fabriquées dans les campagnes, s'opposant aux marchands privilégiés des villes, de type ancien, commencent à ébranler le système monopoliste du capital commercial des villes. Ces industries rurales se sont organisées en *putting out*, système sous la domination de marchands entrepreneurs capables d'acheter en gros la matière première, qu'ils distribuent sous forme d'avances et font travailler par des paysans fileurs ou des paysans tisserands à domicile. Il est caractéristique du capital commercial japonais qu'il contrôle très strictement l'industrie à domicile dans les campagnes. Mais vers 1830-1840 commencent à apparaître des fabricants indépendants et des chefs d'industries dont l'entreprise se fonde sur la division du travail salarié (*manufacture* proprement dite, comme premier stade de la production capitaliste), et cela surtout dans des régions d'industrie textile (Kiriū, Ashikaga, Fukui, Hakata...). Kiriū, par exemple, où apparaissent alors de nombreux fabricants disposant de métiers à tisser, voit sa population augmenter sensiblement par suite de l'accroissement du nombre des travailleurs occupés d'industrie. Tandis qu'à Kiriū, une ville privilégiée, le développement était plus lent, l'industrie rurale, dans la région d'Ashikaga, se développait plus rapidement et plus librement. Vers 1830-1840, il y avait 1 600 métiers dans la ville de Kiriū, tandis qu'on en comptait à peu près 15 000 dans les villages

de la région d'Ashikaga, où se trouvaient beaucoup de fabricants ruraux disposant de quelques dizaines de métiers²⁸. Le contraste de ces deux types d'industrie et cette « lutte des campagnes et des villes » dans la production industrielle, si l'on peut reprendre ici le titre d'un chapitre de Demangeon sur la Picardie, est aussi bien caractéristique de la période de la manufacture au Japon. Ainsi s'explique l'opposition de plus en plus forte, à la veille de la révolution de Meiji, de la paysannerie, surtout de la petite bourgeoisie paysanne ou des petits et moyens fabricants, contre le système monopoliste arbitraire (*senbai o-shioki*) de gros négociants et financiers alliés avec les pouvoirs seigneuriaux et les grands propriétaires jinushiens. On discerne ici nettement une évolution caractéristique de la condition économique particulière à la révolution bourgeoise de type occidental, bien qu'elle soit moins accentuée au Japon qu'en Angleterre et en France²⁹. Cette évolu-

28. Sur la situation économique à la fin de l'époque de Tokugawa, voir la bibliographie de la révolution de Meiji dans la section suivante. Ici, nous signalons, outre les travaux sur l'agriculture déjà mentionnés de Fujita, Furushima, Horié et Naramoto, quelques ouvrages sur l'industrie (ou manufacture) : K. HATTORI, *Ishin-shi no hōhōron (Méthodologie de l'histoire de la restauration de Meiji)*, Tokyo, 1934 ; T. TSUCHIYA, *Nihon shihon-shugi ronsiu (Recueil d'articles sur l'histoire du capitalisme japonais)*, Tokyo, 1937 ; S. SHINOBU, *Kindai nihon sangyo-shi josetsu (Introduction à l'histoire de l'industrie dans le Japon moderne)*, Tokyo, 1942 ; E. HORIÉ, *Nihon manufactua mondai (Problème de la manufacture japonaise)*, Kyoto, 1949 ; T. HADORI, « Bunsan manufactua ron » (« Sur la manufacture dispersée »), *Rekishigaku Kenkyu (Journal of Historical Studies)*, Tokyo, 1947.

29. Cf. l'admirable chapitre sur le « capitalisme industriel » de Paul MANTOUX, *The Industrial Revolution in the XVIIIth Century* (trad. angl., éd. 1928), vol. III, chap. II. Dans une contribution précieuse aux études historiques, M. Dobb cherche la genèse de la production capitaliste (capital industriel) qui déterminera la révolution bourgeoise non pas dans la haute bourgeoisie (capital commercial et usurier d'ancien type), mais dans l'autodissociation elle-même du *petty mode of production* des paysans et des petits producteurs se libérant de la propriété foncière (Maurice DOBB,

tion constitua la force motrice fondamentale de la révolution de Meiji, quoiqu'elle fût trop faible pour la diriger. Ces « nouvelles pépinières d'industrie » dans les campagnes japonaises, étant, à la différence de celles de l'Europe occidentale, accablées par le régime de la propriété seigneuriale et jinushienne, n'arrivèrent pas à se libérer de la domination du capital commercial et du contrôle des marchands entrepreneurs, ni à surpasser la productivité des grandes « fabriques » seigneuriales du type « manufacture » d'Etat ou royale en France. Il est évident que cette situation industrielle est en étroite liaison avec les conditions agricoles des campagnes, où le taux élevé de rente féodale en nature empêchait, toujours et partout, les paysans de devenir libres et indépendants.

La réforme de l'ère de Tempō (1841-1843) est une réaction contre la crise générale et structurelle de la féodalité de Tokugawa, que toute l'évolution économique et sociale depuis 1700 avait entraînée. On y trouve toutes les catégories sociales qui figureront sur la scène de la révolution de Meiji. L'« ouverture du pays » nécessitée par l'expansion de l'Amérique et de l'Occident vers l'Extrême-Orient a précipité le mouvement politique vers l'unité nationale, sans attendre le mûrissement autonome des conditions internes économiques et sociales nécessaires à la révolution bourgeoise, en résorbant et en subordonnant l'énergie des paysans et des petits et moyens producteurs au système oligarchique des propriétaires jinushiens et de la haute bourgeoisie « monopoliste » privilégiée. L'orientation fondamentale de ce mouvement historique s'exprime dans la différenciation de la paysannerie conditionnée

Studies in the Development of Capitalism, London, 1946, p. 126-135, 142-143, 150-151, sp. 169-176, etc.). Notre interprétation historique s'accorde avec l'opinion de M. Dobb. Au Japon, les théories historiques de H. OTSUKA (*Kindai shihon shugi no keifu* [*Genèse du capitalisme moderne*], recueil d'articles parus depuis 1935, Tokyo, 1947) ont permis de mieux connaître ce problème.

par la modalité économique et sociale de la « rente féodale ». Telle est la thèse que nous voudrions proposer.

III

La révolution de Meiji, commencée en 1867 par le *taisei hōkan* (c'est-à-dire le transfert du pouvoir d'Etat du *bakufu* shogunal au Tenno), constitue un processus politique, économique et social : elle aboutit, après une dizaine d'années de troubles agraires et de révoltes provinciales, à la modernisation de tout l'appareil d'Etat et entraîna la dissolution du régime purement féodal et seigneurial. Elle forme, à ce titre, le point de départ de la société moderne japonaise³⁰.

Au cours de cette révolution, comme dans tous les pays au cours de la formation de la société moderne, eut lieu une sorte d'affranchissement des paysans. Mais cet affranchissement, au cours de la révolution de Meiji, n'offre pas les mêmes caractères que l'affranchissement des paysans au cours de la Révolution française : il se présente plutôt comme l'affranchissement des propriétaires fonciers jinushiens. La révolution de Meiji, pour autant qu'elle visait l'unité nationale,

30. Dans le domaine des sciences historiques et économiques du Japon, des polémiques acharnées se poursuivirent au cours de la décennie 1930-1940 au sujet du caractère historique et de la structure économique du capitalisme nippon. Ces discussions, qui portaient, dans une certaine mesure, sur les problèmes historiques de la fin du *bakufu* shogunal et de la « restauration », constituent, bien que reflétant diverses tendances politiques, un legs scientifique précieux. Voir surtout : M. YAMADA, *Nihon shihon-shugi bunseki* (*Analyse du capitalisme japonais*), Tokyo, 1934 ; Y. HIRANO, *Nihon shihon-shugi no kikō* (*Structure du capitalisme japonais*), Tokyo, 1935 ; T. TSUCHIYA et M. ONO, *Nihon nōson keizai-shiron* (*Essai sur l'histoire rurale japonaise*), Tokyo, 1933. Sur le caractère de la restauration, voir principalement : K. HATTORI, *Meiji ishin shi* (*Histoire de la restauration de Meiji*), Tokyo 1929 ; G. HANI, *Meiji ishin* (*Restauration de Meiji*), Tokyo,

profita de l'immense énergie antiféodale et antiseigneuriale de la masse paysanne. Mais, d'une part, elle est loin de constituer une « révolution paysanne », selon l'expression du professeur G. Lefebvre, ce qui la distingue essentiellement de la Révolution française. D'autre part, la formation du capital industriel, autonome et spontanée, au sein de la classe moyenne, composée de petits et moyens producteurs et de paysans libres et indépendants, était, à cette époque au Japon, moins développée qu'elle ne l'avait été en Europe occidentale avant les révolutions bourgeoises³¹.

La restauration et l'ouverture du pays sous la pression de circonstances extérieures, à la différence de la

1935. Sur l'histoire générale de la révolution de Meiji, voir : J. FUJII et H. MORIYA, *Meiji jidai (L'Ere de Meiji)*, 1934 ; T. OSATAKÉ, *Meiji ishin (Restauration de Meiji)*, 4 tomes, 1942-1949 ; T. NARAMOTO, *Ishinshi no kadaï (Problèmes de l'histoire de la restauration)*, 1948 ; S. TÖYAMA, *Meiji ishin*, 1951 ; K. INOUÉ, *Meiji ishin*, 1951. Parmi les ouvrages d'historiens étrangers, voir : E. H. NORMAN, *Japan's Emergence as a Modern State — Political and Economic Problems of the Meiji Period*, 1942, et P. RENOUVIN, « La Transformation du Japon », dans *La Question d'Extrême-Orient*, 1946 (particulièrement p. 77-97). Sur l'agriculture au Japon : S. TÖBATA, *Nihon nōgyō no tenkai katei (Evolution de l'agriculture japonaise)*, 1937 ; Y. KONDO, *Nihon nōgyō keizai ron (Sur l'agriculture du Japon)*, 1942, et H. KURIHARA, *Nihon nōgyō no kiso kōzō (Structure fondamentale de l'agriculture du Japon)*, 1942. Sur l'histoire agraire de cette époque : T. ONO, *Meiji zenki tochi seido shiron (Sur l'histoire du régime agraire de la première moitié de l'ère de Meiji)* ; ID., *Nōson shi (Histoire rurale)* 1941 ; M. KOIKÉ et T. FURUSHIMA, *Tochi seido shi (Histoire du régime agraire)*, dans notre *Nōchi kaikaku tenmatsu gaïyō (Histoire de la réforme agraire après la guerre)*, 1951.

31. Il serait extrêmement utile de comparer cette situation économique du Japon à la structure rurale signalée, pour la France, par le professeur G. Lefebvre : « Si l'hostilité contre les grandes fermes ou le gros fermier, qui s'appelait "le coq d'un village" ou "le matador", était générale, elle était particulièrement violente parmi les paysans qui étaient au-dessus de l'indigence et surtout parmi ces ruraux qu'on désignait sous le nom de "laboureurs" ou de "cultivateurs" et qui formaient une sorte de petite bourgeoisie paysanne. » (*Questions agraires au temps de la Terreur*, p. 70-71.)

révolution bourgeoise de type classique de l'Occident qui détruisit la structure de l'Etat absolutiste et permit l'instauration de la société démocratique moderne, furent nécessairement orientées, par la suite de la prépondérance de la propriété foncière jinushienne et des gros capitalistes privilégiés de caractère monopoliste et fiscal, vers la formation d'un Etat absolutiste et oligarchique. En bref, la révolution de Meiji, loin de les supprimer, introduisit, en les consacrant juridiquement, les rapports essentiels de la propriété féodale dans la nouvelle société capitaliste nippone : ils devaient en former les éléments constitutifs³². Ce fut le *chiso-kāisei* (littéralement, réforme de l'impôt foncier : on entend par là les réformes agraires au temps de la révolution de Meiji) qui déclencha le mouvement fondamental de la révolution de Meiji et en détermina l'orientation principale.

La défense de l'indépendance du pays contre la pression des puissances étrangères imposait bien la nécessité d'une transformation rapide et artificielle du régime seigneurial et shogunal en un Etat moderne. Mais, pour accomplir cette tâche nationale, il fallut, en premier lieu, d'immenses ressources en argent, afin de maîtriser les *daïmyō* résistants, de réprimer les révoltes provinciales et les troubles paysans, d'indemniser les propriétaires seigneuriaux et féodaux, de protéger et d'encourager l'industrie et d'installer les manufactures d'Etat (c'est-à-dire réaliser une révolution industrielle par le haut ou fondée, pour ainsi dire, sur la « nécessité politique³³ »), de moderniser et d'équiper l'appareil

32. Sur la formation des deux types, s'opposant l'un à l'autre, de la révolution bourgeoise et sur leur évolution respective dans la société capitaliste moderne, voir mon « *Kindaiteki shinka no futatsu no taikōteki taïkei ni tsuité* » (« Deux voies antagonistes de l'évolution capitaliste »), dans mon *Kindai shakai seiritsu shiron*, *op. cit.*, chap. 4.

33. Tandis qu'en Europe occidentale les manufactures centralisées d'Etat, royales ou privilégiées, disparurent au cours de la révolution bourgeoise, au Japon, les fabriques d'Etat, dont le groupe initial était constitué par les arsenaux et les

d'Etat (forces militaires et bureaucratie)... Comme à cette époque le développement du capital industriel

usines sidérurgiques, se développèrent dans tout le pays ; les usines de filature et de tissage furent, elles aussi, rapidement modernisées ou, pour mieux dire, subirent une révolution industrielle par le haut. Le nombre des « manufactures d'Etat » était très élevé ; leur prospérité atteignit son apogée dans la décennie 1870-1880. Ces entreprises d'Etat, prototype du capitalisme formé sous le haut patronage du gouvernement absolutiste, furent remises, après 1880, par adjudication, mais à vil prix, aux mains de gros capitalistes privilégiés et monopolistes (Mitsui, Mitsubishi...) qui étaient en étroit contact avec le gouvernement de la restauration. Tandis que la révolution bourgeoise de type classique occidentale marqua, par la suppression des rapports féodaux de production et de propriété, le premier stade dans la subordination du capital commercial au capital industriel, la révolution japonaise, ne pouvant abolir les rapports féodaux essentiels de la propriété foncière, élargissait le champ d'activité du capital commercial et usurier de type ancien, empêchant ainsi le développement autonome et libre des paysans indépendants et des petits ou moyens producteurs de marchandises. La révolution industrielle et la transformation du capital commercial en capital industriel se réalisèrent donc sous la domination des gros capitalistes monopolistes, et le capitalisme nippon s'établit comme tel à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e : c'est ce qui lui donna une structure essentiellement différente de celle du capitalisme d'Europe occidentale. Le capitalisme nippon présenta, dès ses débuts, un caractère monopoliste ; il ne laissa presque aucune place au développement libre et à la dissociation capitaliste des paysans et d'industriels petits ou moyens. Il en résulta l'absence de tout libéralisme économique et de toute libre concurrence entre les capitaux individuels, la non-formation d'un large et solide marché intérieur. Ces traits rendent compte de la faiblesse organique du capitalisme nippon, malgré une expansion extensive qui entraîna rapidement l'expulsion de tout le marché asiatique des marchandises anglo-américaines, qui assura l'hégémonie japonaise sur de vastes territoires et dressa le capitalisme japonais en rival, sur le marché mondial, du capitalisme anglo-américain. Il est clair que cette structure particulière au capitalisme nippon fut déterminée par le régime agraire et la propriété foncière jinushienne, qui assurèrent la survie et la continuelle reproduction dans l'agriculture japonaise des rapports féodaux de production. Ainsi, le système bien connu des bas salaires, caractéristique du capitalisme japonais, est en corrélation étroite et indivisible avec le taux élevé de la rente foncière en nature.

était encore faible, le nouveau gouvernement se trouva obligé de chercher ses ressources financières dans la terre et dans les impôts fonciers³⁴ ; en d'autres termes, dans les anciennes redevances seigneuriales : le gouvernement de la restauration prit en ce domaine la succession des grands seigneurs (*daïmyō*). Mais ces impôts, qui se percevaient toujours en nature, pour être adaptés aux nécessités nouvelles de l'Etat, durent être transformés, dans leur modalité d'application, en impôts en argent. Ces considérations financières du gouvernement de la restauration furent au point de départ des réformes agraires (*chiso-kaisei* : littéralement, réforme de l'impôt foncier) de la révolution de Meiji. Le taux des nouveaux impôts fonciers n'étant que l'évaluation en argent du taux des redevances en nature (riz) de l'époque de Tokugawa, cette réforme fut loin de constituer un affranchissement véritable des paysans de la propriété féodale et seigneuriale.

En quoi consista la « réforme de l'impôt foncier » (*chiso-kaisei*³⁵) ? Le gouvernement de la restauration déclara, en 1868, que « les terres des villages sont toutes aux paysans » ; il proclama, en 1871, la liberté

34. La position financière du gouvernement de la restauration sera précisée par le fait que l'impôt foncier montait à 60 600 000 yens sur 85 500 000, total des revenus fiscaux de l'année 1873. Au début de l'ère de Meiji (1871-1875), la proportion de l'impôt foncier par rapport à la totalité des impôts annuels gouvernementaux oscille entre 85 % et 93,2 %.

35. La collection colossale des documents historiques sur la réforme de l'impôt foncier se trouve dans *Chiso kaisei hokoku-sho* (*Rapport de la réforme de l'impôt foncier*) et son appendice *Chiso kaisei reiki enkaku teiyō* (*Manuel des formulaires et de l'histoire de la réforme de l'impôt foncier*), dont la rédaction s'acheva en 1882. Les procès-verbaux originaux qui servirent de base aux divers règlements de la réforme de l'impôt foncier furent publiés en 1903, par le ministère des Finances, dans *Chiso kankei shorui isan* (*Recueil des documents concernant les impôts fonciers*) ; on peut les trouver dans *Meiji zenki zaisei keizai shiryō shusei* (*Collection des documents historiques sur les finances et l'économie de la première moitié de l'ère de Meiji*), vol. VII.

de culture des rizières et des champs ; il abolit, en 1872, l'interdiction de vendre les terres paysannes. Ces mesures éliminèrent les restrictions féodales et seigneuriales imposées à la propriété et à l'exploitation foncières. Par ailleurs, afin de consolider la base financière du nouveau gouvernement, divers règlements furent élaborés, concernant la réforme de l'impôt foncier. Le gouvernement de la restauration de Meiji, comme nous l'avons vu, avait pris la succession des *daïmyō* quant aux redevances seigneuriales qui furent transformées en « impôts ». Les règlements nouveaux eurent pour but de supprimer l'ancien mode de perception en nature (riz), qui entraînait de multiples inconvénients, d'uniformiser les règlements d'imposition variables suivant chaque domaine seigneurial et d'instituer un mode unique de perception en argent, mais en même temps de maintenir la substance même des anciennes redevances seigneuriales que le nouveau gouvernement avait héritées des *daïmyō*³⁶. Les points essentiels de ces règlements se résument dans la « décision » du ministère des Finances de procéder à la réforme de l'impôt foncier, avant tout « dans le but de ne pas diminuer les anciens revenus annuels gouvernementaux » (c'est-à-dire les anciennes redevances seigneuriales) et de fixer le taux « le plus raisonnable » du nouvel impôt foncier à 3 % du prix des terres³⁷.

On procéda, en 1872, à l'émission de « billets de terre » (*chiken*) pour la vente et l'achat des terres et le transfert de la propriété foncière. Cette émission, qui constituait un acte préparatoire, nécessaire à la réforme de l'impôt foncier, fut faite dans le but de confirmer la propriété foncière selon le principe d'une propriété exclusivement privée de la terre et d'en fixer le prix. C'est pourquoi ce « billet de terre » constitue, comme

36. Voir, à ce sujet : *Chiso kaisei... isan, op. cit., Collection des documents historiques..., op. cit., vol. VII, p. 301-311.*

37. *Ibid.*, vol. VII, p. 337.

on l'a dit, « la base de la réforme de l'impôt foncier³⁸ ». Enfin, le 28 juillet 1873 fut publié le *chiso-kaisei jōrei* (ordonnance de réforme de l'impôt foncier) dans la proclamation de *dajōkan* n° 272.

La réforme de l'impôt foncier, qu'on a célébrée comme « un événement grandiose » devant « abolir les anciennes coutumes millénaires » et « entraîner le bonheur et la prospérité du peuple³⁹ », commença par la publication de cette ordonnance et des règlements annexes (« Règlements de la réforme de l'impôt foncier » et « Avis aux fonctionnaires »). Le point essentiel en réside dans la suppression totale de l'ancienne modalité de perception des redevances en riz et dans la fixation du taux de l'impôt foncier à 3 % du prix de la terre⁴⁰. Ainsi, le gouvernement de Meiji, tout en héritant sous forme d'impôt foncier des anciennes redevances de l'époque féodale du *bakufu* shogunal, les unifia sur le plan national et convertit les anciennes redevances en nature, fondées sur le rendement ou la productivité (*koku-taka*), en impôts fonciers en argent fixés selon le prix de la terre.

La réforme fut à peu près achevée en 1876-1877 pour les terres cultivées (rizières et champs) et les terrains à bâtir, en 1881-1882 pour les landes et les forêts. Au cours de la réforme, il fut procédé à la confirmation légale du droit de propriété foncière par la délivrance de « billets de terre », à la mesure de la terre et à la correction des lignes de démarcation des propriétés, à la distinction entre les terres, surtout forêts, de l'Etat et les propriétés privées, au rajustement des landes et forêts communales (*iriaï*), au règlement des baux de location perpétuels (*ei-kosaku*).

Il est maintenant nécessaire de préciser comment le

38. 5 août 1862, vol. VII, p. 312.

39. Shigenobu OKUMA, ministre des Finances et conseiller d'Etat (*sangi*), dans son rapport, *Chiso kaisei no gi moshi age soe sho*, en mai 1873, *ibid.*, vol. VII, p. 323.

40. Proclamation ci-dessus, *Collection des documents*, vol. VII, p. 325.

gouvernement de la restauration régla les problèmes agraires soulevés par la réforme de l'impôt foncier et de souligner quelques traits historiques fondamentaux de cette réforme agraire.

1. Les droits féodaux, contrairement au cas de la Révolution française où ils furent finalement abolis sans indemnité, furent supprimés avec indemnité : ils furent rachetés par le nouveau gouvernement de la restauration. Mais cette charge retomba, en fin de compte, sur les paysans assujettis aux nouveaux impôts fonciers. Ainsi, l'abolition du régime seigneurial fut réalisée sous la forme d'un compromis, par suite de cette indemnisation. Plus concrètement, en 1869-1871, par le transfert au Tenno de la domination des *daïmyō* sur leurs domaines (*han*) et la création de nouveaux départements administratifs (*ken*), par l'abolition des statuts féodaux de l'ordre social, fut détruite l'organisation des pouvoirs seigneuriaux sur la base de la propriété foncière féodale (perception des redevances seigneuriales, pouvoir militaire, administratif et judiciaire...). Ainsi apparut la forme moderne de l'Etat national et unifié. Mais les droits des *daïmyō* comme propriétaires fonciers, s'ils furent quelque peu réduits, furent réorganisés en un système d'allocations en riz (*karoku*) prélevées sur les impôts gouvernementaux. De plus, le nouveau gouvernement se chargea, en 1872-1873, de l'échange des papiers-monnaies émis de façon déréglée par les *daïmyō* à la fin du shogunat et du remboursement de leurs immenses emprunts⁴¹. En

41. « Ces mesures [prises par le gouvernement de la restauration] ont affranchi les grands seigneurs (*daïmyō*) de leurs anciennes dettes usurières, d'une part, et, d'autre part, elles ont transformé les capitalistes usuriers qui avaient été obligés de leur prêter de l'argent, souvent par force féodale, en porteurs de titres d'emprunts remboursables par la nation. Des papiers sans valeur jusqu'à hier se sont transformés, par hasard [!], en capitaux d'une mission moderne [!]. » (*Collection des documents historiques, op. cit.*, vol. IX, Introduction explicative.) Ainsi les uns et les autres furent-ils sauvés par le gouvernement de la restauration !

1875, grâce à la réforme de l'impôt foncier, les allocations, qui présentaient le caractère de rente en nature (*karoku*), furent transformées en allocations en argent (*kinroku*) qui, l'année suivante, furent reconverties en rentes sur l'Etat librement négociables. C'est ainsi que disparut le régime politique purement féodal et seigneurial de Tokugawa-shogunat.

2. Les paysans furent, eux aussi, affranchis du régime seigneurial et du servage et proclamés « libres ». Les paysans n'étaient cependant pas tous dans les mêmes conditions économiques au moment de la révolution ; la dissociation de la paysannerie, comme nous l'avons vu, était déjà bien avancée dès l'époque précédente. Par conséquent, les paysans libérés le furent dans des conditions sociales très différentes. La signification historique des réformes agraires de la révolution de Meiji varie donc suivant les diverses couches différenciées de la communauté rurale : c'est bien le fait historique de cette différenciation de la classe paysanne qui nous importe ici⁴².

Le *chiso kaïsei* ou réforme agraire de la révolution de Meiji a reconnu légalement la possession du *koku-taka* au paysan proprement dit (*hon-byakusho*), redevable de la rente annuelle au grand seigneur, en lui donnant le « billet de terre » comme un titre de propriété privée moderne. Ainsi, ce paysan nouveau propriétaire légitime a reçu la charge du nouvel impôt foncier. D'un point de vue formel, cette réforme constitue l'affranchissement des tenanciers féodaux et héréditaires du régime seigneurial et leur transformation en paysans propriétaires indépendants. Mais cette réforme, qui affranchissait les paysans (*hon-byakusho*) possédant un *koku-taka* et les propriétaires paysans (*jinushi*) ayant concentré plusieurs *koku-taka* dans leurs mains, ne concernait en rien les petits paysans fermiers (*kosaku*) ou les simples travailleurs agricoles (*mizu-nomi*) qui ne

42. G. LEFEBVRE, *La Révolution française et les Paysans*, *op. cit.*, p. 13-14, 28-29, 34-35, 41-42.

possédaient aucun *koku-taka* et dont le nombre était déjà immense. Ce fut donc une opération blanche pour cette masse paysanne : ce lui fut, pour emprunter une expression de Georges Lefebvre, « une amère déception ».

Les *jinushi*⁴³, grâce à la réforme agraire de la restauration, sont devenus véritablement propriétaires de leurs terres et contribuables de l'impôt foncier en argent à l'égard de l'Etat. Mais les cultivateurs immédiats (*kosaku*, ce mot signifie littéralement : petit paysan fermier), loin d'être affranchis, tout en perdant les droits dont ils jouissaient sous le régime seigneurial, demeurèrent toujours *kosaku* et continuèrent, à ce titre, à payer aux *jinushi* la rente annuelle en nature, dont le taux fut parfois augmenté. De là se développa nécessairement la politique de protection du gouvernement à l'égard des *jinushi*, comme redevables de l'impôt foncier à l'Etat. Les rapports de domination et de dépendance entre *jinushi* et *kosaku*, en d'autres termes l'exploitation jinushienne du surtravail (rente en nature) des *kosaku*, furent garantis par le pouvoir d'Etat comme un droit réel de propriété, moderne et inviolable⁴⁴. Dans ce cas, le pouvoir d'Etat absolutiste ou ses lois elles-mêmes constituent la contrainte extra-économique pour assurer le paiement des rentes foncières et leur reproduction.

3. Le *chiso kaisei* ou réforme agraire de la révolution de Meiji reconnu, ainsi qu'on l'a déjà vu, la possession de l'ancien *koku-taka* comme un droit exclu-

43. Ce mot signifie littéralement : propriétaire foncier. Mais il désigne non seulement le propriétaire paysan qui cultive ses terres lui-même, mais aussi le gros propriétaire foncier non exploitant et parasitaire, qui a concentré des terres paysannes dans ses mains et vit de la rente annuelle en nature payée par le *kosaku*.

44. Sur le fait que la législation ultérieure sur la propriété foncière et l'agriculture dota les propriétaires jinushiens d'un droit de propriété absolu, voir T. OGURA, *Tochi rippō shi* (Histoire de la législation foncière), Tokyo, 1950.

sif de propriété privée sur la terre et soumit les nouveaux propriétaires à l'impôt foncier. En conséquence logique, les anciens droits d'usage des paysans sur les terres, pourtant nécessaires à l'existence paysanne, en furent exclus. Les baux de location perpétuels (*eikosaku*) qu'on peut considérer presque comme de véritables propriétés paysannes, risquaient d'être abolis. En outre, la réforme de l'impôt foncier du gouvernement de Meiji portait sur la distinction entre terres de l'Etat, surtout forêts, et terres privées et sur la suppression des droits d'usage (*iriai-ken*) sur les forêts.

Cette distinction entre terres de l'Etat et terres privées entraîna la confiscation, sur une grande échelle, des communaux et surtout des forêts et des landes dont jouissaient les paysans ; leurs droits d'usage collectifs sur les bois et les landes furent abolis. Ces droits d'usage, grâce aux fourrages, aux engrais, aux matériaux pour la construction et le chauffage qu'ils leur procuraient, permettaient aux petits paysans traditionnels de subsister. Les terres de l'Etat, notamment celles de la famille impériale, augmentèrent énormément. Il faut souligner ici la proportion exorbitante de la propriété foncière du Tenno, de l'Etat et des municipalités par rapport à la propriété privée⁴⁵. Cette incorporation d'immenses terres et forêts à la propriété impériale constitua la base matérielle des théories absolutistes du Tenno. Beaucoup de rizières et de champs revinrent, par ailleurs, à la propriété *jinushienne* ; les forêts privées surtout furent accaparées, pour la plupart, par les propriétaires *jinushiens*. La raison en est que la mesure de la terre et l'enregistrement pour la constatation des droits de propriété, à l'occasion de la réforme de l'impôt foncier, se firent au profit des *jinushi*, véritables « coqs de village » ; ce qui, dans chaque village, augmenta leur influence sur les petits paysans et leurs petits fermiers (*kosaku*) et contribua à renforcer leur

45. Le tableau suivant marque la progression de la propriété foncière de l'Etat, de 1881 (immédiatement après la fin de la réforme de l'impôt foncier) à 1890 (un an après

prépondérance économique et sociale. Il va sans dire que furent également réduits les droits d'usage (*iriaï*) sur les forêts et bois qui appartenaient à des particuliers. Les innombrables troubles paysans du début de l'ère de Meiji traduisirent, pour une part, ces conditions économiques ⁴⁶.

Ainsi, les réformes agraires de la révolution de Meiji ont, d'une part, aboli le système seigneurial et shogunal,

la promulgation de la Constitution impériale et de la Charte de la famille impériale) *.

TERRES DE L'ETAT

	Propriétés foncières impériales	Propriété foncière de l'Etat	Forêts et bois de l'Etat et des municipalités	Total
1881	634**	16 885	5 259 183	5 276 702
1890	3 654 532	79 308	17 595 421	21 329 261

TERRES PRIVÉES

	Rizières	Champs	Forêts et bois	Total
1881	2 631 132	1 855 628	6 901 719	11 388 479
1890	2 536 118	2 159 913	7 442 352	12 138 383

* D'après *Teikoku tokei nenkan* (Annuaire impérial de statistique), n° 3, p. 15-16, et n° 10, p. 19.

** unité = 1 *chō* (environ 1 hectare).

46. Voir T. ONO, *Ei-kosaku ron* (Sur le *kosaku* héréditaire ou bail de location perpétuel); M. KAÏNO, *Iriaï no kenunyku* (Etudes sur les droits d'usage communaux), 1943; T. TSUCHIYA et M. ONO, *Meiji shonen nomin sojo roku* (Documents sur les troubles paysans au début de l'ère de Meiji).

c'est-à-dire l'organisation purement féodale de la propriété foncière fondée lors du *Taiko kenchi* (époque féodale où les redevances en nature proprement dites prédominaient, bien qu'accompagnées de quelques survivances de rente en travail) ; mais, d'autre part, elles ont maintenu en même temps dans la société moderne les rapports de production féodaux de l'agriculture comme des éléments constitutifs du capitalisme nippon. Ainsi se marque dans la société moderne japonaise une époque où la propriété foncière à demi féodale et la très petite culture à demi serve (comme M. Yamada l'a montré le premier, dans son *Analyse du capitalisme japonais*⁴⁷⁾ caractérisent l'agriculture et la propriété foncière : époque où se réalise la différenciation entre la rente annuelle en nature et l'impôt foncier en argent. C'est bien dans ces conditions historiques particulières au Japon rural que se réalisa par force l'accumulation primitive du capital et que progressa la différenciation de la paysannerie⁴⁸.

IV

Il nous faut maintenant préciser la signification historique de ces réformes agraires et déterminer leur place dans l'histoire économique du Japon.

1. Grâce à la réforme agraire de la révolution de Meiji, les paysans proprement dits (*hon-byakusho*) se

47. M. YAMADA, *Nihon shihon-shugi bunseki* (1934), et son article, « Nochi kaikaku no rekishiteki igi » (« Signification historique de la réforme agraire après la guerre mondiale »), paru dans *Sengo nihon no keizai mondai* (*Problèmes économiques du Japon d'après-guerre*) de la Faculté d'économie politique de l'Université impériale de Tokyo, 1949.

48. Voir le changement des pourcentages de la population agricole et de la population industrielle et commerciale dans toute la population du pays, selon les chiffres des recensements nationaux : en 1873, respectivement 78 % et 10,2 % ; en 1920, 52,4 % et 22,3 % ; en 1940, 42,6 % et 40 %.

libérèrent des liens féodaux de dépendance et se transformèrent de tenanciers féodaux en paysans propriétaires libres, au sens juridique. Mais, s'ils ont été affranchis, ils demeurèrent contribuables des nouveaux impôts fonciers, qui constituèrent, à peu de chose près, une charge identique à celle des anciennes redevances seigneuriales. On peut donc affirmer que leur propriété foncière n'a pas été économiquement libérée de la tutelle féodale. Le taux des nouveaux impôts fonciers, c'est-à-dire 3 % du prix de la terre, fut déterminé « dans le but de ne pas entraîner une diminution des anciens revenus annuels gouvernementaux » ; en d'autres termes, les nouveaux impôts fonciers ne furent autre chose, économiquement parlant, que les anciennes redevances seigneuriales : le nouveau gouvernement prit en ce domaine la succession des *daïmyō*. La « règle » I des « exemples de l'inspection » (*kensa rei*, chap. 12 de l'« Avis aux fonctionnaires » à l'occasion de la réforme de l'impôt foncier) souligne concrètement ce fait par des chiffres : l'impôt foncier absorbe 34 % de tout le produit du travail du paysan ⁴⁹.

Par ailleurs, les paysans japonais n'eurent aucune occasion d'acquérir des terres, comme le firent les paysans français à l'époque de la Révolution, grâce à la vente des biens nationaux : bien au contraire, la distinction entre terres de l'Etat et terres privées permit très souvent au gouvernement de procéder à d'importantes confiscations de terres paysannes. S'ils sont maintenant véritablement des propriétaires fonciers libres, les paysans japonais ne sont propriétaires que de quelques petites parcelles de terres, comme auparavant à l'époque du shogunat, parcelles incomparablement plus petites que celles des paysans d'Europe occidentale.

49. La « règle » I fixe le rendement de 1 *tan* (= 0,1 hectare) de rizière de qualité moyenne à 1,6 *koku* = 1,8 hectolitre, valant selon le prix courant 4,80 *yen* ; le prix de 1 *tan* est fixé à 40,80 *yen*. L'impôt foncier est de 1,632 *yen*, y compris la part revenant à la communauté villageoise qui constitue le tiers de l'impôt foncier proprement dit.

Regrettons de ne pas avoir encore sur la propriété foncière et l'exploitation agricole à la fin du régime shogunal et au début du Meiji d'études quantitatives précises semblables à celles dont disposent les historiens français pour l'Ancien Régime et la Révolution ; c'est là, pour l'avenir, une tâche importante qui s'impose aux historiens japonais.

Pour les années qui suivirent, il est possible de dresser des statistiques précises de la répartition de la propriété foncière⁵⁰. Compte tenu des diversités régionales, les paysans propriétaires de moins de 3 *chō* (= 3 hectares) constituent alors toujours plus de 90 % de la totalité, ceux de moins de 1 *chō* (= 1 hectare) toujours plus de 70 %. Peu de paysans propriétaires (*jisaku*) peuvent vivre en producteurs indépendants sur leurs propres terres ; la plupart s'occupent d'un travail domestique accessoire. Surtout, ils augmentent leurs exploitations agricoles en louant à titre de *kosaku* une partie des terres des *jinushi* ; les petits paysans propriétaires sont très souvent, en même temps, les petits paysans fermiers (*kosaku*). Cette exploitation mixte (*ji-kosaku*) englobe toujours plus de 40 % de la totalité des familles paysannes japonaises. Soulignons qu'au Japon les propriétaires de plus de 5 *chō* (= 5 hectares), qui, même à l'échelle internationale, ne pourraient être rangés que dans la catégorie des petits paysans propriétaires, ne sont plus des paysans exploitants, mais les propriétaires jinushiens non-exploitants et « parasites » : trait caractéristique de l'agriculture nippone. Cette très petite propriété paysanne correspond à une très petite exploitation paysanne particulière au Japon, comme on le verra dans la suite. Surtout, fait primordial, les rentes annuelles en nature dont les paysans étaient jusqu'ici redevables à leur seigneur furent transformées par l'autorité gouvernementale, par force et « d'en haut » (*von oben*), en impôts fonciers en argent. Comme on l'a vu, les redevances féodales constituaient, sous le régime seigneurial, une catégorie

50. Voir le tableau de la page suivante.

(nombre de propriétaires paysans et pourcentages suivant l'étendue de la propriété)**

Année	moins de 0,5 chō	0,5 chō — 1 chō	1 chō — 3 chō	3 chō — 5 chō	5 chō — 10 chō	10 chō — 50 chō	plus de 50 chō	Total	nombre de <i>jinushi</i> non exploitants	
1908	2 267 093 47,20 %	1 277 702 26,60 %	899 986 18,74 %	227 496 4,74 %	94 049 1,96 %	34 348 0,72 %	2 217 0,04 %	4 802 891 100 %	975 787	
1919	2 359 708 50,04 %	1 164 875 24,70 %	866 316 18,37 %	204 346 4,33 %	85 894 1,82 %	31 843 0,66 %	2 451 0,08 %	4 715 433 100 %	895 855	
1929	2 432 597 50,68 %	1 211 896 25,25 %	859 279 17,90 %	187 468 3,91 %	78 134 1,63 %	28 121 0,59 %	2 135 0,04 %	4 799 630 100 %	872 052	
1940	2 470 061 50,58 %	1 268 527 25,98 %	865 846 17,73 %	180 612 3,70 %	72 127 1,48 %	24 662 0,50 %	1 797 0,03 %	4 883 632 100 %	992 596	
Type Tohoku***	1908	362 380 40,01 %	204 644 22,60 %	227 638 25,13 %	69 994 7,73 %	29 694 3,28 %	10 408 1,15 %	911 0,10 %	905 669 100 %	184 789
	1940	434 428 42,85 %	242 803 23,95 %	235 388 23,22 %	65 118 6,42 %	25 574 2,52 %	9 497 0,94 %	928 0,10 %	1 013 736 100 %	233 382
Type Kinki***	1908	480 600 55,53 %	226 920 26,22 %	124 984 14,44 %	20 940 2,42 %	8 617 1,00 %	3 163 0,37 %	215 0,02 %	865 439 100 %	201 266
	1940	473 750 53,85 %	245 351 27,89 %	136 741 15,54 %	16 081 1,83 %	5 785 0,66 %	1 930 0,22 %	131 0,01 %	879 769 100 %	202 685

* Reproduit dans notre *Nochi kaikaku tenmatsu gaiyo*, op. cit., p. 765-766.

** Non compris Hokkaidō et Okinawa.

*** Type Tohoku : six départements de Tohoku et trois autres (Tochigi, Ibaragi et Niigata); type Kinki : six départements de Kinki et trois autres (Miyé, Okayama et Kagawa).

de rente foncière qui absorbait presque tout le surproduit du travail paysan. Par suite des circonstances économiques, les conditions sociales particulières à la paysannerie japonaise n'étaient pas mûres, qui auraient pu transformer la rente en nature en rente en argent d'un ordre supérieur. Il serait important de comparer ces conditions économiques et sociales des paysans nippons à celles des paysans d'Europe occidentale au XVI^e siècle, par exemple des *freeholders* ou *customary tenants* en Angleterre ou des *laboureurs* en France, qui s'affranchirent effectivement des normes de la propriété féodale par suite de la transformation spontanée, si l'on peut dire, ou de la commutation de rente en travail (ou des redevances en nature) en rente en argent⁵¹. C'est la raison pour laquelle ne purent apparaître dans la paysannerie japonaise ni riches fermiers du type *koulak* ni laboureurs « à cabriolet », en un mot aucune « prosperous rural middle class », suivant l'expression de R. H. Tawney.

Les nouveaux impôts fonciers en argent ne résultèrent donc pas du développement interne de l'économie paysanne. Quant aux paysans, sans que les conditions économiques et sociales les aient au préalable transformés en producteurs de marchandises, ils furent soumis à l'impôt foncier en argent. C'est pourquoi cette brutale mutation de la rente en nature en impôt foncier en argent constitua pour les paysans non pas la condition de leur affranchissement et de leur indépendance, mais plutôt celle de leur appauvrissement permanent : la décomposition ultérieure des paysans propriétaires exploitants (*jisaku*) en petits paysans fermiers (*kosaku*) endettés du type de *kabala* en apporte la preuve. Les terres exploitées par *kosaku*, qui occupaient environ 30 % de la totalité du sol cultivé au début du Meiji, s'élevaient à 39,3 % en 1887, à 44,9 %

51. Voir, par exemple, R. H. TAWNEY, *The Agrarian Problem in the XVIth Century*, London, 1912, *passim*, p. 23-31, 59, 71-72, 118, 139, etc.; P. RAVEAU, *L'Agriculture... au XVI^e siècle*, p. 70, 102-103, 220-223, 230, 264, 288, etc.

en 1908, à 46 % au temps de la réforme agraire (*nōchi kaikaku*) qui suivit la Deuxième Guerre mondiale (1946). Tandis qu'en Angleterre la paysannerie, par suite de la formation de la rente en argent, s'est divisée en entrepreneurs capitalistes (*lease-holders*) et en travailleurs salariés (*agricultural labourers*), il s'agit ici d'une différenciation en *jinushi* parasites et rentiers (non pas en fermiers capitalistes) et en *kosaku* dépendants (non pas en prolétariat agricole). Enfin, l'industrie rurale domestique ou le travail paysan complémentaire, notamment la sériculture, dont la place dans l'économie paysanne japonaise correspondrait à celle de la viticulture en France, disparurent avec le développement du capitalisme.

En bref, les paysans propriétaires et exploitants « affranchis » par la révolution de Meiji ne peuvent se comparer aux paysans propriétaires libres et indépendants nés de la décomposition de la propriété foncière féodale en Europe occidentale. Il n'existe pas dans l'histoire japonaise cette *yeomanry* dont les Anglais étaient si fiers⁵². A la révolution de Meiji, à la différence de la Révolution française, manqua l'idéal social d'« une démocratie de petits propriétaires autonomes, paysans et artisans indépendants qui travailleraient et échangeraient librement⁵³ ».

2. Les réformes agraires de la révolution de Meiji, en légalisant les rapports économiques entre *jinushi* et *kosaku* formés sous l'ancien régime seigneurial, c'est-à-dire en consacrant les *koku-taka* concentrés entre les mains des *jinushi* comme droit de propriété foncière moderne, réorganisèrent le système jinushien et le renforcèrent. En d'autres termes, les *kosaku*, sans être affranchis, comme travailleurs directs, de l'obli-

52. Voir l'article *yeomen* dans Christopher HILL, *The Good Old Cause*, London, 1949, p. 61-65, et son introduction concise, mais suggestive, à la Révolution anglaise, 1640-1660, p. 19-31.

53. G. LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, p. 133.

gation de payer les rentes annuelles féodales, furent riviés par leur *jinushi* à la condition de petits paysans fermiers obligés d'acquitter des rentes en nature toujours croissantes.

Dans quelles proportions la totalité des produits du travail des *kosaku* fut-elle répartie entre l'Etat (impôts fonciers), les *jinushi* (rentes) et les *kosaku* eux-mêmes ? Ces proportions furent fixées d'une manière concrète dans l'officielle « règle » II des « exemples de l'inspection » (*kensa rei*), au douzième chapitre de l' « Avis aux fonctionnaires », du temps de la réforme de l'impôt foncier. En supposant que la récolte par *tan* (= 0,1 hectare) de rizière est de 1,6 *koku*, soit 4,80 *yen* selon le prix courant (3 *yen* par *koku*), on fixe, dans la règle II, le prix de la terre par *tan* à 40,80 *yen* et la rente annuelle en nature perçue par le *jinushi* sur le *kosaku* à 1,088 *koku* par *tan* (soit, en argent, 3,264 *yen*). Sur cette rente, le *jinushi* doit payer à l'Etat, à titre d'impôt foncier en argent, 1,632 *yen* (y compris la part revenant à la communauté rurale, soit un tiers de l'impôt foncier au sens strict). Il reste, par conséquent, au *jinushi* 0,544 *koku* (soit, en argent, 1,632 *yen*) et au *kosaku* 0,512 *koku* (soit, en argent, 1,536 *yen*) par *tan*. Ainsi, le produit du travail du *kosaku* se répartit entre l'Etat et le *jinushi* dans la proportion, respectivement, de 34 % (impôt foncier en argent) et de 34 % (rente annuelle en nature). Restent 32 % au *kosaku* lui-même. Le *kosaku* se chargeant en plus des frais des semences et des engrais, qui montent à 15 % de la récolte, son revenu net se réduit à 17 %, c'est-à-dire la moitié de la part revenant au *jinushi*. Telle est la caractéristique fondamentale de la distribution sociale établie officiellement par la réforme de l'impôt foncier, réforme que le gouvernement de l'époque présenta comme une grande œuvre devant contribuer au « bonheur et à la prospérité du peuple » par l'abolition des « anciennes coutumes millénaires ».

Voici, à titre de comparaison, la répartition sociale du produit paysan avant l'époque de Tokugawa, pendant cette époque et après la réforme de l'impôt foncier.

Le tableau ci-après exprime très clairement la prépondérance catégorique de la propriété foncière sur l'exploitation agricole dans l'histoire rurale japonaise⁵⁴.

On constate d'abord que, par les réformes agraires de la révolution de Meiji, la quote-part des paysans exploitants (*kosaku*) diminue *quantitativement* par rapport à celle qu'ils s'assuraient durant l'époque de Tokugawa, tandis que la partie revenant aux propriétaires fonciers jinushiens grossit énormément, passant de 24 % à la fin de l'époque de Tokugawa à 34 % au temps de la réforme de l'impôt foncier, à 42 % en 1885. Il faut ensuite souligner un changement de modalité dans la perception. A la fin de l'époque de Tokugawa, les redevances dues au grand seigneur et les rentes dues au *jinushi* étaient généralement acquittées directement et en nature par le *kosaku* en tant que paysan exploitant. Mais, à partir de la réforme de l'impôt foncier, le cultivateur immédiat (*kosaku*) acquitte d'abord et en nature la rente au *jinushi* qui, à son tour, en paye une partie à l'Etat à titre d'impôt foncier en argent et se réserve tout le reste comme sa propre quote-part (*jinushi tokumai*). Par la réforme de l'impôt foncier, deux procédés antagonistes furent donc mis en pratique : rente en nature comme auparavant et impôts fonciers en argent à un taux fixe, c'est-à-dire rentes en valeur d'usage, d'une part, et, de l'autre, impôts en valeur d'échange. Ainsi, la transformation en marchandise et en argent des produits agricoles s'opérait exclusivement dans les mains des *jinushi*. De là découle encore la politique protectionniste du gouvernement en faveur des *jinushi* comme redevables de l'impôt foncier en argent.

Les rentes foncières, toujours perçues en nature, comme à l'époque féodale, ne subirent donc aucun changement dans leur forme ni dans leur modalité, par

54. Ce tableau statistique a été dressé au moyen de diverses sources dispersées ; il a été reproduit dans l'article de M. YAMADA, « Nochi kaikaku no rekishi-teki igi », *loc. cit.*, p. 140-141.

Epoque Historique et année	Organisation de la propriété foncière *	Redevance seigneuriale ou impôt foncier par <i>tan</i> (en <i>koku</i>)	Rente foncière revenant au <i>jinushi</i> par <i>tan</i> (en <i>koku</i>)	Partie réservée à l'exploitant direct (paysan ou <i>kosaku</i>) par <i>tan</i> en (<i>koku</i>)**	Rendement total par <i>tan</i> (en <i>koku</i>)
A) Régime domanial depuis l'époque de Kamakura (après le XIII ^e siècle)		0,439 (44 %)		0,561 (56 %)	1 000
B) Depuis le Taïko kenchi (1582)					
1. 1594 (année de Bunroku)		0,684 (67 %)		0,386 (33 %)	1 170
2. 1686 (année de Teikyo)		0,645 (50 %)		0,645 (50 %)	1 290
3. Première moitié du XIX ^e siècle (fin du <i>bakufu shogunal</i>)		0,690 (37 %)	0,447 (24 %)	0,733 (39 %)	1 871
C) Depuis le <i>chiso kaisei</i> (1873)					
1. 1873		0,544 (34 %)	0,544 (34 %)	0,512 (32 %)	1 600
2. 1885		0,270 (16 %)	0,700 (42 %)	0,680 (42 %)	1 650
3. 1888		0,270 (17 %)	0,734 (47 %)	0,558 (36 %)	1 562
4. 1903-1907 (en moyenne)		0,256 (16 %)	0,652 (42 %)	0,658 (42 %)	1 566
5. 1933-1935 (en moyenne)		0,126 (6 %)	0,892 (42 %)	1,107 (52 %)	2 125

* Il faut mettre l'accent sur les proportions (%) plus que sur les chiffres de production (*koku*) eux-mêmes, puisqu'ils ont été obtenus par des méthodes d'enquête différentes suivant chaque époque.

** Y compris les frais des semences et des engrais.

suite des réformes agraires de la révolution de Meiji. Après la réforme, et selon les prescriptions des enquêtes « sur les coutumes en matière de tenure » (*kosaku kanko chōsa*), les rentes sur les rizières demeurèrent exigibles en 1885 presque toutes en riz, en 1912 toujours « en riz dans leur presque totalité », en 1921 « en riz dans leur totalité, à travers tous le pays ». La réforme agraire (*nōchi kaikaku*) qui suivit la Deuxième Guerre mondiale (1946) pour la première fois transforma les rentes perçues en nature en rentes en argent selon un taux fixe.

Cette rente annuelle en nature, semblable à la rente féodale en nature, absorbait tout le surtravail des cultivateurs immédiats (*kosaku*) et empiétait très souvent sur leur subsistance. Elle absorbait 68 % de tous les produits du travail des *kosaku* au temps de la réforme de l'impôt foncier. Le taux de la rente annuelle en nature de 1 *koku* (1,8 hectolitre) par *tan* (0,1 hectare) se maintint de manière inébranlable jusqu'à la fin⁵⁵.

55. Nous donnons ici la proportion (en %) entre le produit total du travail du *kosaku* et la rente annuelle en nature versée au *jinushi*, d'après le Teikoku nokai (Association agricole du Japon), « *Kosaku-ryo genmen ni kansuru chosa* » (« Enquêtes sur les rentes foncières de *kosaku* »), reproduit dans notre *Nochi kaikaku tenmatsu gaïyo, op. cit.*, p. 963.

Proportion de la rente foncière dans tout le rendement agricole	Contrat de rente foncière			Rente foncière effectivement payée		
	Premières années de Meiji	1887	1926	Premières années de Meiji	1887	1926
		%	%		%	%
plus de 80 %	6,2	2,3	0,2	4,6	1,0	—
80 %-70 %	10,9	7,8	1,9	10,4	7,1	0,7
70 %-60 %	28,2	23,9	10,6	25,1	22,6	5,8
60 %-50 %	28,3	37,8	38,7	31,2	38,8	27,8
50 %-40 %	17,3	22,9	37,0	19,6	23,9	45,2
40 %-30 %	7,3	4,3	10,6	7,6	5,8	18,6
moins de 30 %	1,8	1,0	1,0	1,5	0,8	1,9
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Au cours des années 1933-1938, la rente foncière effectivement payée par an était encore en moyenne de 1,018 *koku* par *tan*. Il s'agit ici non seulement des petits paysans fermiers (*kosaku*), mais aussi des petits paysans propriétaires (*jisaku*) : la plupart des petits paysans propriétaires, ne pouvant subsister de leurs propres terres, étaient obligés de louer une partie des terres des *jinushi* en leur payant la rente en nature (*ji-kosaku*). Ainsi donc cette catégorie de rente en nature prévalait dans toute l'agriculture japonaise. Cette prépondérance de la propriété foncière sur l'exploitation agricole définit la très petite culture (*minute agriculture*) particulière au Japon ; l'existence de cette catégorie de rente foncière, en rendant impossible la formation du profit industriel, empêchait le capitalisme de s'établir dans l'agriculture nipponne.

A. — Dans l'agriculture japonaise, fondée sur les rentes annuelles en nature, ne se réalisa pas la concentration des exploitations agricoles. La très petite propriété parcellaire du paysan japonais correspond à l'exploitation type. La petite propriété de 1 *chō* (l'étendue normale de culture par *hon-byakushō* type) demeura inchangée depuis l'époque de Tokugawa jusqu'au temps de la réforme de l'impôt foncier, l'exploitation agricole moyenne par famille paysanne se situant à 0,88 *chō*. En ce qui concerne l'exploitation agricole, il n'est possible de dresser une véritable statistique que pour les années ultérieures⁵⁶. On constate que, compte tenu des différences régionales, les exploitations de moins de 2 *chō* (= 2 hectares) englobent toujours plus de 90 % des exploitations paysannes, celles de moins de 1 *chō* (= 1 hectare) toujours 67 % ; les exploitations de plus de 5 *chō* (= 5 hectares) comprennent moins de 1 % du total. Ce qu'il faut souligner ici, c'est qu'il ne s'agit pas généralement d'une petite culture, mais d'une

56. Voir le tableau de la page suivante.

TABLEAU STATISTIQUE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *

(Nombre de paysans cultivateurs et proportions des diverses catégories d'exploitation **)

Année	moins de 0,5 chō	0,5 chō — 1 chō	1 chō — 2 chō	2 chō — 3 chō	3 chō — 5 chō	plus de 5 chō	Total	Paysans proprié- taires (jisaku)	Type mixte (ji-kosaku)	Paysans fermiers (kosaku)	
1908	2 003 298 38,07 %	1 754 060 33,34 %	1 031 122 19,60 %	306 421 5,82 %	124 785 2,37 %	41 642 0,80 %	5 261 328 100 %	1 729 415 32,87 %	2 097 689 40,06 %	1 434 224 27,07 %	
1919	1 918 142 36,23 %	1 807 730 34,15 %	1 116 318 21,09 %	316 993 5,99 %	108 989 2,06 %	25 756 0,48 %	5 293 928 100 %	1 619 775 30,60 %	2 207 719 41,70 %	1 466 434 27,70 %	
1929	1 860 051 35,06 %	1 863 818 35,13 %	1 192 198 22,47 %	291 165 5,49 %	84 264 1,59 %	13 606 0,26 %	5 305 102 100 %	1 619 262 30,52 %	2 308 317 43,51 %	1 377 523 25,97 %	
1940	1 766 493 33,91 %	1 757 555 33,74 %	1 307 234 25,09 %	289 541 5,56 %	77 724 1,49 %	10 621 0,21 %	5 209 168 100 %	1 578 682 30,31 %	2 252 336 43,24 %	1 378 150 26,45 %	
Type Tohoku ***	1908	289 974 29,18 %	255 541 25,72 %	248 151 24,97 %	125 241 12,60 %	56 237 5,66 %	18 608 1,87 %	993 852 100 %	324 721 32,67 %	391 192 39,36 %	277 939 27,97 %
	1940	302 517 26,09 %	311 370 26,85 %	355 167 30,63 %	137 034 11,82 %	47 357 4,08 %	6 024 0,53 %	1 159 469 100 %	296 806 25,60 %	483 548 41,70 %	379 115 32,70 %
Type Kinki ***	1908	450 456 45,32 %	371 328 37,36 %	147 912 14,88 %	18 070 1,82 %	4 625 0,47 %	1 460 0,15 %	993 851 100 %	308 532 31,04 %	355 342 35,75 %	329 977 33,21 %
	1940	360 529 39,86 %	350 755 38,78 %	178 722 19,76 %	12 810 1,42 %	1 497 0,17 %	205 0,01 %	904 518 100 %	279 733 30,93 %	397 351 43,93 %	227 434 25,14 %

* Reproduit dans notre *Nochi Kaikaku tenmatsu gaïyo*, op. cit., p. 767-769.

** Non compris Hokkaïdo et Okinawa.

*** Type Tohoku : six départements de Tohoku et trois autres (Tochigi, Ibarigi et Niigata); type Kinki : six départements de Kinki et trois autres (Miyé, Okayama et Kagawa).

culture minuscule, de nature semi-féodale ou semi-serve qui caractérise l'exploitation jinushienne japonaise⁵⁷.

B. — Le double principe de l'impôt foncier en argent, d'une part, et de la rente en nature, d'autre part, établi par les réformes agraires de la révolution de Meiji exprime l'antagonisme entre la petite exploitation agricole et la propriété foncière jinushienne. La transformation en marchandise et en argent des produits agricoles (riz) se réalise exclusivement par l'intermédiaire des *jinushi*, qui constituent une catégorie de propriétaires vendeurs. Dans cette agriculture, où prédominent les rentes en nature, la transformation des produits agricoles en marchandise se fait toujours au bénéfice des propriétaires jinushiens. L'analyse brillante

57. Il existe toujours, il est vrai, des diversités régionales et des variétés structurelles dans la propriété foncière et l'exploitation agricole. Mais, à part la région de Hokkaïdo, zone colonisée et nouvellement mise en valeur, où se remarque un système de grandes fermes différent de celui de Hondo et où l'exploitation paysanne moyenne est de 4,45 *chō* (1929), on pourrait distinguer, grosso modo, deux types d'exploitation dans Hondo.

1) Type de Tohoku : l'exploitation agricole est relativement extensive et l'étendue de culture par famille paysanne est de 1,46 *chō*, en moyenne (1929). Dans ce cas, l'évolution de l'agriculture se poursuit à l'intérieur même de la communauté villageoise ; les terres ont tendance à se concentrer aux mains de gros *jinushi* de type semi-seigneurial.

2) Type de Kinki : l'exploitation agricole est ici relativement intensive et l'étendue de culture par famille paysanne est de 0,73 *chō*, en moyenne (1929). Ici, l'agriculture évolue en contact avec l'économie des villes ; les terres, se morcelant, ont tendance à se concentrer aux mains de *jinushi* de type usurier et parasitaire (voir M. YAMADA, *Nihon shihonshugi bunseki*, p. 196-200). Il serait infiniment intéressant, pour comprendre les différences de structure de l'agriculture, en dépit de ressemblances morphologiques entre le Japon et la France, de comparer ces deux types japonais avec deux types — type septentrional (Flandre) et type méridional (Hainaut et Cambrésis) — analysés par G. LEFEBVRE, *Paysans du Nord pendant la Révolution*, Paris et Lille, 1924, p. 26, 31-35, 41, 55-58, 81-82, 100-101, 137-141, 162-163, 284-289, 307-309, 875-882, etc.

que le professeur C.-E. Labrousse a donnée de la circulation des marchandises agricoles au XVIII^e siècle en France est valable pour la position que les propriétaires vendeurs *jinushiens* occupent dans la structure de la circulation au Japon. « Tout le mécanisme de l'échange, dit-il, fonctionne, en effet, au bénéfice du propriétaire foncier. [...] Le propriétaire foncier — entendons par là le propriétaire qui dispose d'un excédent à offrir sur le marché, qui de la vente des produits de son domaine [...] — apparaît ainsi pratiquement comme le bénéficiaire exclusif de la hausse des prix, plus forte sur le marché agricole que sur le marché industriel, et de la hausse, d'ailleurs incertaine, de la productivité⁵⁸. » La position économique des *jinushi* fut consolidée grâce à la réduction des impôts fonciers en 1877 (de 3 % à 2,5 % du prix de la terre — pour les frais de la communauté rurale, de 1/3 à 1/5 de l'impôt foncier), grâce à la hausse sensible du prix du riz⁵⁹ et à la fixation du prix de la terre, grâce, enfin, au renforcement de la rente en nature réalisé par le développement de la productivité agricole.

On présume qu'avant la Deuxième Guerre mondiale 74 à 80 % du riz perçu par les *jinushi* à titre de rentes en nature se transformaient en marchandises et circulaient sur les marchés. Le riz se transformait ainsi en marchandise et en argent. Ce fait n'atteste pas, cependant, l'existence du capitalisme dans l'agriculture japonaise, parce que le riz marchandise n'est pas produit suivant un mode de production capitaliste, mais reste toujours une transformation en marchandise de rentes en nature payées directement aux *jinushi* par de petits paysans (*kosaku*) demi-serfs ou une simple production

58. C.-E. LABROUSSE, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1933, 2 tomes, vol. II, p. 626, et vol. I, p. 240-242 ; vol. II, p. 419-421, 492, 615, 635-639, etc.

59. Sur le mouvement des prix à la fin du *bakufu* shogunal et au temps de la restauration, nous n'avons pas encore de travaux statistiques et scientifiques comparables aux études historiques françaises, par exemple aux travaux du professeur

marchande produite par de petits paysans propriétaires et cultivateurs (*jisaku*). Ainsi, à mesure que la transformation du riz en marchandise (c'est-à-dire la production pour le marché) par les propriétaires vendeurs jinushiens s'élargit d'une manière extensive, la rente en nature se renforce, la situation économique des *kosaku* comme petits paysans fermiers (et non pas comme travailleurs salariés ou prolétariat agricole) s'aggrave, et le marché intérieur se resserre intensivement pour le capital industriel.

C. — Par les réformes agraires de la révolution de Meiji, la vente et l'achat des terres devinrent entièrement libres. Les terres se transformèrent en marchandise ; le commerce des terres se développa ; beaucoup de terres se concentrèrent aux mains des *jinushi*. Ce fait ne signifie pas, cependant, la transformation capitaliste de l'agriculture nipponne. Dans la mesure où prédomine une catégorie de rente foncière qui ne permet généralement pas au profit de se former, l'argent

Labrousse. C'est là une tâche qui s'impose aux historiens japonais. Nous donnons ci-dessous quelques chiffres, d'après les enquêtes du ministère des Finances, portant sur dix années du début du Meiji. Cf. B. NAKAZAWA, *Nihon beika hendo shi* (*Histoire du mouvement des prix du riz au Japon*), Tokyo, 1933, p. 287-314.

Année	Prix du riz (prix de marché à Tokyo, par <i>koku</i> , en <i>yen</i>)	Indice
1873	4 yen 76	100
1874	6 — 83	143,3
1875	6 — 96	146,1
1876	4 — 98	104,5
1877	5 — 16	107,3
1878	6 — 03	126,7
1879	7 — 90	165,9
1880	10 — 47	219,5
1881	10 — 49	220,1
1882	8 — 86	186,0

placé exclusivement en achat de terres en vue de l'acquisition de rentes foncières, bien qu'il entraîne la transformation des produits agricoles en marchandise, ne fait généralement que rehausser le prix des terres et que maintenir ou élever le taux des rentes en nature. L'argent ainsi investi dans l'achat de terres reste étranger au capital proprement dit dans la production agricole elle-même qui produit la rente foncière. Au contraire, l'achat de terres comme un placement de capital constitue une réduction du capital proprement dit utilisée dans la production agricole elle-même, c'est-à-dire amélioration des terres et de l'outillage agricole, emploi des engrais, salaire pour les travailleurs... Ce processus rend de plus en plus difficile la reproduction du capital dans l'agriculture, pour, enfin, la conduire à une crise structurelle. Il ne s'agit pas ici de la transformation en marchandise des terres et du riz, mais du mode de production historique par lequel le riz et la rente foncière sont produits en réalité ⁶⁰.

Par la logique même de ce mécanisme, le système de la propriété foncière jinushienne se développa et s'établit comme tel dès 1890. La comparaison des propriétaires fonciers jinushiens, apparus en relation étroite avec le système féodal et seigneurial de Tokugawa et consolidés par la réforme agraire de Meiji, avec les propriétaires fonciers d'Europe montrerait qu'ils n'ont aucun caractère historique commun avec les *landlords anglais* qui afferment leurs terres aux *tenant farmers* (fermiers capitalistes), eux-mêmes entrepreneurs agricoles et employeurs de travailleurs salariés, et qui s'approprient sous forme de rente foncière une partie des profits réalisés par leurs fermiers ⁶¹. Rien de

60. Sur tout ce qui précède, voir mon *Kindai shakaï seiritsu shiron*, p. 106-108, 134-146, 169-182, et mon *Shimin kakumei no kozo*, p. 117-120, 125-126, etc.

61. L'agriculture anglaise est constituée sur la base de la « three-fold division of agricultural interests » (W.J. ASHLEY, *The Economic Organisation of England*, London, 1915, p. 2-4, 44-67) ou, plus concrètement, de la « tripartite division into landlord, capitalist farmer and landless agricultural labou-

commun non plus avec les *Gutsherren* ou *Junker* de l'Allemagne de l'Est qui exploitaient directement leur domaine, pour le marché agricole, au moyen des travaux de leurs paysans corvéables⁶². Les propriétaires fonciers *jinushiens*, si l'on peut parler d'un troisième type d'organisation agraire, se rapprocheraient plutôt des propriétaires fonciers « bourgeois » de l'Ancien Régime français, malgré des différences de structure et de développement entre les uns et les autres. Au Japon, dès le milieu de l'époque de Tokugawa, la concentration effective des propriétés foncières aux mains des *jinushi* était vraiment avancée ; mais la concentration des exploitations agricoles, ou la réunion des fermes, par suite du taux élevé des rentes annuelles en nature, ne se réalisa pas⁶³. C'est dire que les paysans japonais ne connurent ni l'*enclosure* à l'anglaise ni le *Bauernlegen* à l'allemande. Les *jinushi* propriétaires fonciers de

rer » (R. H. TAWNEY, *The Agrarian Problem in the XVIIth Century*, introduction ; A. DEMANGEON, « Les Iles Britanniques », dans *Géographie universelle*, vol. I, Paris, 1927, p. 264-266).

62. Voir, par exemple, F. KNAPP, *Die Bauernbefreiung und der Ursprung der Landarbeiter*, 2. Aufl., 1927, vol. I, p. 28-75 ; G. AUBIN, *Zur Geschichte des gutsherrlich-bäuerlichen Verhältnisses in Ostpreussen*, 1910, p. 45-49, 62-67, 76-80, 128-132, 141-150, 165-168, 175-180, 183-185 ; H. MAYBAUM, *Die Entstehung der Gutsherrschaft im nordwestlichen Mecklenburg*, 1926, p. 1-4, 134-137, 176-179, 190-192, etc.

63. G. LEFEBVRE, « Les Recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncières », *loc. cit.*, p. 113-114 ; *id.*, « La Place de la Révolution dans l'histoire agraire de la France », *loc. cit.*, p. 508-509, 512 ; *id.*, « La Révolution française et les Paysans », *loc. cit.*, p. 14-15, 24-25. Les indications suivantes du professeur G. Lefebvre sont aussi très utiles à l'histoire agraire japonaise : « En France, au contraire, les droits féodaux et les redevances subsistaient ; le champart était toujours perçu en nature : les conditions qui avaient permis l'enclosure en Angleterre n'étaient donc pas réalisées. D'autre part, le domaine direct du seigneur était réduit... à fort peu de chose, en sorte que les droits féodaux constituaient son revenu principal. En ce cas, dirait-on, que lui importait le remembrement ? Il le menaçait en ce qu'il aurait bouleversé les tenures sur lesquelles reposait l'édifice féodal. » (*La Révolution française et les Paysans*, p. 24.)

caractère semi-féodal, sur la base d'une culture minuscule demi-serve, maintiendront leur suprématie jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

Contre l'établissement de ce système jinushien et contre la réforme agraire elle-même, des révoltes paysannes et des troubles agraires violents (le nombre en monte à 330) éclatèrent au début du Meiji dans tout le pays. Des révoltes provinciales, signes indirects de résistance paysanne, se déroulèrent aussi. Enfin, parallèlement à ces résistances sociales, contre la formation jinushienne semi-féodale et oligarchique du gouvernement de Meiji, le mouvement pour le *jiyu minken* (la liberté et le droit du peuple) se développa après 1874 à l'échelle nationale, traduisant une résistance politique⁶⁴.

Cependant, la résistance sans cesse renouvelée des paysans fut enfin maîtrisée par le renforcement et l'augmentation systématique des forces militaires et policières, tandis que les mouvements de tendance démocratique bourgeoise qui se manifestaient dans le *jiyu minken* étaient refoulés par l'établissement de l'Etat autoritaire fondé sur la « Constitution impériale » accordée d'en haut par le Tenno (1889). Le Parlement impérial, convoqué pour la première fois en 1890, fut composé de députés élus au suffrage censitaire restreint : par des contribuables de plus de 15 *yen* d'impôts directs, principalement d'impôt foncier, c'est-à-dire par des propriétaires fonciers de plus de 2 *chō* ; le nombre de ces « citoyens actifs » ne dépassait pas, à cette date, 450 000, sur une population totale de 42 millions d'habitants. Ce fut effectivement un Parle-

64. Sur les troubles agraires, voir, par exemple, T. TSUCHIYA et M. ONO, *Meiji shonen nomin sojo roku* (Histoire des troubles paysans des premières années de Meiji) ; sur le mouvement de *jiyu minken*, T. OSATAKÉ, *Nihon kensei-shi taiko* (Esquisse de l'histoire politique et constitutionnelle du Japon), 2 tomes, 1938 ; Y. SUZUKI, *Jiyu minken*, 1949 ; K. HATTORI, *Meiji no kakumei* (Révolution de Meiji), 1950 ; Y. HIRANO, *Bourgeois minshu shugi kakumei* (Révolution bourgeoise et démocratique), Tokyo, 1950.

ment jinushien et, si l'on peut dire, un *Scheinkonstitutionalismus*. La démocratie bourgeoise ayant ainsi avorté, la masse du peuple et des paysans demeura dépourvue de tout droit politique ⁶⁵.

La révolution de Meiji et ses réformes agraires, sans abolir les rapports féodaux de production dans l'agriculture, par suite sans affranchir les paysans et les rendre libres et indépendants (ce sont eux, précisément, qui constituent comme « un point de passage nécessaire » pour la formation de la société capitaliste moderne), réorganisèrent et consolidèrent au contraire définitivement, comme éléments constitutifs du nouveau capitalisme nippon, les rapports *kosaku*-jinushiens de caractère semi-féodal qui étaient apparus et s'étaient développés au sein de l'organisation de la propriété seigneuriale et féodale au temps du *bakufu* shogunal et en liaison organique avec elle. Cet essai s'est proposé d'en analyser la formation historique et sociale, du point de vue des normes d'économie politique contenues dans la « rente en nature ». Depuis lors, malgré le développement du capitalisme moderne et la différenciation de la paysannerie qui l'a suivi, le prototype de l'agriculture nippone et de sa propriété foncière s'est maintenu comme tel, sans subir aucun changement essentiel, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Il n'a été détruit que grâce à la réforme agraire (*nōchi kaikaku*, *rural land reform*) de 1945. Le fait même que le problème central de cette dernière réforme réside dans l'affranchissement « des paysans japonais opprimés plusieurs siècles sous les charges féodales » comme base de la « révolution démocratique » du Japon d'après-guerre prouve, *post festum*, que la révolution de Meiji et ses réformes agraires n'ont pas accompli la tâche historique de la révolution bourgeoise de suppri-

65. Sur ce processus politique et sur le caractère propre de la Constitution impériale du Japon, voir le bon chapitre du professeur P. RENOUVIN, *La Question d'Extrême-Orient*, en particulier p. 82-92.

mer les rapports économiques et sociaux féodaux : c'est le rôle historique de notre dernière réforme agraire (*nōchi kaikaku* ⁶⁶). Le professeur P. Renouvin a conclu, en décembre 1946, son précieux ouvrage sur la question d'Extrême-Orient en indiquant que « l'effondrement de l'impérialisme japonais » ouvrait la voie à un « ordre nouveau » qui dépendrait, pour un temps, de l'accord ou de la rivalité entre les deux plus grandes puissances du monde ⁶⁷. Nous pouvons ajouter qu'un « ordre nouveau » véritable dépendra également des réformes intérieures du Japon d'après-guerre, surtout des réformes agraires.

H. Kohachiro TAKAHASHI
(1953)

66. L'instruction du commandement suprême des forces alliées du 9 décembre 1945 (« Mémoire au sujet de la réforme agraire » = « Rural land reform ») ordonna au gouvernement impérial du Japon « to remove economic obstacles to the revival and strengthening of democratic tendencies, establish respect for the dignity of man, and destroy the economic bandage which has enslaved the Japanese farmer for centuries of feudal oppression ». Cette instruction constitua le point de départ de la réforme agraire (*nōchi kaikaku*) d'après-guerre. Il va sans dire que cette réforme agraire a été nécessitée par la contradiction structurelle historique inhérente au système jinushien particulier au capitalisme japonais ; par conséquent, elle ne peut être expliquée par une quelconque pression de l'extérieur. Antérieurement à cette instruction du commandement suprême des forces alliées, des projets de réforme agraire avaient été préparés par des fonctionnaires progressistes de l'administration de l'agriculture. Nous traiterons de cette réforme agraire dans une autre occasion, mais on peut, en attendant, trouver bien des documents, statistiques et explications la concernant dans notre *Nōchi kaikaku tenmatsu gaïyo*, Tokyo, 1951, 1 357 p.

67. P. RENOUVIN, *La Question d'Extrême-Orient*, p. 435.

2. Voie prussienne et « deuxième servage » *

par Henri Stahl

I

LE PROBLÈME DU « DEUXIÈME SERVAGE »

Les historiens de l'Europe ont depuis longtemps signalé « le contraste que présentent le régime agraire de l'Europe orientale d'au-delà de l'Elbe et le régime agraire de l'Europe occidentale ¹ ». Car, si « du déclin des institutions seigneuriales, l'Europe de l'Ouest a vu se dégager la propriété paysanne », tout au contraire, dans l'Europe de l'Est « l'histoire des paysans, depuis la fin du Moyen Age jusqu'à une époque toute proche de nous, n'a guère été que celle d'une longue et progressive déchéance ² ».

En effet, en France, dès le XVI^e siècle, on peut considérer le servage comme périmé, les anciens « serfs » du Moyen Age, transformés en « mainmortables », n'étant plus soumis qu'à un « régime seigneurial » adouci, lui-même en voie de disparition. Mais, dès que

* Extraits du livre de H. STAHL, *Les Anciennes Communautés villageoises roumaines*, C. N. R. S., 1970, p. 13-22, 241-252. Extraits parus dans *Recherches internationales*, n° 63-64, 1970.

1. Henri SÉE, *Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, 1925, p. 265.

2. Marc BLOCH, *Les Deux Allemagnes rurales*, 1937, p. 606-610.

l'on se déplace vers l'est, on retrouve des formes renouvelées de servage, d'autant plus dures qu'elles sont de date plus récente³.

Ainsi « au xv^e siècle, le paysan allemand était presque partout soumis à certaines redevances, sous forme de travail et de produits, mais, pour le reste, du moins en fait, il était libre. Les colons allemands, dans le Brandebourg, la Poméranie, la Silésie et la Prusse orientale étaient même reconnus libres en droit. La victoire des seigneurs féodaux dans la guerre des Paysans mit fin à cet état de choses. Et ce ne furent pas seulement les paysans du sud de l'Allemagne, vaincus, qui redevinrent des serfs. Déjà, depuis le milieu du xvi^e siècle, les paysans libres de la Prusse orientale, du Brandebourg, de la Poméranie et de la Silésie, et bientôt après ceux du Schleswig-Holstein, sont réduits à l'état de serfs⁴ ».

Pendant donc que le servage occidental disparaissait, un « deuxième servage », ou un « nouveau servage » (« eine neue Leibeigenschaft », pour employer les termes d'Engels⁵), c'est-à-dire un servage chronologiquement attardé se développait et se renforçait à l'est. Et cela sous deux formes distinctes : *rechute* en servage des paysans de l'Allemagne centrale, qui avaient à peine senti une amélioration de leur sort, et *chute* en servage des paysans de l'Allemagne de l'Est, qui avaient joui jusqu'alors d'un régime de liberté.

3. Henri SÉE, Armand REBILLON et Edmond PRECLIN, *Le XVI^e siècle*, Presses universitaires de France, 1950.

4. Fr. ENGELS, note au *Capital*, de K. MARX, l. I, t. I, Editions sociales, p. 233, note.

5. Fr. ENGELS, *Zur Geschichte der preussischen Bauern*, dans Marx-Engels-Lenin-Stalin, *Zur deutschen Geschichte*, vol. I. *Von der Frühzeit bis zum XVIII Jahrhundert*, Berlin, 1953, p. 568-578, *passim*. Voir aussi les lettres à Marx des 15, 16 et 22 XII 1882, dans *L'Origine de la famille*, Editions sociales, p. 299 ; Andrei OTETEA, *Le Second Asservissement des paysans roumains (1746-1821)*, dans les *Nouvelles études d'histoire*, vol. I, Bucarest, éd. Academiei, 1955 ; ID., *Le Second Servage dans les principautés danubiennes (1831-1864)*, *ibid.*, vol. II, Bucarest, 1960.

On ne peut mettre au seul compte des suites de la « guerre des Paysans », ni de celles de Trente ou de Sept Ans, ce renouveau des formes féodales. La plupart des historiens et sociologues paraissent être d'accord pour l'expliquer par l'effet d'une pénétration du capitalisme ⁶.

A première vue, cela paraît contradictoire ; car ce serait admettre que la même cause, le capitalisme, aurait pu avoir deux effets contradictoires : suppression du servage en Occident et création du servage en Orient.

Toutefois, tels sont les faits : le même phénomène social de l'avènement du capitalisme peut prendre des formes et avoir des effets fort différents, selon les conditions locales et historiques où il se produit.

Par exemple, en Angleterre ce n'est pas la propriété paysanne qui prit, comme en France, naissance, mais la propriété des landlords. Car, en ce pays où les formes de production industrielle apparurent les premières et devinrent dominantes, les filatures eurent besoin d'une quantité massive de laine. Pour la produire, les anciens propriétaires féodaux renoncèrent à la production des céréales au profit de l'élevage des moutons. Afin d'y arriver, ils durent faire place nette dans leurs villages, par la voie des « enclosures », mainmise violente sur les tenures paysannes, rompant ainsi les liens qui les renaient à la terre, les rendant « libres » et les forçant à déguerpir de leurs foyers. Cela allait de pair avec l'intérêt des manufactures de lainage, qui avaient besoin d'une main-d'œuvre prolétaire ; d'où alliance politique de l'aristocratie et de la nouvelle bourgeoisie.

Les choses n'allèrent pas de même en Allemagne. Au XVII^e siècle, c'était en fait un pays retardataire, sous-développé, saccagé par une suite ininterrompue

6. Fr. MAGER, *Geschichte des Bauerntums und der Bodenkultur im Lande Mecklenburg*, Berlin, 1955, contenant une excellente bibliographie du problème. Voir aussi Fr. MEHRING, *Deutsche Geschichte, vom Ausgange des Mittelalters*, Berlin, 1910.

de guerres. Les paysans s'y trouvaient encore organisés à la manière archaïque, mettant en œuvre leurs terres selon les règles de communautés agraires, les *Feldgemeinschaften*, sous la domination de seigneurs féodaux, auxquels ils devaient certaines redevances en produits et jours de travail. Cela suffisait à entretenir la classe des nobles, dans les limites d'un régime d'économie de subsistance. Mais, dès que les pays capitalistes de l'Occident eurent besoin de céréales, qu'ils ne produisaient plus en quantité suffisante pour l'alimentation de leurs villes, les commerçants de l'Occident firent appel aux régions sous-développées de l'Est, pour y trouver l'approvisionnement dont ils manquaient. Les féodaux d'Allemagne, pour faire face à cette demande de plus en plus forte de céréales, marchandises que l'on pouvait vendre à bon prix sur le marché mondial capitaliste nouvellement créé, durent passer à un autre mode de mise en exploitation des terres, par faire-valoir direct, faisant main basse sur les tenures des paysans et en constituant de grands domaines, les *Rittergüter* d'un seul tenant, remembrés selon une technique plus savante. Mais, comme il s'agissait d'une production de céréales, le phénomène des « moutons qui mangent les paysans », qui avait eu lieu en Angleterre, ne se répéta pas en Allemagne. Tout au contraire, on dut procéder à l'inverse, en liant le paysan à la glèbe, lui interdisant le droit de déguerpir, en le réduisant donc à la situation de *Leibeigene*.

Au lieu d'un *clearing of estate* on procéda à des *Bauernlegen* ; au lieu de vider les villages de leur population paysanne, on les remplit de serfs *adscripti glebae*. A la place d'un landlord, ce fut un junker qui apparut, cumulant en sa main le triple pouvoir de maître de la terre, de représentant de la justice locale et de propriétaire de paysans quasi esclaves (*Grundherr, Gerichtsherr* et *Leibherr*). Cela, au grand dépit de la classe bourgeoise à peine naissante qui manquait d'ouvriers.

Ce renouveau du servage qui se fit ainsi jour en Allemagne n'était pas en fait un retour à un ancien état de choses, ni la simple répétition, à l'est de l'Elbe, des

formes surannées du Moyen Age. Les influences du marché mondial capitaliste qui avaient déclenché le « nouveau servage » imposaient des lois nouvelles du développement social local.

En premier lieu, il fallait assurer une quantité plus grande de produits céréaliers. Pour cela, il fallait renoncer aux techniques de la *Dreifelderwirtschaft*, datant du Haut Moyen Age, en faveur d'un système plus moderne que les junker empruntèrent aux Hollandais, celui de la *Koppelwirtschaft* qu'ils transformèrent selon leurs besoins (la *preussische Schlagwirtschaft*).

En second lieu, le but de la production agricole cessa d'être l'obtention de biens de consommation selon les besoins d'une économie vivrière, pour devenir celui d'une production de marchandises, ayant prix sur le marché mondial.

Cela fit que les exactions féodales envers la classe des paysans prirent le caractère propre à toute « accumulation primitive du capital », posant ainsi les prémisses d'une future évolution vers des relations capitalistes⁷.

Mais ce phénomène d'un « deuxième servage », tardif, n'est pas localisé exclusivement au seul territoire allemand d'au-delà de l'Elbe. Sans doute, c'est ici qu'on le retrouve sous ses formes les plus prégnantes, ce qui justifie la dénomination que Lénine lui donna de « voie prussienne du capitalisme en agriculture ». Mais en fait il y eut bien d'autres pays (Russie, Pologne, Autriche, Hongrie, Transylvanie, Moldavie, Valachie) qui connurent, sous diverses formes, le même phénomène.

7. Johannes NICHTWEISS, *Das Bauernlegen in Mecklenburg. Eine Untersuchung zur Geschichte der Bauernschaft und der zweiten Leibeigenschaft im Mecklenburg*, Berlin, 1954. Voir aussi S. D. SKAZKINE, « Les Problèmes fondamentaux du "deuxième servage" en Europe centrale et orientale », trad. roumaine dans les *Analele romano-sovietice*, série « Istorie », 1958, n° 1-2 ; J. NICHTWEISS, « Zur Frage der zweiten Leibeigenschaft und der sogenannte preussische Weg der Entwicklung des Kapitalismus in der Landwirtschaft Ostdeutschlands », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1953, n° 5.

S'agit-il, en ce qui les concerne, du même effet de la prise de contact avec le marché capitaliste mondial ? Il se pourrait. Car, quoique manquant de ports maritimes, tels Stettin, Hambourg, Dantzig, Riga, grâce auxquels la Hanse, ensuite les marins hollandais purent exporter d'énormes quantités de blé des pays de la Baltique, il n'est pas moins vrai qu'ils eurent la possibilité d'écouler leurs marchandises, bestiaux et céréales, par d'autres voies, à travers tout un réseau de routes terrestres.

Il est de fait, en tout cas, que, dans leur ensemble, toute la série des pays situés entre la Baltique et la mer Noire connurent le même phénomène d'un servage tardif, s'aggravant à partir du XVI^e siècle dans un troublant synchronisme historique, ce qui ne peut s'expliquer que par une similitude de conditions historiques.

Toute une école d'historiens n'hésite pas à affirmer qu'il se serait agi d'un même processus de pénétration capitaliste. Ainsi, l'historien Grekov affirme que, « malgré les multiples traits particuliers du développement de ces pays, l'élément qui les relie fut que la transformation de l'agriculture provoquée par les transformations générales européennes les a trouvés à une étape de féodalisme non périmé, ce qui leur posa le même problème : celui du relèvement, par moyens féodaux, de la production agricole et de sa transformation en argent-monnaie⁸ ».

Mais, s'il faut en croire les partisans de cette école, dans toutes ces régions sud-orientales de l'Europe, ce ne fut pas toujours le marché mondial qui eut à jouer directement le rôle de premier ordre, mais tout aussi bien les marchés locaux.

Certes, il ne peut s'agir de nier l'existence ou l'importance de tels marchés. Werner Sombart, pour sa part, les juge essentiels, du moins pour la compréhension de la genèse du capitalisme occidental. Toutefois, il dut

8. B. D. GREKOV, *Krestianie na Roussi (Paysans de Russie)*, Moscou, 1947 ; trad. roum. de 1952. Bucarest, éd. Academiei.

y avoir des conditions spécifiques, qui firent que les marchés locaux de l'Est donnèrent naissance à un deuxième servage, et non pas au capitalisme. Il est bien probable que les marchés locaux, au sein des régimes féodaux des pays attardés, ne devinrent importants qu'en tant que pièces dans le rouage des marchés capitalistes intercontinentaux déjà créés. Ainsi, en fin de compte, il s'agirait quand même d'une pénétration du capitalisme occidental, quoique se faisant jour à travers la voie indirecte des marchés locaux.

Cela soulève d'ailleurs un problème de sociologie historique du plus haut intérêt, car il s'agit en effet de la théorie des voies particulières de développement de tout pays attardé dès son entrée dans l'orbite d'une vie sociale plus avancée.

Toute « époque historique » est caractérisée par la coexistence, dans une même aire culturelle, de multiples pays, situés à des niveaux inégaux de développement. Il y eut toujours des pays se trouvant à la tête du progrès et des pays retardataires. Une « ère historique » prend obligatoirement le caractère que lui imposent les pays les plus avancés, ceux en décalage retardataire subissant la loi de « l'époque ».

Ainsi on ne peut concevoir un Etat « esclavagiste » sans un hinterland de pays « barbares » d'où des esclaves puissent être conquis par rapine guerrière. Rome sans les barbares n'aurait pu exister. L'histoire de ces « barbares » ne peut elle-même être comprise sans la présence de Rome.

De même, à l'époque où les pays de l'Occident furent féodaux, tous les pays de leurs hinterlands empruntèrent des formes féodales, sans avoir besoin de répéter l'histoire des pays d'Occident, sans devoir passer, au préalable, par un stade esclavagiste. Ne voit-on pas de nos jours des pays « sous-développés », à peine arrivés au stade des organisations tribales, passer directement aux formes capitalistes, ou même socialistes, selon l'orbite sociale qui les influence, tout comme ils passent directement, en brûlant les étapes, de la houe au tracteur et du char à bœufs à l'aviation ?

D'autant plus doit-on admettre que l'avènement, comme forme de vie sociale, du capitalisme dut avoir des répercussions directes et indirectes sur l'ensemble du monde contemporain, diversifiées selon le niveau atteint par chaque pays retardataire.

Marx avait déjà pleinement saisi ce problème de la pénétration du capitalisme et de ses effets spéciaux, variant de pays à pays (et justement à l'occasion d'une analyse de la naissance du servage en Roumanie), en formulant une loi qui dépasse en généralité le cercle étroit du problème du deuxième servage : « Dès que des peuples, nous dit-il, dont la production se meut encore dans les formes inférieures de l'esclavage et du servage sont entraînés dans les transactions mondiales, dominées par le mode de production capitaliste, et que la vente de leurs produits à l'étranger devient leur préoccupation principale, les horreurs barbares de l'esclavage, du servage, se complètent par les horreurs civilisées du surtravail⁹. » Ainsi, le travail des esclaves, tout comme celui des serfs, peut servir à des fins capitalistes, dans tout pays attardé, dès que celui-ci se trouve pris dans l'engrenage du commerce mondial capitaliste.

Cela autorise à émettre l'hypothèse que, si l'on rencontre au XVI^e siècle des rapports de servage prenant naissance ou s'exacerbant dans un pays attardé, il se pourrait qu'il s'agisse d'une prise de contact, direct ou indirect, avec le monde capitaliste.

A partir du XVI^e siècle, l'Europe entière ne forme plus qu'un seul ensemble social, les lois du marché s'imposant, plus ou moins, à tous les pays, quelque grands que soient les décalages les séparant. Dès que les marchandises obtiennent un prix sur le marché mondial, dès que la monnaie de circulation internationale subit les influences des variations capitalistes du marché de l'or, on assiste à des processus de péné-

9. Karl MARX, *Le Capital*, vol. I, traduction J. Molitor, t. 2, Paris, 1924, p. 85 (Editions sociales, l. I, t. 1, chap. x, p. 232).

tration des lois du marché dans toutes les régions de l'hinterland qui, à leur propre compte, n'auraient pu arriver d'emblée à leur donner naissance.

Cela nous paraît si incontestable que nous jugeons inutile d'entamer des controverses à ce sujet.

ASPECTS ROUMAINS DU PROBLÈME ET CONSÉQUENCES MÉTHODOLOGIQUES

C'est un tout autre problème que nous voudrions soumettre à l'analyse : celui de préciser, en ce qui concerne les pays roumains, les conditions locales qui firent que la pénétration du capitalisme s'opéra selon une formule toute particulière, intéressant au même degré l'histoire sociale locale et la théorie générale de la naissance et de l'influence du capitalisme dans le monde.

L'étude de l'histoire sociale de nos régions nous a fait admettre l'existence, en tant que phénomène essentiel local, d'une masse de villages communautaires, comme toile de fond.

Il est vrai que les *Feldgemeinschaften* caractérisent l'ensemble de la zone ponto-baltique, des ouvrages devenus classiques faisant preuve de l'importance qu'eut la *Mark* pour l'histoire de l'Allemagne¹⁰ et le *mir* pour celle de la Russie¹¹. Le même fond social des communautés villageoises se retrouve dans tous les autres pays cités : Autriche¹², Hongrie¹³, Pologne¹⁴.

10. G. Ludwig von MAURER, *Einleitung zur Geschichte der Mark-, Hof-, Dorf und Stadtverfassung und der öffentlichen Gewalt*, éd. Cunov, 1896.

11. Aug. von HAXTHAUSEN, *Studien über die inneren Zustände Russlands, 1847-1852*, 3 vol. Voir aussi Al. Tschuprow, « Die Feldgemeinschaft. Eine morphologische Untersuchung », *Abhandlungen aus dem Staatswissenschaftlichen Seminar zu Strassburg*, herausgegeben von G. F. Knapp, Heft XVIII, Strasbourg, 1902, qui demeure l'une des meilleures analyses du problème.

12. Otto BAUER, *Der Kampf um Wald und Weide. Studien zur österreichischen Agrargeschichte und Agrarpolitik*, Vienne, 1925.

Cela par contraste avec l'Occident qui connut, du plus Haut Moyen Age, un passage direct des latifundia esclavagistes et coloniaires à des domaines féodaux. Il s'agit en Occident d'une classe de propriétaires fonciers *ab initio* et de leurs concurrents guerriers qui, par conquête, se substituèrent dans leur statut social, et, d'autre part, d'une classe de serfs qui lentement put se libérer. Tandis qu'en Orient les paysans, organisés en libres communautés villageoises, ne tombèrent que tardivement en servage, au profit d'une classe de nobles récemment issus de « chefferies » locales, ou bien conquérants de régions qu'ils colonisent à l'occidentale. Les féodaux d'Orient commencent par exploiter non pas des esclaves ou des colons, mais bien des villages communautaires libres, par voie purement fiscale, et ne finissent que très tard par avoir droit de propriété sur le finage des villages et sur la personne de leurs habitants.

C'est l'existence de ces libres communautés villageoises qui explique les formes toutes particulières que le servage prit dans ces régions, et ce sont ces formes spéciales de servage qui, à leur tour, expliquent les voies particulières grâce auxquelles le capitalisme put y faire sentir sa présence dominatrice.

Mais ce qui constitue l'intérêt d'une analyse de ce problème d'histoire sociale dans les pays roumains, c'est le fait que nulle part, dans toute la zone pontobaltique, les communautés villageoises ne connurent des formes tardives aussi typiques qu'en Roumanie, surtout en Moldavie et Valachie (dont nous allons donc nous occuper à peu près exclusivement). Dans ces deux pays roumains, les communautés villageoises furent tellement vivaces que même en plein *XX^e* siècle on les retrouvait encore en masse — et d'autant plus

13. TAGANYI, KAROLY, « Geschichte der Feldgemeinschaft in Ungarn », *Ungarische Revue*, 1895.

14. MIEROSLAWSKI, *Histoire de la commune polonaise du X^e au XVIII^e siècle*, Berlin, 1856; Zygmunt WOJCIECHOWSKI, *L'Etat polonais au Moyen Age, Histoire des institutions*, Paris. 1949.

« libres », c'est-à-dire sans avoir jamais connu la présence d'un seigneur local.

Le fait que de telles communautés survécurent jusqu'à une époque si récente est de la plus haute importance, car cela rendit possible leur étude par la voie directe des enquêtes sociologiques, ce qui dans d'autres régions de l'Europe orientale n'était plus possible au XX^e siècle ¹⁵.

Cette facilité exceptionnelle de connaître quelles sont les lois de ces formes archaïques de vie sociale est importante aussi au point de vue méthodologique. Car il est de fait que les anciens documents sont toujours énigmatiques et malaisés à interpréter, dès qu'il s'agit de reconstituer les formes de la vie sociale rurale. En tout cas, nos anciens documents concernant les villages sont si laconiques et imprécis qu'on ne peut les comprendre que si l'on sait déjà quelles sont les règles de vie des communautés villageoises. Sans l'appui des connaissances portant sur les communautés de nos jours, l'exégèse des actes anciens se heurterait à des difficultés insurmontables. D'ailleurs, notre documentation historique ne consiste en majeure partie qu'en documents écrits par la classe des boyards et ne nous parle que de villages asservis ou en train de le devenir. Si l'on était partisan de la méthode qui affirme que « rien n'existe hormis les textes », on serait tenté de croire que les villages libres n'existerent même pas — ce que d'ailleurs quelques-uns de nos historiens, forts de

15. Nous prions le lecteur de consulter nos anciens travaux, dont quelques-uns rédigés en français, comme par exemple : *Nerej, un village d'une région archaïque. Monographie sociologique dirigée par H. H. Stahl*, « Bibliothèque de sociologie, éthique et politique », sous la direction de D. Gusti, Bucarest, Editions de l'Institut des sciences sociales de Roumanie, 3 vol., 1939 ; « L'Habitat humain et les Formes de la vie sociale », *Arhiva pentru stiinta și reforma sociala*, année XII, nos 1-2 ; « L'Organisation collective du village roumain », *ibid.*, année XIII. En roumain : *Contribuții la studiul satelor devălmase românești (Contribution à l'étude des villages communautaires roumains)*, 3 vol., Bucarest, éd. Academiei, 1958-1965.

l'argument *ex silentio*, n'hésitèrent pas à faire. Toutefois, les villages communautaires libres existent. Le fait étant là, il s'agit non seulement de l'expliquer, mais aussi d'en profiter dans les travaux d'histoire. En premier lieu, parce que le présent constitue la pierre de touche de toute reconstitution historique, qui n'est recevable que si elle peut se souder sans solution de continuité avec son point d'arrivée final, qui est justement le présent. En deuxième lieu, parce qu'on a ainsi la faculté d'employer une double méthode de travail : celle des recherches sociologiques sur les lieux et celle des travaux d'archives, les résultats de l'enquête sociologique pouvant recouper et servir d'appui à l'exégèse des documents.

Marc Bloch avait parfaitement raison lorsqu'il constatait que « plus que tous autres, ceux qui se vouent aux études agraires, sous peine de ne pouvoir épeler le grimoire du passé, il leur faut, le plus souvent, lire l'histoire à rebours ¹⁶ ».

C'est ce que nous avons essayé de faire, en mettant au point une technique de recherche que nous avons dénommée, dès 1928, comme étant celle de l'*archéologie sociale*. Sur la base de nos enquêtes de 1926-1946, nous avons donc établi des hypothèses de travail qui subirent ensuite une vérification historique ; et, à l'inverse, sur la base de l'exégèse des actes anciens, nous avons essayé de mieux comprendre les faits connus par enquête directe.

Il faut reconnaître toutefois qu'il est malaisé de faire de l'histoire à rebours. En premier lieu, il faut tenir compte du fait que toute évolution sociale ne procède pas *pari passu*, non seulement d'un pays à l'autre, mais tout aussi bien au sein d'un même pays, d'une région à l'autre et bien souvent d'un village à l'autre. On constate ainsi, par enquête directe, l'existence simultanée de vies sociales arrivées à divers niveaux de développement, qui paraissent s'inscrire

16. Marc BLOCH, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo, 1931, p. 12.

logiquement comme tout autant d'étapes d'une même ligne d'évolution. Se côtoyant l'une l'autre, on retrouve ainsi les communautés villageoises « survivantes » d'un type archaïque des plus purs et des communautés évoluées, en pleine dissolution capitaliste.

Tout sociologue en voie d'enquête sociale directe est, sans qu'il le veuille, un historien, car la tentation est impérieuse de transformer en ordre chronologique cet ordre logique que l'étude morphologique vous impose. Effectivement, si les formes les plus frustes sont vraiment « archaïques » et survivantes, on devrait les retrouver « vivantes » et dominantes aux siècles antérieurs.

Mais en étudiant ces siècles on a la surprise de constater que, même à ces époques, la même inégalité des divers niveaux de développement se retrouve, suivant les régions et suivant les villages. En plein xvi^e siècle, par exemple, on constate des formes d'organisation sociale plus évoluées que telle forme survivante du xx^e siècle.

La seule méthode à employer, afin de pouvoir se débrouiller dans ce fouillis, apparemment chaotique, des phénomènes sociaux qui s'entremêlent de siècle à siècle et de région à région, est celle de procéder non seulement par un cheminement « à rebours », mais tout aussi bien par un cheminement inverse, celui de l'histoire chronologique, en zigzaguant ainsi à plusieurs reprises, de siècle en siècle, tant en avant qu'en arrière.

Que l'on ne s'attende donc pas à trouver dans les pages qui suivent un exposé strictement « chronologique », selon le style classique de l'« histoire événementielle ». Ce que nous essayons de faire étant plutôt une étude de morphogenèse sociale, cela nous forcera à mettre en parallèle des faits qui nous paraissent être « contemporains » par leur degré de maturité sociale, par leurs similitudes sociologiques, sinon par le siècle auquel ils appartiennent.

Il nous serait sans doute possible de poser d'emblée, par écrit, les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, en les exposant à la manière habituelle.

Mais il nous paraît que ce serait imposer ainsi un point de vue et des conclusions toutes faites, que nous-mêmes ne considérons pas comme parole d'évangile. Nous croyons qu'il vaut mieux mettre le lecteur à même de juger personnellement des faits, en contrôlant la manière dont nous les assemblons, en tant qu'arguments pour une interprétation qui nous paraît être la seule vraisemblable.

Nous suivrons donc dans notre exposé la même route qui fut celle de nos recherches, en retraçant, le plus clairement qu'il nous sera possible, quelles furent les démarches de notre pensée au cours du raisonnement expérimental que nous avons poursuivi, en confrontant à plusieurs reprises les faits contemporains avec les faits anciens, afin de ramener à une base commune l'ordre logique et l'ordre historique, la chronologie des processus de morphogenèse sociale, tout en donnant pour chaque époque un tableau succinct de l'ensemble des formes sociales existantes, les unes retardataires et survivantes, les autres dominantes, quelques-unes à peine naissantes, mais contenant le noyau des développements ultérieurs.

II

LES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES, TOILE DE FOND DE L'HISTOIRE SOCIALE ROUMAINE

Nous espérons que le lecteur a pu se convaincre, en parcourant notre ouvrage, de l'importance toute particulière qu'eut, pour l'histoire sociale roumaine, l'existence, en tant que phénomène de masse, des communautés paysannes, dont un bon nombre survécurent jusqu'aux premières décennies du xx^e siècle.

A notre connaissance, nulle part en Europe ces communautés paysannes ne furent si longtemps vivantes et ne firent preuve d'une variété de formes si pré-

gnante que, par leur étude directe, une théorie sociologique a pu être établie, comme ce fut le cas chez nous.

Il en est résulté une connaissance approfondie des lois selon lesquelles ces communautés prennent naissance, vivent, changent de formes et finissent par se dissoudre. Comme la plupart d'entre elles avaient encore, vers les années 1928-1946, quand nos études furent faites, un caractère visiblement archaïque, force nous a été de les considérer comme des vestiges d'un très ancien passé. Ce qui nous incita à les prendre comme point de départ pour un essai d'histoire sociale faite « à rebours », c'est-à-dire en remontant, étape par étape, jusqu'à l'époque, si lointaine, où nos pays, après avoir été abandonnés par l'administration romaine et avoir vécu pendant mille ans sous la domination de toute une suite de peuplades nomades venues du fond des steppes asiatiques, réussirent, au XIII^e siècle, par une action de « reconquête », à constituer leurs propres Etats.

LE PROBLÈME DU « FÉODALISME »

La première confirmation documentaire de l'existence de formations à caractère d'Etat organisées par les Roumains date de 1247¹⁷. On constate alors qu'elles étaient déjà dominées par une couche aristocratique (les *maiores terrae*) disposant d'une force guerrière (un *apparatus bellicus*) et pouvant prélever des dîmes sur les produits agricoles des villages, ainsi que bénéficier de certaines corvées (*utilitatum et redditum ac servitiorum*).

A plus forte raison aux siècles suivants, lorsque ces multiples formations sociales furent soudées en un seul

17. OIMPINA (« Le Problème de l'apparition des Etats féodaux roumains », *Nouvelles Etudes d'histoire*, vol. I, Bucarest, 1955) croit pouvoir remonter jusqu'au X^e siècle.

Etat, lorsque le voïvode se déclara autonome et maître absolu de son territoire, le *status* de cette couche aristocratique commença à être clairement celui d'une « classe sociale » proprement dite, ayant sous sa domination une classe de paysans.

Quel peut être le caractère d'une telle formation sociale ? S'agit-il d'un régime féodal, comme d'aucuns l'ont cru ? Il faudrait d'abord s'entendre sur ce que l'on veut désigner par un « régime féodal ». Certains le conçoivent comme une structure propre à la classe des maîtres. Ainsi « sans contrat vassalique, sans fief, sans organisation sociale et politique fondée sur des liens privés d'une nature particulière, il n'y a pas de régime féodal ». Mais d'autres conçoivent le régime féodal comme une certaine structure sociale de toute société globale, selon laquelle une classe de propriétaires du sol impose à la classe des travailleurs directs de la terre l'obligation de fournir des dîmes et des corvées, le « servage » et non pas le « fief » étant le signe distinctif de ce régime.

C'est plutôt dans ce deuxième sens que nous sommes enclins à utiliser ce terme de « féodalisme » ; car, si dans les pays roumains le servage exista, on n'y retrouve pas le système des fiefs.

Pourtant, bon nombre de nos historiens sont d'un autre avis. Selon eux, on doit voir dans nos premières formations d'Etat une réplique exacte de ce que fut le féodalisme occidental, caractérisé non seulement par l'existence d'une classe ayant *ab initio* une assise foncière, pouvant donc en leur qualité de propriétaires, imposer aux paysans le dur régime des *adscripti glebae*, taillables et corvéables à merci, mais aussi, en ce qui concerne leurs relations internes de classe, liée par serments vassaliques à un suzerain qui ne serait autre que le voïvode du pays.

Cette explication d'un état social par l'invocation de quelques principes de droit, en l'espèce celui de la « propriété » et du droit suprême du chef de l'Etat, ne peut être admise, la propriété ainsi que les droits régaliens ne pouvant être l'explication d'un problème

social, étant donné qu'ils constituent eux-mêmes, tout au contraire, un problème qui doit être expliqué.

Il vaut mieux ne jamais considérer une société humaine comme l'effet de quelques principes de droit, mais bien comme un chaînon d'une longue série historique qui se déroule sans césure.

Ainsi, on ne peut comprendre la société féodale de l'Occident que si l'on renonce à l'expliquer par les règles du droit féodal, pour avoir recours à l'étude des conditions sociales qui rendirent possible le féodalisme et qui, selon l'opinion des savants spécialistes de ce problème, sont dans leurs grandes lignes les suivantes : au sein des anciennes provinces romaines, la société du Haut Moyen Age s'édifia sur les ruines des latifundia esclavagistes et sur celles du colonat, à la suite d'une conquête de guerriers barbares qui s'installèrent, de force, au sein de ces formations sociales préexistantes, se substituant ainsi aux anciens propriétaires, héritant de leurs esclaves ou colons. Par groupes quasi autonomes, leurs armées prirent donc possession d'une société toute faite, qu'ils se partagèrent selon un ordre hiérarchique, à étages multiples, tout au long d'une échelle descendante de suzerains, vassaux et vavassaux. Ils détinrent des « bénéfices » doués d'immunités, formant tout autant de petits Etats au sein d'un plus grand Etat, plutôt nominatif qu'effectif.

Un tel régime social peut-il être conçu comme prenant naissance dans des régions qui, ne faisant pas partie d'une province romaine, n'avaient pas de latifundia en régime d'esclavage ou de colonat et où les conquérants ne furent pas des armées confédérales du type germanique, s'installant à demeure sur le sol du pays conquis ?

Par exemple, les pays habités par les Roumains avaient cessé de faire partie de l'Empire romain depuis plus d'un millénaire.

Ici, pas de grands domaines esclavagistes ou colonnaires, et pas de classe de gros propriétaires locaux. Même au temps de la conquête romaine, nous n'avons absolument aucune preuve de l'existence de tels

domaines ; d'autant plus, après l'abandon de la Dacie, nos pays ne connurent-ils plus que la vie rurale des communautés villageoises. Quant aux conquérants barbares de l'ancienne province, ils ne s'installèrent pas à demeure sur le sol roumain, exception faite pour la tribu des Hongrois, conquérante d'un seul des trois pays roumains, la Transylvanie.

Les prémisses sociales du féodalisme occidental manquent donc du tout au tout dans nos pays. Il faut donc faire appel à un autre schéma théorique que celui du droit féodal occidental pour arriver à comprendre le caractère social de nos premiers Etats. Renonçons donc à faire état de la théorie du féodalisme, quel que soit le sens donné à ce terme, pour analyser les faits en eux-mêmes.

Le schéma théorique que l'on pourra adopter devra tenir compte des données suivantes :

a) l'existence des communautés villageoises, à l'aube de notre histoire, organisées par grandes tribus confédérées sous la conduite d'une aristocratie tribale de « knez » et « voïvodes », issues d'anciennes « chefferies » locales ;

b) l'existence d'une conquête nomade, exploitant cette masse de communautés villageoises selon un système purement fiscal, le même que celui que les nomades employèrent sur toute l'étendue de leurs grands empires. Car, en l'absence de toute information écrite concernant nos pays, il faut faire appel à ce que nous savons sur ce système d'exploitation fiscale tel qu'il fut employé dans la Russie sous domination tartare et dans les pays asiatiques sous domination mongole ;

c) connaissant donc les lois sociales des communautés villageoises et le système d'exploitation fiscale des nomades, tenir compte de ce que pouvaient être les relations entre communautés villageoises et conquérants nomades, pour savoir quelle était la formation sociale que nos premiers Etats autochtones durent recevoir en héritage.

LE PROBLÈME DES « ETATS PRÉDATEURS »

Les nomades organisaient dans tout pays conquis des « Etats prédateurs ». Les cavaliers de la steppe ne prenaient pas possession du sol, se contentant de soumettre la population locale, admise à vivre selon ses propres mœurs, à une exploitation purement fiscale, portant sur toutes les formes de la vie économique : droits sur le commerce de transit, international et local, sur les grandes pêcheries fluviales, sur les mines de sel, droits sur toute production artisanale des « villes », sur la production agricole, en céréales et bétail ; et, de plus, imposition de corvées non économiques : construction et entretien des routes de l' « olac », construction et entretien des places fortifiées, mise au point des systèmes de relais perlant les routes, prestation des corvées de transports des personnes et des biens sur ces mêmes routes.

Selon le rythme des vagues successives des peuplades nomades, ces « Etat prédateurs », se relayant les uns les autres, prenaient tous le caractère d' « Etats de substitution », les nouveaux arrivants héritant du système mis en place par leurs antécédents, par couches successives remplaçables.

Dans de telles circonstances, une synthèse des populations autochtones avec les nomades ne pouvait avoir lieu. Tout au plus une certaine symbiose était possible entre aristocratie nomade et aristocratie locale, c'est-à-dire entre chefs nomades et chefs des villages, nantis du droit de prélever les dîmes au profit des nomades, mais aussi à leur propre profit et simultanément garants de la rentrée du tribut. Cette couche d'aristocratie locale pouvait ainsi se transformer en classe proprement dite, portant elle-même le nom touranien de « boyards ».

Dès la fin des grandes migrations de peuples, lors de la retraite des dernières vagues touraniennes, celle des Petchenègues, Koumans et Tartares, cette nouvelle classe de boyards locaux put entreprendre une action de « reconquête » aux dépens de leurs anciens maîtres

et, à son tour, se substituer dans le système d'Etat créé par les nomades, en continuant à encaisser le tribut, non plus en tant que mandataires des nomades, mais bien pour leur propre compte.

Ainsi donc, quel pouvait être au début le caractère des formations d'Etat des Roumains ? En tout cas, pas celui du féodalisme. La classe des boyards roumains ne fut jamais une classe hiérarchisée, ayant un suzerain tout au haut d'une échelle descendante de vassaux et vavassaux. Nous n'avons nulle trace de l'existence de bénéficiaires doués d'immunités. Les règles du « tarcan » tartare, sous la forme d'exemptions fiscales, que nous-mêmes employâmes, n'ont rien de semblable aux immunités féodales. Rien du droit féodal classique ne se retrouve chez nous, hormis quelques clauses de style dans la rédaction des actes, imitation des normes diplomatiques des chancelleries étrangères.

Il y a, par contre, dans nos pays une tout autre formation sociale d'Etat, celle que nous nommons *Domnie*, qui n'est rien d'autre qu'une centrale de la classe des boyards, ayant la charge d'administrer le pays, dans la mesure où cela était nécessaire pour assurer la rentrée des impôts : police routière, organisation d'un réseau de douanes, action coercitive pour soumettre les villages au paiement des dîmes.

Il s'agit donc toujours d'une exploitation fiscale, par « tribut », sans aucune base de propriété foncière autre que celle nominale du chef de l'Etat, c'est-à-dire du chef de la classe des guerriers (*voïvode* signifiant « chef de guerriers ») qui pour être maître du pays n'avait pas besoin d'en être aussi le propriétaire. Ce qui caractérise donc la base économique de cette classe de boyards, qui ne disposaient pas encore de grands domaines d'un seul tenant, doués d'immunités, en rivalité avec une royauté centrale, ce n'est que l'exploitation parasitaire des villages communautaires. Ils ne furent au début que « maîtres » de quelques villages, en tant que chefs de la population locale et tout au plus propriétaires « nominaux » des finages. Ils eurent droit à certaines dîmes et corvées, héritant d'un droit fiscal tel

qu'il avait été établi par les nomades. Ce n'est que très lentement qu'ils purent affermir leurs droits, par une graduelle substitution dans les attributions des assemblées populaires des villages, ainsi que dans les droits fiscaux de l'Etat, qui les favorisa d'ailleurs par des exemptions fiscales.

Pour comprendre le *status* social de cette classe de boyards à l'étape suivante où ils purent conquérir la maîtrise plénière de leurs villages (exception faite pour les villages libres, qui continuèrent à travers les siècles à ne dépendre que fiscalement des organes centraux de l'Etat), il faut savoir au préalable comment ces communautés villageoises s'administraient, c'est-à-dire quels étaient les droits et les devoirs des assemblées villageoises, le *status* des « propriétaires féodaux » (si l'on accepte de les dénommer ainsi) n'étant que la copie exacte des *status* des assemblées, le chef du village ayant réussi à conquérir ses anciens covillageois par une lente substitution dans les droits des assemblées.

La mise en parallèle du *status* des assemblées et du *status* du boyard rend, à ce qu'il nous paraît, très véridique cette explication du mécanisme de la conquête féodale des villages.

LE PROBLÈME DU « DESPOTISME ASIATIQUE »

Ces formations d'Etats n'étaient donc pas au début « féodales » (et encore moins esclavagistes). Ne pourrait-on pas toutefois les considérer comme appartenant au type du « despotisme asiatique » ?

Laissons de côté le sens péjoratif pris par les vocables « despotisme » et « asiatique », pour ne considérer le problème qu'au seul point de vue des faits.

On dénomme « despotisme asiatique¹⁸ » un système

18. « Pratiquement, tous les agro-despotismes historiquement importants, qui ne remplissent aucune fonction hydraulique, semblent avoir pour origine des sociétés hydrauliques préexistantes », ce qui serait une loi d'après Karl A. WITT-

de vie sociale caractérisé par toute une suite de traits, dont les principaux sont les suivants :

— existence d'un pouvoir d'Etat absolu, ayant à charge la mise en œuvre d'une administration à but économique, dans la plupart des cas, construction et entretien d'un réseau de canaux d'irrigation ;

— c'est donc d'une société « hydraulique » qu'il s'agit, du moins dans les pays où cette sorte de vie sociale prit naissance, avant de se propager dans des « zones marginales » ;

— existence d'une classe d'administrateurs, d'une « bureaucratie » ;

— existence d'une base économique constituée par des communautés villageoises ;

— d'où le caractère « stagnant » de cette sorte de vie sociale, qui ne pourrait évoluer que par l'impact d'un facteur étranger.

Mais, hormis l'existence, comme base économique, des communautés villageoises, aucun de ces traits ne se retrouve dans notre histoire. Le voïvode n'était pas un despote absolu ; il n'avait aucune charge économique à remplir du genre des travaux hydrauliques ; il ne disposait pas d'une classe sociale bureaucratique ; et nous constatons que, loin d'être stagnants et isolés, nos pays évoluèrent rapidement, d'un type social à un autre tout différent au cours de quelques siècles, au sein d'un complexe continental englobant Occident et Orient.

Mais cela voudrait-il dire alors qu'il s'agit d'une formation sociale ne rentrant dans aucun des types établis par la théorie classique, telle qu'elle fut formulée à un certain moment par l'école marxiste (esclavagiste, féodale, capitaliste, socialiste), le type du « despotisme asiatique » n'étant reçu que comme un chaînon latéral dans cette typologie unilinéaire ?

FOGEL (*Le Despotisme oriental : étude comparative du pouvoir total*, Paris, 1964), mais qui ne me paraît pas s'appliquer à l'histoire de nos pays.

A notre point de vue, ce type de formation sociale de la *Domnie* roumaine est *sui generis* : c'est à un « régime tributaire » que l'on a à faire.

On le dénomme ainsi « Etat prédateur », terminologie employée depuis longtemps par notre grand historien Nicolas Iorga, sinon dans le sens plus élargi que nous lui donnons, du moins pour qualifier les Etats des nomades, et même celui des Ottomans (en roumain, *stat de pradà*).

Etat dont la base est sans conteste la conquête. Pour mieux comprendre le rôle que la conquête peut jouer dans la formation des Etats, nous pourrions faire appel à un texte de Marx qui autorise même les plus dogmatiques de ses exégètes à soumettre à un nouvel examen ce problème.

Il s'agit d'une lettre que Marx écrivit à Engels, après lecture faite du livre de Mieroslowski sur l'histoire sociale de la Pologne. On peut y lire le texte suivant ¹⁹ :

« Tu remarqueras toi-même dans le Mieroslowski que [...] la destinée de la commune "démocratique" est nécessaire : le dominium proprement dit est usurpé par la couronne, l'aristocratie, etc. ; les relations patriarcales entre le dominium et les communautés paysannes aboutissent au servage ; le lotissement facultatif donne naissance à une espèce de classe paysanne moyenne, l'ordre équestre, où le paysan ne peut accéder qu'autant que durent la guerre de conquête et la colonisation, qui, par ailleurs, sont toutes deux des conditions contribuant à précipiter sa décadence. Dès que la limite est atteinte, cet ordre équestre, incapable de jouer le rôle d'une véritable classe moyenne se mue en "prolétariat des gueux" de l'aristocratie. Chez la population romane de la Moldavie et de la Valachie, la destinée du dominium et du paysan fut la même. Cette façon de développement est intéressante, parce qu'on peut ainsi démontrer l'origine du servage par la

19. Lettre du 30 octobre 1856, *Correspondance Marx-Engels*, t. IV, Editions Costes, 1932, p. 207.

voie purement économique, sans l'intermédiaire de la conquête et du dualisme de race. »

Marx a certainement raison de signaler ainsi l'importance de la « conquête ». Et surtout, en ce qui concerne la Moldavie et la Valachie, de souligner qu'il ne s'agit pas de la conquête d'un peuple par un autre, donc d'un « dualisme de races » ; car en effet la classe de nos boyards était elle-même roumaine, tout comme celle des paysans.

Toutefois, il y eut « conquête », ou pour mieux dire « reconquête », faite aux dépens des nomades et par substitution dans les droits et pouvoirs d'un Etat de conquête. En ce qui concerne la Transylvanie, il y eut même effectivement « conquête » opérée par les Hongrois sur les paysans autochtones roumains, avec toutefois nombre de traits de « substitution » dans les cadres créés par les formations antérieures voïvodes et knézielles des Roumains.

LE PROBLÈME DU « DEUXIÈME SERVAGE »

Vers la fin du xv^e siècle, les exemptions fiscales faites au bénéfice des boyards ne se pratiquèrent plus que rarement et finirent par disparaître : signe que les boyards n'en avaient plus besoin, ayant réussi entre-temps à affermir leur « propriété » féodale, par une mainmise complète sur les communautés villageoises. Ils avaient déjà accaparé les terrains indivis des communautés, pour les exploiter par faire-valoir direct, leur but étant de plus en plus celui d'une production de marchandises : bestiaux et céréales. Ils avaient réussi ainsi à s'assurer une base économique indépendante de l'Etat, partir à la conquête des pouvoirs publics, s'alliant aux Turcs pour combattre leur voïvode, n'hésitant pas au besoin à trahir leur pays, afin de pouvoir instaurer une nouvelle forme d'Etat, par la transformation de l'ancienne *Domnie* en « Etat d'oligarchie aristocratique », le voïvode n'étant plus maintenant qu'un *primus inter pares*, n'ayant nul pouvoir, sinon à condi-

tion de servir les intérêts des boyards, tout en se soumettant aux injonctions terroristes des Turcs, qui instituèrent une nouvelle forme d'exploitation fiscale du pays, en quelque sorte renouveau de l'ancien « Etat prédateur » des nomades.

Ainsi donc ce n'est que vers la fin du xv^e siècle que les boyards, enfin maîtres de l'Etat et disposant d'exploitations mises en œuvre par corvées, purent réduire leurs paysans au servage de la glèbe. Les communautés villageoises se désagrègent, perdent leurs droits, les paysans, en tant que demi-esclaves, pouvant être maintenant vendus et achetés selon le bon vouloir de leurs maîtres. De grands domaines féodaux se forment et l'on assiste à une accumulation primitive du capital.

Pour comprendre ce processus, il faut tenir compte du mécanisme social qui permit la transformation de toute la base sociale de la classe des boyards, qui de « tribut » se transforma en « rentes féodales » proprement dites, établies donc sur l'assise d'un régime de propriété foncière féodale.

Il s'agit d'une lutte que la classe des boyards eut à mener contre les communautés villageoises et qui consista à réduire en servitude les villages libres et aggraver la servitude des villages dont ils étaient déjà les maîtres, jusqu'à réduire les paysans à l'état de serfs.

Cette lutte se termina par la lente désagrégation du système social des communautés villageoises, par infiltration au sein des communautés, grâce à un renversement des règles de la vie communautaire, de manière à les transformer en règles de mise à mort.

Le levier principal consista à couper les liens qui reliaient anciennement tout membre paysan de la communauté à son patrimoine héréditaire, la *delnità*, donnant droit à l'usage total du finage commun.

C'est donc la connaissance des lois sociales des communautés villageoises qui peut nous donner la clef des formes que prirent les luttes de classes de notre ancienne histoire sociale.

Ainsi donc une communauté paysanne ne peut être réduite en servage que selon une tout autre voie que

celle de l'asservissement des anciens latifundia esclavagistes et colonaires. Au lieu d'un passage de l'esclavage au colonat et ensuite à un servage de plus en plus adouci, nous nous trouvons devant un processus contraire, selon lequel une masse de formations paysannes autonomes, libres ou quasi libres, se trouvent progressivement asservies.

Guerres et famines, domination fiscale et administrative des Turcs caractérisent ensuite le XVIII^e siècle. On constate un fort brassage démographique, dû à la fuite des paysans qui déguerpissent de leurs villages pour échapper ainsi à l'asservissement à la glèbe, aux famines et à la terreur fiscale. Pour les retenir et repeupler les villages, on eut de nouveau recours aux exemptions fiscales, cette fois-ci pour inciter les fuyards à rentrer chez eux, en leur assurant des conditions de travail à l'amiable : le féodal, devenu propriétaire incontesté du terrain, offre aux paysans ne faisant plus partie d'une communauté paysanne traditionnelle et n'ayant aucun droit à la terre un contrat à charges et obligations réciproques.

Cette dernière forme d'exploitation des villages (domaines féodaux mis en œuvre par corvées), plus économique que celle de l'asservissement à la glèbe, se généralise, et en fin de compte Mavrocordat procède à l'abolition légale du servage, ainsi qu'à une réglementation par décrets des conditions devant être offertes aux paysans en tant que règles obligatoires pour l'ensemble des villages (régime « urbarial »).

Etant donné ces circonstances, dans quel sens et à quelle époque peut-on parler d'un « deuxième servage » ? Rappelons que ce « deuxième » servage n'est rien d'autre qu'un servage « attardé », « deuxième » dans l'ordre chronologique européen et non pas apparaissant à nouveau, une deuxième fois, après avoir temporairement disparu.

Toutefois, le problème peut soulever mainte controverse. Car on peut se demander : la réforme de Mavrocordat n'avait-elle pas « libéré » les paysans en annulant tout asservissement à la glèbe ? Et n'est-il pas vrai

que les corvéables qui prirent ainsi naissance virent ensuite s'aggraver à nouveau leur sort, non seulement étant expropriés de leurs anciens droits d'usage de la terre, mais aussi contraints à des corvées de plus en plus dures et qui finirent par devenir si excessives qu'elles ressemblèrent aux pires formes du servage ? On ne pourrait le nier.

Toutefois, il ne faudrait pas prendre à la lettre cette « libération » des paysans ordonnée par Mavrocordat. Rappelons que la libération de l'asservissement à la glèbe pouvait s'obtenir par deux voies : on faisait appel à la « magnanimité » des boyards pour les inciter à libérer, de bon gré, leurs serfs ; et d'autre part on donnait aux paysans le droit de se racheter en payant leur liberté en monnaie sonnante, tout comme en 1864, quand ils durent de même payer le rachat de leurs obligations aux corvées.

En quête de capital liquide, la plupart des boyards furent d'accord avec ce rachat des paysans. Mais il y eut des paysans qui n'eurent pas le capital nécessaire et les boyards ne voulurent pas les libérer gratuitement. Aussi le servage de la glèbe ne disparut-il pas d'un jour à l'autre au lendemain des lois de Mavrocordat, ni seulement par l'effet de cette loi.

La disparition du droit de propriété sur la personne des paysans était un processus historique bien plus complexe, dépassant de beaucoup la volonté d'un législateur. Mavrocordat ne fit que transformer la possibilité de rachat en *droit de rachat*, donc accélérer et donner une base légale à un développement qui avait commencé avant ces réformes, qui donc ne constituent aucunement une césure au sein du déroulement de l'histoire, interrompant le servage, l'annulant temporairement, pour le voir ensuite renaître une deuxième fois. Le processus social qui eut lieu dans nos pays à partir de la deuxième moitié du xvi^e siècle fut celui d'un servage qui alla, sans interruption, en s'aggravant, d'étape en étape, ayant toutefois un point de crise sociale exacerbée, au temps du « servage de la glèbe », quand le boyard eut droit de propriété sur la personne

même des serfs ; ce ne fut que ce droit qui disparut par l'effet des lois de Mavrocordat, sans pour cela interrompre le processus fondamental qui, ayant commencé déjà avant Mavrocordat, se continua justement grâce à ces réformes : c'est-à-dire le processus du passage d'un féodalisme patriarcal d'économie vivrière vers un féodalisme monétaire, pour finir par devenir le féodalisme attardé de l'époque capitaliste, mis au service d'un commerce capitaliste. C'est ce qui justement constitue essentiellement le « deuxième servage », au sens propre du mot, et dont l'histoire s'étend donc sur plusieurs siècles, sans interruption.

FORMES SPÉCIFIQUES D' « ACCUMULATION PRIMITIVE » DU CAPITAL

Les villages, même au XVIII^e siècle, continuèrent à garder ou à remettre en œuvre les modalités d'exploitation agricole et pastorale des finages, selon les règles communautaires, imposées objectivement par les impératifs d'une technique agricole primitive. Mais cette fois-ci en concurrence accrue avec leurs boyards, qui de plus en plus agrandissent leurs « réserves » (les terres à corvées) aux dépens des terres laissées aux paysans (les terres à dîmes). Pour trancher le conflit, on fait appel aux opérations de « tiersage », afin de fixer la quote-part revenant aux boyards et celle revenant à la communauté des paysans (règlement organique de 1842) et afin de supprimer les corvées (loi rurale de 1864), en faisant disparaître à peu près toute trace de l'ancien mode de vie des communautés rurales, en faveur d'un système capitaliste proprement dit.

Le facteur qui déclencha l'ensemble des transformations sociales de toute cette époque et décida du résultat de la lutte que les boyards menèrent contre les paysans fut sans aucun doute de nature économique. Il s'agit d'une pénétration, par voie commerciale, des lois du régime capitaliste, qui réussit à englober dans son réseau la production des céréales des principautés

de Moldavie et Valachie. Processus qui, d'ailleurs, se fit sentir dans une aire géographique bien plus vaste, englobant aussi la région roumaine du Banat, se trouvant sous administration autrichienne, que Joseph II mit en valeur et peupla de colons, la faisant ainsi participer au commerce international du blé. De même l'Ukraine sentit les effets de ce capitalisme envahissant, la création du grand port d'Odessa étant simultanée à la série des ports danubiens que nous-mêmes avons construits à cette époque.

Cette évolution économique est partout doublée d'une évolution démographique parallèle ; car dans toutes ces régions on assiste à une véritable explosion démographique, qui dans certains départements va jusqu'au quintuple dans un demi-siècle.

Mais ce qui rend tout particulièrement intéressante cette époque, ce sont les transformations sociales radicales que l'on constate et que l'on ne peut mieux qualifier que par le terme d' « accumulation primitive du capital » que Marx leur donna. « L'accumulation dite primitive n'est que le processus historique séparant le producteur des moyens de production. Il semble primitif parce qu'il forme la préhistoire du capital et du mode de production capitaliste. » Certes, Marx a en vue l'accumulation primitive telle qu'elle fut pratiquée par les promoteurs occidentaux du capitalisme, soutenus en premier lieu par leur politique coloniale. Il ne s'agit évidemment pas d'une telle politique en ce qui concerne nos régions. Nous étions en retard de plus de deux siècles, tout comme une île sociale de « féodalisme » enclavée dans un monde capitaliste en train de conquérir le globe. Mais les capitalistes d'Occident, à leurs débuts, avaient eu eux aussi à se dégager lentement des liens féodaux, et justement par les mêmes moyens que nous-mêmes employâmes, c'est-à-dire en revendiquant « comme propriété privée, au sens moderne du mot, des biens sur lesquels ils n'avaient que des droits féodaux ».

C'est justement ce que nous avons pu constater dans nos pays, au cours de toute cette période qui débuta

par les réformes de Mavrocordat et finit par la loi rurale de 1864, et qui est caractérisée effectivement par l'expropriation des paysans de leurs droits indivis sur leur finage commun par les boyards qui, pour devenir « propriétaires », n'hésitaient pas à pratiquer la pire violence. Mais il faut souligner que cette disjonction entre le travailleur direct de la terre, qui était exclusivement le paysan, et le principal moyen de production du temps, qui était la terre, eut lieu non à l'aube du régime capitaliste, mais bien en pleine époque capitaliste, c'est-à-dire non au XVI^e siècle, mais bien aux XVIII^e et XIX^e, disjonction qui d'ailleurs avait déjà commencé dès la fin du XVI^e à se faire sentir.

Le moteur qui mettait en marche les luttes sociales entre boyards et paysans était la volonté tenace des boyards de transformer les biens fonciers collectifs en propriété privée, à leur seul profit, afin de pouvoir mettre la terre au service de la culture de blé-marchandise. Coûte que coûte, le boyard voulait exploiter la terre par faire-valoir direct, quoiqu'utilisant les corvées paysannes, afin de produire le plus de blé possible. Gros commerçants capitalistes lorsqu'ils se présentaient devant les négociants de l'Occident venant acheter leur blé, les boyards continuaient à n'être au fond que de grands féodaux dès qu'il s'agissait de leurs rapports avec les paysans. Ce mélange de formes capitalistes et féodales est le phénomène caractéristique, parfaitement visible, de toute cette époque au cours de laquelle les communautés villageoises asservies se désagrègèrent et finirent par disparaître, seuls les villages « libres » continuant à être les témoins d'une époque depuis longtemps révolue.

Henri H. STAHL
(1969)

3. Socialisme utopique et question agraire dans la transition du féodalisme au capitalisme (Sur le concept d'égalitarisme agraire dans la Révolution française) *

par Hernâni Resende

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

L'historien des idées sociales et en particulier du socialisme utopique se voit de nos jours de plus en plus contraint à un effort de réflexion sur la méthodologie et les concepts propres à son objet, sous peine de ne pouvoir poursuivre ses recherches concrètes que difficile-

* *Cahiers du C. E. R. M.*, n° 124, 1976.

N. B. — Pour l'essentiel, l'étude qui suit a fait l'objet de deux exposés aux séminaires de doctorat du professeur Albert Soboul, à la Sorbonne, en novembre 1971 et en novembre 1974. Elle s'insère dans la poursuite de nos recherches concrétisées pour la première fois en 1969 dans le diplôme d'études supérieures, à l'université Lomonossov de Moscou, sous la direction du professeur Anatolii V. Ado. Nous remercions Florence Gauthier et Claude Gindin pour l'aide qu'ils ont apportée à la mise au point du texte français que voici. Nous tenons par ailleurs à signaler les longues discussions que nous avons eues sur ce texte avec M. V. de Magalhaes-Vilhena, professeur titulaire à la faculté des Lettres de Lisbonne, ainsi qu'avec Claude Gindin.

ment. Cet effort porte sur plusieurs périodes historiques. Il est mené à partir de points de vue divers et n'est souvent qu'implicite, quoique dernièrement des ouvrages collectifs aient paru où le problème est traité de façon explicite¹. C'est dans ce contexte qu'Albert Soboul rappelait récemment (à propos de l'idéologie communiste-utopique de Jean Meslier) quelques considérations qu'il appelait de « bon sens », seules susceptibles de faire sortir l'histoire des idéologies des ornières d'une méthode purement descriptive. Tout d'abord les idées sociales ne sauraient être isolées du « système » de pensée dont elles sont une partie indissociable ; ensuite ce « système » devrait être considéré dans sa dépendance au « champ idéologique

1. Un des derniers ouvrages en date est : *Aujourd'hui l'histoire*, Paris, 1974, où notamment la contribution de R. MANDROU, sur l'histoire des mentalités, est particulièrement importante ; on y voit développées certaines idées qu'on peut déjà trouver dans son ouvrage écrit en collaboration avec G. DUBY, *Histoire de la civilisation française*, 2 t., Paris, 1958. Voir aussi la contribution de J. BARRADAS DE CARVALHO, à l'étude de l'histoire des idées, dans son article, « Sur l'introduction et la diffusion des chiffres arabes au Portugal », *Bulletin des études portugaises*, Paris, 1958, t. 20. Sur le socialisme utopique lui-même, on ne saurait oublier le travail fondamental de Naoum ZASTENKER, « Lenin o domarksovom outopitcheskim sotsializme » (« Lénine, sur le socialisme utopique prémarxiste »), *Istoria Sotsialisticheskikh outchenii. Sbornik statei (Histoire des théories socialistes utopiques. Recueil d'articles)*, Moscou, 1964.

V. DE MAGALHAES-VILHENA (*Antonio Sérgio. O idealismo critico e a crise da isologia burguesa*, Lisbonne, 1964, rééd. 1975) présente de façon sous-jacente une méthodologie originale (développée dans une seconde rédaction de cet ouvrage à paraître) où, entre autres, idéalisme critique et socialisme utopique chez Antonio Sérgio sont analysés dans leur unité complexe. Il va de soi que nous ne prétendons pas passer en revue toute la littérature sur l'histoire des idées et du socialisme utopique, thème qui à lui seul constituerait le sujet d'un travail spécifique. Au cours de ces pages nous reviendrons concrètement sur quelques auteurs, surtout à propos du socialisme utopique.

général » de l'époque, ainsi qu'aux structures sociales et politiques qui le soutiennent et s'y réfléchissent². En soi, ces quelques réflexions de « bon sens » contiennent tout un programme de recherches théoriques dont il n'est pas question de couvrir ici l'étendue. Signalons que, pour l'essentiel, elles correspondent à la démarche scientifique d'un Lénine dans ses ouvrages sur le populisme russe — exemples inégalés de précision conceptuelle et méthodologique³. Notre ambition est beaucoup plus modeste. Pour que ce cadre soit plus

2. A. SOBOUL, « Le Critique social devant son temps », in Jean MESLIER, *Œuvres complètes*, préface et notes par J. Deprun, R. Desné et A. Soboul, Paris, 1970, t. I, p. 101-102. Albert Soboul revient à nouveau sur cette idée dans des articles plus récents : « Lumières, Critique sociale et Utopie pendant le XVIII^e siècle français » et « Utopie et Révolution française », dans *Histoire générale du socialisme*, t. I, *Des origines à 1875*, Paris, 1972, p. 103.

3. Naoum ZASTENKER souligne les traits caractéristiques de la méthodologie de Lénine qui s'inscrit dans la ligne de celle de K. Marx et F. Engels. Voir son article déjà cité, p. 93-94 : « Tout en comprenant la grande complexité des rapports entre l'idéologie et ses racines sociales, Lénine pourtant ne séparait jamais les idées sociales de leur base. Il soulignait que "l'idée sociale, c'est-à-dire celle qui naît dans un certain contexte social et qui peut agir sur un certain milieu social, qui ne reste donc pas un caprice personnel" (LÉNINE, *Œuvres complètes*, en russe, 5^e éd., Moscou, t. XXX, p. 141) ne peut être réellement comprise par rapport à une analyse de sa base sociale que si l'on cherche — au-delà de n'importe quelle idée et construction sociales — les intérêts de telle ou telle classe sociale. C'est de là qu'est issue la méthode d'investigation des questions de l'histoire des idées chez Lénine, méthode qui le distingue radicalement de tous les historiens du socialisme de son temps » (traduit du russe par H. R.). Il suffit, pour faire cette comparaison, de relire par exemple les travaux de Plekhanov sur le socialisme utopique. Excellent du point de vue de la critique théorique des utopies, il s'y laisse pourtant enfermer le plus souvent, quoiqu'on doive à Plekhanov même, des indications précieuses sur le moyen de passer de la base socio-économique à l'idéologie. Voir son passage sur la « psychologie sociale » si proche de l'« histoire des mentalités » telle que l'entendent aujourd'hui R. Mandrou et J. Barradas

complet, il nous semble qu'il serait nécessaire en outre d'analyser au préalable certains des concepts auxquels l'historien a recours et qui façonnent en bonne partie ses recherches. Ainsi deux historiens aussi importants que Georges Lefebvre et V. M. Daline, tout en suivant les méthodologies historiques parfois assez similaires, donnent des appréciations différentes, voire opposées, des théories égalitaires agraires surgies pendant la Révolution française. Différence qu'il faudra, à notre avis, aller chercher non tant du côté de la méthode concrète d'analyse elle-même, que de celui de l'appareil conceptuel dont se servaient ces historiens. Une théorisation d'ensemble assez large pour englober toute une série d'aspects particuliers ne va pas sans des concepts très précis (autant que cela se peut dans le domaine de l'histoire). Ainsi, dans l'histoire des idées sociales et socialistes en France au XVIII^e siècle, quelques concepts s'imposent d'emblée à l'attention, tels que : utopie, communisme et socialisme utopiques, égalitarisme (ou égalitarismes)...

Le présent travail serait un essai en vue de contribuer à la mise au point d'un concept — celui d'égalitarisme agraire — dans le cas de la France au XVIII^e siècle⁴. Il s'inscrirait dans l'effort de réflexion théorique sur la méthodologie esquissée plus haut. N'étant qu'un premier aperçu de recherches en cours, il sera nécessairement incomplet. Nous laisserons de côté ici l'aspect « formel » des idées et théories égalitaires agraires (idée politique de « république égalitaire » à démocratie directe, au temps de la dictature jacobine ; idée d'accès à l'instruction, rendu possible par l'instauration d'une

de Carvalho. Cf. G. V. PLEKHANOV, « La Conception matérialiste de l'histoire », in *Œuvres philosophiques*, Moscou, t. II, p. 243 (en français).

4. Ce faisant, nous laissons de côté l'égalitarisme « urbain » des sans-culottes qui régnait pendant la Révolution française à Paris, Lyon... Non pas parce que dans son essence il serait peut-être différent, mais tout simplement parce que les problèmes spécifiques qu'il pose ne concernent pas immédiatement ce contexte agraire qui nous intéresse seul ici.

économie égalitaire petite-bourgeoise, et tant d'autres), pour ne nous intéresser, à ce stade de notre travail, qu'à une analyse de leur contenu social⁵.

Analyse rendue prioritaire parce qu'elle permet de

5. Les projets de constitution égalitaire ne manquent pas pendant toute la Révolution. Parmi les pionniers, Pierre DOLIVIER, curé révolutionnaire du bailliage d'Etampes, occupe une place de premier plan. Sans compter son ouvrage *La Voix d'un citoyen sur la manière de former les Etats Généraux*, paru en 1788, et quelques petites brochures publiées en 1789, ses vues politiques sont exposées dans *Le Vœu national ou Système politique propre à organiser la nation dans toutes ses parties et à assurer à l'homme l'exercice de ses droits sociaux*, Paris, 1790, et dans *Première Suite du Vœu national*, Paris, 1790. Ces projets politiques ont été parfois séparés de l'ensemble du système de pensée de P. Dolivier par les historiens qui les ont étudiés. Cependant, des annotations marginales, voire des références directes, qui ne peuvent pas laisser de doute révèlent la connexion existant entre égalitarisme et idées politiques chez Dolivier ; les projets politiques sont inséparables des idées sociales de son auteur. Celles-ci n'étaient pas exposées complètement pour des raisons d'opportunité politique faciles à comprendre : les luttes autour de la *Déclaration des droits de l'homme*, et de l'élaboration de la *Constitution* au sein de l'Assemblée nationale. Mais, au fur et à mesure que la question sociale prend le pas sur la question politique (voir les pétitions rédigées en 1792 par Dolivier : *Pétition individuelle de plusieurs habitants de la paroisse de Mauchamps, district d'Etampes à l'Assemblée nationale*, 4 mars 1792, et *Pétition de 40 citoyens des communes de Mauchamps, Saint-Yon, Chauffour et Breux voisines d'Etampes* [...] présentée le 1^{er} mai 1792 à l'Assemblée nationale), Dolivier expose de façon de plus en plus ouverte ses idées sociales égalitaires. *L'essai sur la justice primitive, pour servir de principe générateur au seul ordre social qui peut assurer à l'homme tous ses droits et tous ses moyens de bonheur* (Paris, 1793), œuvre maîtresse du curé révolutionnaire, présente finalement une systématisation de sa théorie sociale égalitaire. On peut dire sans hésiter que le *Vœu national* et la *Première Suite du Vœu national* contiennent déjà le schéma politique qui correspond, pour l'essentiel, aux idées sociales de 1793. L'influence de l'égalitarisme « politique » de Dolivier, pour nous en tenir à ce sujet, n'a pas encore fait l'objet d'études approfondies. Elle paraît pourtant claire sur un révolutionnaire tel que John Oswald. A ce propos, voir H. RESENDE, *Sotsialnye idei Pierr'a Dolivier (Les Idées sociales de Pierre Dolivier)*, diplôme

dévoiler le « sens caché » des idées égalitaires agraires par rapport à l'évolution économique générale de la France au XVIII^e siècle et aux intérêts sociaux en jeu à cette époque. C'est-à-dire par rapport à la transition du féodalisme au capitalisme et à ses luttes de classe.

Comment les idées égalitaires se présentent-elles au XVIII^e siècle et plus précisément pendant la Révolution française ? Dans quel contexte général, social et économique s'insèrent-elles ? Les études agraires dont on trouvera quelques exemples dans les pages qui suivent ne laissent pas de doute sur le fait que l'égalitarisme surgit au XVIII^e siècle intimement lié à l'apparition du capitalisme agraire en France, aux voies suivies par ce capitalisme naissant au sein même de la société féodale. Celui-ci, loin de se développer de façon linéaire, suivait des voies différentes, parallèles, voire, dans une certaine mesure, opposées.

La société française du XVIII^e siècle était, pourrait-on dire, essentiellement caractérisée par l'existence et l'imbrication complexe d'une économie capitaliste naissante et des structures économiques et sociales réellement et juridiquement féodales⁶. Suivons briève-

d'études supérieures, chaire d'histoire moderne et contemporaine de l'université Lomonossov de Moscou, Moscou, 1969. Sur John Oswald, sa vie et son œuvre, voir aussi A. MATHIEZ, *La Révolution et les Etrangers. Cosmopolitisme et Défense nationale*, Paris, 1918, et encore A. R. IOANNISSIAN, *Kommounistitcheskie idei v qody Velikoi Frantsouzskoi Revolioutsii (Les Idées communistes pendant la Révolution française)*, Moscou, 1966. Sur Pierre Dolivier, le lecteur trouvera, note 24 de ce travail, quelques données bibliographiques complémentaires.

6. Il serait vain, dans de pareilles conditions d'extrême imbrication d'éléments féodaux et capitalistes naissants, d'essayer d'« établir avec une précision mathématique le point précis » où l'exploitation féodale termine et où commence le capitalisme comme le rappelle V. I. LÉNINE, « Socialisme petit-bourgeois et Socialisme prolétarien », in *Socialisme utopique et Socialisme scientifique. Choix d'articles et de discours*, Editions sociales, Paris, p. 49. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse et ne doive pas déterminer le poids spé-

ment ici ces voies de développement du capitalisme. Nous serons obligés d'employer un langage qui, on s'en doute, n'est pas celui de l'époque⁷. Dans quelques

cifique des droits et des redevances féodales « en proportion des revenus que le seigneur tirait de l'exploitation de sa réserve », comme le souligne A. SOBOUL, « La Révolution française et la Féodalité : le prélèvement féodal », in *Sur le féodalisme*, C. E. R. M., Paris, 1971, p. 83. Des recherches sur cette question ont été effectuées notamment par P. GOUBERT et M. GARAUD, respectivement in *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, 1960, et *La Révolution et la Propriété foncière*, Paris, 1959. Tant l'article cité de A. Soboul que celui de G. LEMARCHAND (« Féodalité et Société rurale dans la France moderne », in *Sur le féodalisme*, *op. cit.*) que la discussion qui a suivi (voir p. 107-126 du même ouvrage) présentent une mise au point des difficultés rencontrées dans cette voie, aussi bien que des propositions méthodologiques très concrètes en vue de les dépasser. Encore ne faudrait-il pas oublier les prérogatives et les monopoles liés aux droits seigneuriaux qui englobaient tous les aspects de la vie agricole du paysan, ni la façon dont s'opérait le prélèvement des redevances elles-mêmes, façon « anachronique » faisant perdre un temps précieux aux paysans et provoquant en même temps un gaspillage non négligeable des récoltes. Eléments de l'économie féodale difficilement « quantifiables ». Tout cela, en effet, donne à penser que, vers la fin du XVIII^e siècle, la France n'est peut-être encore qu'à l'étape finale de l'« accumulation primitive du capital », commencée deux ou trois siècles auparavant. Car, si le serfage ne subsistait plus depuis longtemps que sporadiquement, il fallait encore, comme nous le montre Marx, que les paysans soient dépossédés de tous leurs moyens de production, des garanties de survie que leur laissaient les anciennes institutions féodales, afin que le mode de production capitaliste puisse triompher. Ce n'est qu'à ce prix que les travailleurs deviennent « vendeurs d'eux-mêmes ».

7. Dans l'exposé nécessairement bref et schématique qui va suivre, nous avons surtout tenu compte des formes de pénétration du capitalisme à la campagne, sujet essentiel pour cet article. L'aspect plutôt féodal de l'économie, des rapports sociaux, etc., a déjà servi de thème à des travaux dont ceux de Marc Bloch continuent d'être une référence fondamentale. L'étude de Pierre GOUBERT, « Les Campagnes françaises », in *Histoire économique et sociale de la France (1600-1789)*, Paris, 1970, t. II, présente une vue d'ensemble du problème assez claire. Pour le cas de l'Ile-de-France, particulier, car relevant d'un certain capitalisme de type fermier qui avait réussi à s'y imposer assez profondément à la veille

de la Révolution, on possède l'excellente étude de N. I. NIKIFOROV (qui appartenait à l'école russe de l'histoire des questions agraires françaises de I. V. Loutchitski, Karéev, etc.) : *Segnorialnye povinosti po nakazam Etampskogo Baliaja v 1789* (*Les Droits seigneuriaux d'après les cahiers du bailliage d'Etampes en 1789*), Kiev, 1912. Cependant, en parlant de « pénétration du capitalisme à la campagne », d' « accumulation primitive du capital », il ne faut pas perdre de vue que dans son ensemble le système de la propriété foncière reste jusqu'à la Révolution essentiellement féodal. Pour une définition du système féodal, de la féodalité au XVIII^e siècle, voir l'article (déjà cité), excellent dans sa concision même, d'A. SOBOUL, « La Révolution française et la Féodalité : le prélèvement féodal ». Nous y relevons ce passage : « En dernière analyse, c'est par ce terme de *féodalité* que nous proposons de désigner le type d'organisation économique et sociale des campagnes que la Révolution a détruit et qui se caractérisait non seulement par les survivances de la vassalité et du démembrement de la puissance publique, mais aussi par la persistance de l'appropriation directe par les seigneurs du produit du surtravail des paysans, ainsi qu'en témoignent les corvées, les droits et redevances en nature et en argent auxquels ces derniers étaient assujettis. Sans doute est-ce donner au mot *féodalité* un sens plus large, englobant les assises matérielles du régime lui-même. Mais c'est en ce sens que l'entendaient les contemporains, moins peut-être les juristes au fait des institutions ou les philosophes surtout sensibles au fractionnement de la puissance publique que les paysans qui en supportaient le poids et les révolutionnaires qui la jetèrent à bas. Féodalité, donc, non au sens restreint du droit des feudistes, mais comme *notion d'histoire économique et sociale*, se définissant par un mode historique de production, fondé sur la propriété foncière, un certain type de propriété foncière » (p. 79). Voir aussi, du même auteur, « La Révolution française et la Féodalité », in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 193, Paris, 1968. C'est dans ce sens que vont aussi les recherches des historiens soviétiques tels B. PORCHNEV, in *Feodalizm i narodnye massy* (*Le Féodalisme et les Masses populaires*), Moscou, 1964, et M. A. BARG, « Kontseptsia feodalizma v sovremennoi bourjouaznoi istoriografii » (« La Conception du féodalisme dans l'historiographie bourgeoise contemporaine », in *Voprossy Istorii* (*Questions d'histoire*), n° 1, Moscou, 1965, et encore S. D. SKAZKINE, in *Orcherki po istorii Zapadnoevropeiskogo krestianstva v srednye veka* (*Essais sur l'histoire de la paysannerie d'Europe occidentale au Moyen Age*), Moscou, 1968. La définition de la féodalité que nous venons de citer (résultat d'analyses historiques et théoriques très concrètes) est sans doute la seule capable d'englober l'économie française du XVIII^e siècle dans son ensemble et d'en proposer une explication cohé-

régions comme l'Ile-de-France⁸, la Picardie, les régions du futur département du Nord⁹, on décèle dans un premier temps un mouvement d'« expropriation » des paysans (censives et terres communales) par et en faveur des seigneurs et de la bourgeoisie. Les paysans censitaires ruinés devenaient des métayers dans les terres « expropriées » et intégrées dans le domaine direct des seigneurs¹⁰. Mais, dans l'Ile-de-France notamment, on peut observer, à partir du XVII^e siècle, un mouvement qui tendait à réunir les petites exploitations (métairies) d'un même propriétaire en un seul corps de ferme, lequel, vers la fin du XVIII^e siècle atteignait parfois 900 arpents¹¹. Peu à peu, le système de métayage fut remplacé par celui du *fermage de type capitaliste*, ces exploitations relativement grandes étant affermées par les propriétaires à des fermiers issus de la paysannerie au terme d'un long processus de différenciation sociale et économique qui était loin pourtant d'être terminé au XVIII^e siècle. En possession de capitaux, les fermiers étaient les seuls « paysans » à pou-

rente. Autrement, on tombe dans des distinctions telles que « régime féodal » et « droits seigneuriaux » qui ont pour effet de diluer la spécificité de la société française du temps et de présenter la Révolution française elle-même comme n'étant pas une *révolution bourgeoise* (voir, comme caractéristique de cette dernière position, A. COBBAN, *The Social Interpretation of the French Revolution*, Cambridge, 1964).

8. Étudiée par I. V. LOUTCHITSKY, « Régime agraire et Populations agricoles dans les environs de Paris à la veille de la Révolution », *Revue d'histoire moderne*, mars-avril, Paris, 1933 (publié en russe en 1915).

9. Auquel Georges LEFEBVRE a consacré sa monographie fondamentale : *Les Paysans du Nord pendant la Révolution française*, Lille, 1924.

10. Pour le cas de l'Ile-de-France, T. M. TCHERVONNAIA situe le début de ce processus d'expropriation des terres paysannes vers le XV-XVI^e siècle. La concentration des terres dans les mains de la noblesse et de la bourgeoisie est pratiquement terminée vers la fin du XVII^e siècle. Voir le résumé de sa thèse de doctorat, *Agrarnye otnochenia v parijskom rayone v XV-XVI vekov (Régime agraire dans la région de Paris au XV-XVI^e siècles)*, Moscou, 1960.

11. *Ibid.*, p. 11.

voir introduire les modifications de culture (surtout fourragère) nécessaires au développement de l'agriculture. Ils exploitaient une main-d'œuvre pauvre, presque dénuée de tous les moyens de production, qui, peu à peu, avait tendance à s'identifier à l'ouvrier agricole salarié : les ex-paysans censitaires, devenus « journaliers », « manouvriers ¹² ». Nous sommes ici en présence d'une voie de pénétration du capitalisme agraire — le capitalisme de type fermier — très proche de celle suivie en Angleterre : la « voie anglaise », étudiée par Marx dans *Le Capital*. L'aristocratie foncière, en expropriant l'ensemble des terres héréditaires paysannes (l'*enclosure*, l'« enclôture » en France), réalisait une vaste concentration de la propriété et devenait ainsi, indirectement, un facteur de progrès au sein du développement de la société bourgeoise : ses terres étaient affermées à des fermiers capitalistes qui exploitaient des ouvriers agricoles contraints de vendre leur force de travail ¹³.

Il est aisé de suivre les théories économiques, les points de vue, les propositions politiques concrètes des adeptes, au sein de la bourgeoisie et de l'aristocratie, de ce capitalisme de type fermier. Mieux que quiconque, les physiocrates s'en sont fait les porte-parole. Témoin ce passage d'un article bien connu de Quesnay où il idéalise le capitalisme fermier, la société bourgeoise à la campagne, le fermier « capitaliste » présenté comme œuvrant pour le bien commun : « Les paysans ne tombent dans la misère et n'abandonnent la province que quand ils sont trop inquiétés par les vexations auxquelles ils sont exposés, ou quand il n'y

12. Cela, pour ne pas parler des « valets de ferme », déjà très proches de cette catégorie.

13. Il ne faut pas oublier le caractère incomplet de ce capitalisme du type fermier en France au XVIII^e siècle. A côté de ce qu'on peut déjà appeler une rente capitaliste subsistait encore tout un système de droits féodaux grevant les terres. Il n'était pas rare de rencontrer des fermiers qui, outre leur exploitation, prenaient à bail la perception des droits féodaux et des dîmes.

a pas de *fermiers* qui leur procurent du travail et que la campagne est cultivée par des pauvres métayers bornés à une petite culture, qu'ils exécutent eux-mêmes fort imparfaitement. [...] Ces pauvres cultivateurs, si peu utiles à l'Etat, ne représentent point le vrai laboureur, le riche *fermier* qui cultive en grand, qui gouverne, qui commande, qui multiplie les dépenses pour augmenter les profits ; qui, ne négligeant aucun moyen, aucun avantage particulier, fait le bien général ; qui emploie utilement les habitants de la campagne ¹⁴ [...]. »

A. V. Ado attire de plus l'attention sur les rapports économiques issus du système de métayage, considéré comme voie particulière de transition vers le capitalisme agricole ; ce système occupait une grande partie de la France (entre les deux tiers et les trois quarts du pays ¹⁵). Dépossédés de leurs terres, les paysans devenaient des *métayers* — en quelque sorte partenaires économiques des propriétaires, apportant leurs moyens de production (cheptel vif et mort). La récolte était partagée avec les propriétaires et la rente possédait un caractère mi-capitaliste à fortes survivances féodales : le bail comprenait aussi le paiement de la dîme, du champart, d'autres droits féodaux, et parfois même la prestation de corvées. Vers la fin du XVIII^e siècle, là où le processus menant vers un capitalisme du type fermier n'a pas eu lieu, le métayer était en règle générale endetté, son cheptel s'amenuisait de plus en plus, de telle sorte qu'à la signature du bail il n'apportait souvent que sa force de travail. La relation d'« équité » que suppose le métayage étant brisée, le paysan se trouvait soumis au propriétaire foncier qui, le plus

14. QUESNAY, « Fermiers », article de *L'Encyclopédie*, cité dans *L'Encyclopédie. Choix d'articles*, Paris, Editions Bordas, 1967, p. 92. A cette idéalisation des fermiers, les paysans opposaient un idéal tout différent, comme on le verra par la suite.

15. A. V. ADO, *Krestianskoe dvijenja vo Frantsii vo vremena Valikoi Bourjouaznoi revolioutsii kontsa XVIII veka* (*Le Mouvement paysan pendant la Révolution française*), Moscou, 1971, p. 44.

souvent, était aussi son créancier. C'était là, comme le souligne l'auteur cité plus haut, une variante originale, française, de l'évolution conservatrice de la grande exploitation vers le capitalisme ; le paysan devenant « un ouvrier salarié, mais un ouvrier salarié empêtré dans une dépendance féodale et usuraire ¹⁶ ».

16. *Ibid.*, p. 47. On sait que le métayage comme forme de transition entre la forme primitive de la rente et la rente capitaliste pose des problèmes dont la discussion est loin d'être terminée. La position d'A. V. ADO sur cette question doit, nous semble-t-il, être insérée dans l'ensemble du processus d'étude et de discussion en cours. Il nous semble utile de rappeler brièvement celui-ci, tout en renvoyant le lecteur au chapitre sur le « métayage » dans K. MARX, *Le Capital*, 1. III. t. 3, chap. XLVII, « Le Métayage et la Propriété paysanne parcellaire », Editions sociales, Paris, 1971, p. 182. Le métayage, considéré comme « une forme de transition entre la forme primitive de la rente et la rente capitaliste », y est analysé à la fois dans son essence, pourrait-on dire, et dans quelques-unes de ses variantes : « Il se peut effectivement qu'elle [la part revenant au propriétaire foncier] comporte une part d'intérêt pour le capital qu'il a avancé ainsi qu'une rente excédentaire. Il est également possible qu'elle absorbe tout le surtravail du tenancier, ou qu'elle n'en laisse à ce dernier qu'une part plus ou moins importante » (p. 182). Il semble que tel serait le cas des métayers italiens au XIII^e siècle, dans les régions où l'économie monétaire avait été plus précoce, selon l'étude de Charles Parain. On y assisterait souvent à « la substitution du propriétaire au métayer dans la possession du cheptel, mort ou vif. Peu à peu, la condition du métayer se rapproche de celle d'un ouvrier agricole payé en nature et très mal » (voir C. PARAIN, « Evolution du système féodal européen », in *Sur le féodalisme, op. cit.*, p. 33). La littérature historique sur le métayage en France, surtout au XVIII^e siècle, montrant à quel état de dénuement, de misère, le métayer était parfois rabaisé, concorde parfaitement avec le cadre décrit par A. V. ADO. A ce sujet, voir notamment : P. GOUBERT, « Domination des métayers », in *Histoire économique et sociale de la France (1660-1789)*, t. II, Paris, 1970, outre son ouvrage sur le Beauvaisis déjà cité ; A. VACHEZ, *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du XIII^e au XVI^e siècle*, Lyon, 1892 ; M. BLOCH, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, 2 t., Paris, 1952-1956 ; P. RAVEAU, *L'Agriculture et les Classes paysannes*, Paris, 1922 ; G. ROUPNEL, *Les Populations de la ville et de la campagne*

Mais, si, tant dans les pays de fermage du type « capitaliste » que dans ceux où dominait le métayage, la tendance était à déposséder les paysans de leurs terres « héréditaires », on peut aussi déceler la tendance contraire : celle où les censives et les terres communales restaient en possession des paysans. La tendance alors était de transformer les anciens tenanciers féodaux en propriétaires *de jure* de leurs tenures. Ce qui n'aboutit d'ailleurs qu'avec la Révolution ¹⁷.

Au sein de la paysannerie des régions de « petite culture », on constate aussi une certaine différenciation sociale et économique : d'une part une couche aisée, les laboureurs, en contact direct avec le marché, disposant d'un cheptel mort et vif et d'une quantité suffisante de terres pour labourer (en propre ou à ferme) ; d'autre part, une masse de paysans qui, tout en conservant encore leur cheptel, ne labouraient plus une quantité suffisante de terres. Au bas de l'échelle, on trouve des manouvriers presque dépourvus de moyens

dijonnaise au XVII^e siècle, Paris, 1955 ; A. D. LIUBLINSKAIA, *Frantsia v natchale XVII veka (La France au début du XVII^e siècle)*, Leningrad, 1959 (l'un des premiers historiens à rattacher le métayage à l'analyse théorique qu'en fait Marx dans *Le Capital*). Le problème qui se pose à propos du « métayage » est celui de son aptitude à évoluer à partir de formes historiquement très concrètes en fonction d'un contexte bien déterminé. Nous avons déjà vu que dans le cas de l'Ile-de-France le métayage a tendance à disparaître au XVII^e siècle pour faire place au grand fermage « capitaliste » qui, au XVIII^e siècle, y est dominant. Pour cette désagrégation des métairies, l'accroissement démographique de Paris avec l'augmentation du besoin en denrées alimentaires a constitué un facteur important. Dans le cas de l'Italie au XIII^e siècle, d'après l'analyse de C. Parain citée plus haut, il semblerait que le « métayer devient un facteur de stagnation économique » (C. PARAIN, chap. cité, p. 33). Pour A. V. Ado, comme nous l'avons déjà vu, les métairies dans certains cas seraient à la base de la forme conservatrice de l'évolution de la grande exploitation vers le capitalisme, au long du XVIII^e siècle en France. Bien entendu, il faudra encore de minutieuses études monographiques sur le métayage après la Révolution pour qu'on puisse se prononcer et peut-être résoudre cette question controversée et complexe.

17. A. V. ADO, *Le Mouvement paysan...*, *op. cit.*, p. 42.

de subsistance¹⁸. Si donc il y avait des régions où la propriété restait plus ou moins aux mains de la paysannerie, cela n'allait pas sans une différenciation sociale dans son sein, ni surtout sans luttes. Un peu partout, les couches pauvres et moyennes de la paysannerie, en cours de paupérisation, s'opposaient à l'expropriation de leurs terres, de leurs propriétés communales, désirant au contraire accéder à la propriété. Si elles aspiraient à une propriété libérée de toute contrainte féodale, elles ne contrecarraient pas moins les deux voies vers le capitalisme qu'on a vues plus haut : le fermage du type capitaliste et le métayage. Un tel complexe de revendications, d'aspirations, de luttes, visant à instaurer et à maintenir une économie paysanne libre, souligne le contour même de l'esprit *égalitaire agraire* au sein de la paysannerie. Il n'est pourtant pas aisé de suivre ces luttes, au moins pour la période précédant la Révolution, faute d'études en profondeur sur les mouvements paysans du genre de celle de Boris Porchnev pour le xvii^e siècle¹⁹. Il est vrai que des monographies sur tel aspect de la question agraire apportent des données concrètes, mais demeurent partielles. Ainsi, par exemple, pour l'Ile-de-France, on peut suivre les conflits opposant la paysannerie pauvre et moyenne aux fermiers, à l'aristocratie foncière, à la bourgeoisie urbaine (qui jouait depuis le xvii^e siècle un rôle très important en tant qu'accélérateur de l'expropriation des terres paysannes dans cette région), au travers des analyses de M. Vénard et Ch. Parain notamment²⁰.

A la veille de la Révolution, les cahiers de doléances permettent de détailler ces conflits et d'en dégager

18. *Ibid.*, p. 43.

19. Boris PORCHNEV, *Les Soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, Paris, 1963.

20. M. VÉNARD, *Bourgeois et Paysans au xvii^e siècle. Recherches sur le rôle des bourgeois parisiens dans la vie au sud de Paris au xvii^e siècle*, Paris, 1957 ; C. PARAIN, « Les Transformations des structures agraires aux xvii^e et xviii^e siècles », *Revue de synthèse*, n° 17-18, Paris, 1960.

mieux quelques lignes de forces inhérentes aux revendications égalitaires. A côté des revendications d'allure purement antiféodale, on en rencontre d'autres exprimant une conception antibourgeoise (en forçant un peu les mots, ou pourrait dire anticapitaliste). Dans les cahiers issus des campagnes (là où les couches paysannes pauvres ont pu s'exprimer), on trouve une aspiration fondamentale, celle de la jouissance égalitaire du sol, même si elle s'exprime de façon très nuancée et souvent peu claire. Dans les pays de fermage de type capitaliste, elle prend des formes particulières : il n'y manque pas, bien entendu, les protestations contre l'accaparement, par les seigneurs et les bourgeois, des terres communales qu'on veut voir rentrer dans la jouissance pleine de la communauté rurale ; mais on y voit surtout des attaques dirigées contre les fermiers, accusés d'être la cause du manque de terres labourables. Les laboureurs exigent qu'on interdise la concentration des fermes, qu'on les limite à un nombre fixe d'arpents, pour que « tous » puissent trouver une petite propriété à affermer. Quoiqu'en 1789 ce soit encore assez rare, on trouve déjà l'idée de « nationaliser » les terres de l'Eglise, ou des ordres monastiques, comme c'est le cas dans quelques cahiers du bailliage d'Etampes, le but étant d'y puiser pour mettre fin au manque de terre ressenti par les paysans pauvres.

Encore un peu « vagues » à la veille de la Révolution, ces revendications égalitaires cédaient généralement le pas à celles dirigées contre le système féodal, qui au village faisaient l'unanimité de la paysannerie. Un fait néanmoins est net : les paysans pauvres et moyens rejetaient le capitalisme tel qu'il se présentait en France au XVIII^e siècle. Contrairement aux physiocrates, ils ne pouvaient pas percevoir la société capitaliste naissante comme une société « idéale ». Leur « idéal » à eux, aussi confusément qu'il fût exprimé, était une société de petits producteurs indépendants, qui n'avait rien de commun avec l'apologie du capitalisme faite par Quesnay. Il ne serait pourtant pas correct de prétendre que ces aspirations eussent atteint,

à la veille de la Révolution, une quelconque cohésion théorique. En fait, elles étaient fragmentaires et ne se constituaient pas en un corps unifié de revendications. La diversité sociale même dont elles étaient issues ne le permettait pas. On peut cependant suivre V. P. Volguine lorsqu'il dit que cette situation générale des masses en voie de se ruiner est la toile de fond qui suscita au XVIII^e siècle l'apparition d'un courant d'écrivains assez influents — les égalitaires — qui, eux, réussirent à donner une base théorique plus ou moins cohérente aux aspirations égalitaires²¹. Ils parlaient de l'état misérable des masses pour en arriver à la conclusion que le « mal social » provenait du joug illimité exercé par la propriété privée. Tel est le cas de Jean-Jacques Rousseau dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*. On est ainsi parvenu à un niveau plus élevé de théorisation, d'élaboration conceptuelle de l'égalitarisme.

Les idéologues égalitaires, tout en critiquant la propriété réellement existante, ne se décident pourtant pas à prêcher l'abolition de la possession individuelle du sol, fût-ce à titre viager, et en cela ils s'accordent parfaitement avec l'esprit petit-bourgeois des artisans et des petits paysans indépendants²². A la veille de la Révolution, ces doctrines trouvent peut-être leur expression la plus parfaite chez Gosselin. Son livre, *Réflexions d'un citoyen adressées aux notables* (Paris, 1787), concrétise et radicalise les conclusions latentes chez Rousseau. Il participe ainsi à la radicalisation générale des esprits vers 1789, dont les cahiers sont un témoin « populaire ». La terre y est définie comme le *bien commun* que les hommes doivent se répartir entre eux. Gosselin propose de « nationaliser » tous les biens, surtout fonciers, et de les distribuer parmi les citoyens, prévoyant pour cela un programme de « transition » pour ne point trop brusquer les choses.

21. V. P. VOLGUINE, *Le Développement de la pensée sociale en France au XVIII^e siècle*, Moscou, 1972, p. 209.

22. *Ibid.*, p. 210.

De cette façon, il croyait garantir à tout jamais une société où les gens seraient vraiment égaux. Comme le remarque V. P. Volguine, on se trouve devant le germe de la « loi agraire » qui prendra corps pendant la Révolution²³. Or, précisément au cours de celle-ci, les revendications égalitaires issues des campagnes ou des plumes de révolutionnaires tels le curé Petitjean ou l'abbé Pierre Dolivier prennent une nouvelle ampleur²⁴. Leur importance dans le contexte de la Révolution elle-même n'est plus à démontrer. En effet, depuis Jean Jaurès, Piotr Kropotkine, Georges Lefebvre, N. M. Loukine et tant d'autres, on a, à maintes reprises, souligné la portée des mouvements revendicatifs égalitaires comme une des formes des puissants mouvements paysans qui ont secoué la France de 1789 à 1794.

Pendant cette période, la lutte pour la récupération des terres communales aliénées par les seigneurs et la bourgeoisie continue, quoiqu'un certain glissement s'effectue dans le contenu même des revendications. Tout en voulant conserver les servitudes communautaires (auxquelles s'opposaient les couches nanties de la paysannerie), les paysans pauvres et moyens exigent dorénavant le partage plus ou moins égalitaire des

23. *Ibid.*, p. 400. L'idéalisation utopique d'une société de « petite culture », d'économie marchande simple, dirions-nous aujourd'hui, est ici évidente.

24. Sur le programme égalitaire agraire de Pierre Dolivier et sur sa signification dans le contexte de la Révolution française, voir notamment : J. JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française* (édition revue et annotée par A. Soboul), Paris, 1972, vol. VI, p. 248-262 ; I. M. ZAKHER, *Otcherki po istorii « Bechenikh » epokhi Velikoi Frantsouszkoï revolioutsii* (Essai sur l'histoire des Enragés à l'époque de la grande Révolution française), Moscou, 1925 ; S. S. SOFRONOV, « Sotsialnye vozzrenia Pierr'a Dolivier » (« Les Conceptions sociales de Pierre Dolivier », in *Istoria sotsialisticheskikh ouichenii. Sbornik statei* (Histoire des théories socialistes. Recueil d'articles), Moscou, 1962 ; Jean MARTIN, *L'Abbé Dolivier*, diplôme d'études supérieures, Institut d'histoire de la Révolution française, Sorbonne, 1968 ; H. RESENDE, *Les Idées sociales...*, op. cit. ; A. SOBOUL, « Dolivier et la "justice primitive" », *Histoire générale du socialisme*, t. I, p. 237-244.

terres communales, ainsi que de celles restées en friche jusqu'alors. Cependant, aux revendications déjà connues (limitation du nombre d'arpents des fermes, etc.) s'en ajoutent d'autres. D'un côté, on assiste à une forte poussée des revendications pour la taxation des produits de première nécessité (ce qui va aussi dans une direction égalitaire) ; de l'autre côté, les revendications pour un partage égalitaire des « biens nationaux » déferlent littéralement sur la Convention²⁵. L'idée de la « loi agraire » devient plus courante, elle est largement prêchée (avec force variantes) dans l'ensemble de la France. Quelques idéologues fortement liés aux masses paysannes, dans la foulée des idées égalitaires exprimées par des hommes comme Gosselin, s'élèvent jusqu'à l'idée de « nationalisation » de toute la propriété foncière, laquelle devrait être ensuite partagée à titre viager entre les citoyens. Il y a même des tentatives (isolées ?) de répandre ces idées parmi les paysans. Tel semble être le cas de Pierre Dolivier²⁶.

Intransigeant dans la lutte antiféodale, subjectivement tourné contre le capitalisme déjà réellement existant, l'égalitarisme agraire porte en lui une image autre de la société : celle où il n'y aurait à la campagne que de petits producteurs libres, indépendants et plus ou moins égaux. C'est, en définitive, le rêve d'une société de « petite culture » où les citoyens, les paysans, ne seraient pas obligés de vendre leur « force de travail », où l'économie marchande simple serait reine.

Après ce survol du phénomène égalitaire, le problème se pose de savoir quelle serait l'essence même de l'égalitarisme agraire par rapport au développement des forces productives, par rapport aux tendances capitalistes qui s'affirmaient au XVIII^e siècle (capita-

25. Voir les chapitres 6 et 7 du livre déjà cité de A. V. Ado.

26. Pierre DOLIVIER, dans son *Essai sur la justice primitive...*, Paris, 1793, donne quelques indications très précieuses à ce sujet, quoiqu'à elles seules il soit difficile de déterminer l'ampleur de ce mouvement (voir H. RESENDE, *Les Idées sociales...*, op. cit., p. 231-232).

lisme fermier, « métayage »). Les historiens de la Révolution française et de ses problèmes agraires sont divisés quant à la réponse à apporter à ces questions. Le point controversé est celui-ci : les revendications et théories égalitaires agraires sont-elles ou non porteuses de progrès réel par rapport au développement des forces capitalistes de l'époque ? Cette tendance à conserver la terre aux paysans (au lieu de l'expropriation et de la concentration entre les mains d'un petit nombre de riches propriétaires fonciers) peut-elle être considérée, à part entière, comme une voie vers le capitalisme, au même titre que la « voie anglaise » ? Serions-nous, ou non, devant une voie différente s'offrant à la France pour accéder au capitalisme ? C'est dire l'enjeu de l'égalitarisme agraire dans le contexte de la Révolution française.

L'étude sur le concept d'égalitarisme agraire qui est le but de ce travail, est facilitée, relativement, par l'importance et le nombre des ouvrages sur le XVIII^e siècle, la Révolution française en général et la question agraire en particulier. Ils sont d'ores et déjà la garantie qu'une étude de ce genre est possible sans trop courir le risque de s'enfermer dans des définitions abstraites. La littérature historique permet de dégager bien des nuances sur le concept d'égalitarisme agraire. Celles-ci tiennent, d'une part, aux idées que les historiens se font des *catégories du socialisme utopique* (ce qui constituera l'un des thèmes majeurs de ce travail), d'autre part à la *question agraire* et à la place qu'on lui assigne dans le *contexte de la Révolution*. C'est autour de ces deux pôles que l'on verra naître les différentes conceptions qui divisent les historiens. De là la structure de cette étude. Notre attention s'est portée sur l'égalitarisme, d'abord en tant que catégorie du socialisme utopique, puis par rapport à la question agraire, cela d'après les œuvres des historiens de la Révolution française. Nous nous sommes ensuite attaché à l'analyse des idées de K. Marx, F. Engels et V. I. Lénine, sur ce problème, dans un contexte plus vaste. Cette démarche inversée a paru plus commode, les historiens

étudiés se réclamant souvent (implicitement ou explicitement) du marxisme. Du cas concret de la France, nous remonterons donc aux sources théoriques.

L'ÉGALITARISME AGRAIRE FAIT-IL PARTIE DES CATÉGORIES DU SOCIALISME UTOPIQUE ?

A. — *Deux exemples d'imprécision conceptuelle : P. A. Kropotkine et A. Mathiez (confusion entre « égalitarisme agricole » et communisme utopique)*

Nous étudierons d'abord les effets négatifs pour la compréhension de l'histoire, tant d'une conceptualisation qui masque les problèmes au lieu de les éclairer que d'une pure et simple imprécision conceptuelle. Pour cela, nous avons pris deux exemples significatifs parmi tant d'autres.

Le célèbre ouvrage *La Grande Révolution, 1789-1793*, de l'anarchiste russe Piotr Kropotkine, paru en français en 1909, marque à plusieurs égards un progrès important dans l'interprétation d'ensemble de la révolution française²⁷. Son propos est clair. Il envisage la Révolution sous l'angle de l'histoire populaire : « Le rôle du peuple des campagnes et des villes dans ce mouvement n'a jamais été raconté ni étudié dans son

27. L'importance du livre de P. Kropotkine fut appréciée à sa juste valeur par la jeune République des soviets. Son livre est paru pour la première fois en russe en 1918 (2^e éd. en 1920). P. Kropotkine écrivit son ouvrage à partir d'une documentation sérieuse, celle existante au British Museum à Londres, qui avait déjà servi à Louis Blanc pour son *Histoire de la Révolution française*, Paris, 1847-1862, t. I-XII. Sur les conceptions historiques de Piotr Kropotkine, voir notamment A. V. GORDON, « Istoriografia Velikoi Frantsouszkoï Revolioutsii » (« L'Historiographie de la Grande Révolution française »), in *Novaia Istoria. Pervoi period (L'Histoire moderne. Première période)*, Moscou, 1972 ; E. V. STAROSTINE, « K Istorii izoutchenia P. A. Kropotkinyem Velikoi Frantsouszkoï Revolioutsii » (« Au sujet de l'histoire des recherches de P. A. Kropotkine sur la Grande Révolution française »), in *Frantsouzkii Ejegodnik. (Annuaire d'études françaises 1967)*, Moscou, 1968.

entier », constate Piotr Kropotkine²⁸. Pour lui, ce fut le grand soulèvement des campagnes de 1788 à 1794 qui permit à la Révolution française d'accomplir son gigantesque travail de démolition. Mieux, c'est ce qui permit de placer les premiers jalons d'un régime égalitaire, de développer en France l'esprit républicain et de proclamer « les grands principes du communisme agraire que nous allons voir surgir en 1793²⁹ ».

« Régime égalitaire », « communisme agraire », quel sens Piotr Kropotkine donne-t-il à ces expressions ? Il en précise le contenu par rapport aux revendications paysannes de 1792 et surtout de 1793. Le « communisme agraire » comprendrait deux tendances. D'une part, il admet la « *possession individuelle* » du sol (revendication d'un partage des biens nationaux, des fermes) ; d'autre part, il défend la *propriété communale*³⁰. « La pensée dominante du mouvement *communiste* de 1793 fut que la terre doit être considérée comme un patrimoine commun de toute la nation, que chaque habitant a droit à la terre et que l'existence doit être garantie à chacun, de façon que personne ne puisse être forcé de vendre son travail sous la menace de la faim³¹. » Si l'esprit antibourgeois des masses est bien mis en évidence ici par l'auteur, celui-ci n'en est pas moins forcé (compte tenu des tendances égalitaires et communistes qui feraient partie toutes deux du « communisme agraire ») d'employer parfois le terme de « communisme partiel », au lieu de « communisme agraire » tout court³². Cette démarche de pensée appelle quelques remarques. Tout d'abord, est-il juste de mettre côte à côte, sous la même dénomination, deux concepts dont l'un admet la possession individuelle du sol, tandis que l'autre défend la possession collective de celui-ci ? Ensuite, l'idée que la terre doit

28. P. KROPOTKINE, *La Grande Révolution française, 1789-1793*, Paris, 1909, p. 5.

29. *Ibid.*, p. 124.

30. *Ibid.*, p. 629.

31. *Ibid.*, p. 634, souligné par H. R.

32. *Ibid.*, p. 629.

être le patrimoine de toute la nation suffira-t-elle pour affirmer que nous sommes en présence d'un mouvement communiste ? Ce concept de « communisme agraire » est à rattacher à l'idéologie anarchiste de Piotr Kropotkine, comme l'a noté P. P. Chtchegolev³³. Kropotkine aurait transposé dans la Révolution française le concept cher aux populistes russes selon lequel les aspirations antibourgeoises des masses paysannes dans le contexte de la révolution bourgeoise seraient des aspirations communistes. En effet, il est ici très proche des populistes radicaux (les socialistes-révolutionnaires, par exemple), pour lesquels la « nationalisation » des terres correspondrait *ipso facto* au communisme³⁴.

Chez l'historien français Albert Mathiez, d'une génération plus proche de nous, on peut aussi déceler une certaine confusion entre le concept d'égalitarisme et celui de communisme, bien que les raisons en soient autres que chez Piotr Kropotkine. A plusieurs reprises, les défenseurs de la « loi agraire » pendant la Révolution française sont appelés « communistes » : « Ils [les Jacobins] punissent de peine de mort les prédicateurs de la "loi agraire", c'est-à-dire les communistes³⁵. » Si l'on se rappelle que les défenseurs de la « loi agraire » prêchaient un partage plus ou moins radical des terres expropriées au profit des paysans, on en vient à la conclusion que pour A. Mathiez toute idée qui propose le partage ou la « nationalisation » des terres est communiste. Et cela indépendamment du

33. Cité par A. V. ADO, *Le Mouvement paysan...*, *op. cit.*, p. 352.

34. Comparer les idées de P. A. Kropotkine avec ce que Lénine disait du « socialisme » de Herzen, l'un des premiers populistes russes : « Herzen voyait du "socialisme" dans l'affranchissement du paysan auquel on laisserait *son lot de terre*, dans la possession communale de la terre. » C'est dire combien P. Kropotkine était près du populisme sur cette question. (Voir LÉNINE, « A la mémoire de Herzen », in *Socialisme utopique...*, *loc. cit.*, p. 68.)

35. Albert MATHIEZ, *Le Bolchevisme et le Jacobinisme*, Paris, 1920, p. 14.

fait que cette « nationalisation » pourrait se faire dans un sens égalitaire (Pierre Dolivier en 1793), ou communiste (Babeuf). Parfois, pourtant, A. Mathiez est plus nuancé et emploie le mot de « socialisme agraire³⁶ », bien que quelques pages plus bas il revienne au terme de « communiste » pour définir les défenseurs de la « loi agraire³⁷ ». On serait en peine de chercher un quelconque effort pour cerner de plus près le sens de ces expressions dans l'œuvre de cet historien de la Révolution. On ne sera donc pas surpris d'entendre qualifier Pierre Dolivier, idéologue type de l'égalitarisme agraire pendant la Révolution française, de « curé démocrate dans le genre du curé Meslier, qui rédigea bientôt des écrits à caractère communiste³⁸ ». « Communisme », « socialisme agraire », « prédicateurs de la loi agraire », voilà qui semble être des synonymes dans le langage de A. Mathiez.

Pour ce qui est de Piotr Kropotkine, le concept de « communisme agraire » fait partie d'un corps conceptuel bien précis, celui des doctrines agraires des populistes russes. Il ne résout pourtant pas le problème suivant : quelle est la spécificité même de l'égalitarisme qu'il intègre dans le « communisme agraire » ?

Dans le cas d'Albert Mathiez, l'origine de son imprécision semble être autre. On sait qu'au début de la Révolution russe de 1917 Albert Mathiez prit sa défense. Sa brochure déjà citée *Le Bolchevisme et le Jacobinisme* est un exemple de ses efforts pour se rapprocher de la conception marxiste de l'histoire. Il y fait explicitement référence au parallèle tracé à plusieurs reprises par V. I. Lénine entre la dictature jacobine et la dictature du prolétariat³⁹. Il suffit cepen-

36. Id., *La Question sociale pendant la Révolution française*, p. 29-30.

37. *Ibid.*, p. 34.

38. Id., *Etudes sur Robespierre*, Paris, 1958, p. 115.

39. De V. I. Lénine sur le jacobinisme, voir, par exemple, « La Révolution russe et les Tâches du prolétariat » (paru le 20 mars 1906), *Œuvres*, Moscou, t. X, « Chauvinisme mourant et Socialisme vivant » (publié le 12 décembre 1914),

dant de lire les textes de Lénine pour se rendre compte qu'A. Mathiez n'a pas su faire sienne la précision conceptuelle marxiste. D'où, à notre avis, son incapacité à distinguer l'égalitarisme du communisme.

Une telle imprécision conceptuelle ne saurait suffire à l'historien. Une démarche plus nuancée s'imposait.

B. — *Différence entre « égalitarisme agraire » et communisme utopique (l'égalitarisme agraire fait-il partie des catégories du socialisme utopique ?)*

Il s'agit, dans un premier moment, de préciser le contenu des concepts eux-mêmes — de savoir comment ils se définissent par rapport au problème de l'abolition de l'*exploitation* de l'homme par l'homme et, par extension, à celui de la *propriété* — plus que d'analyser leur signification en fonction d'un contexte historique très précis. Une remarque préalable s'impose sur la définition même d'un concept. On aura recours non pas à l'abstraction de type aristotélicien, mais à l'abstraction de type marxiste, si bien illustrée dans *Le Capital*, c'est-à-dire cette « abstraction » qui a pour objet d'aller au fond, à l'essence même des phénomènes à étudier. Nous passerons ici en revue aussi quelques tentatives pour résoudre les problèmes énoncés plus haut qui s'inscrivent dans cet effort pour aller au fond des choses.

Force nous est de commencer par l'historien du socialisme utopique français, André Lichtenberger, chez qui on trouve, explicitement, un des premiers essais pour résoudre ces questions. La distinction entre égalitarisme et communisme utopique est donnée dans *Le Socialisme au XVIII^e siècle*, où l'on peut lire : « On appellera *socialistes* les écrivains du XVIII^e siècle qui, au nom du pouvoir de l'Etat et dans un sens *égali-*

ibid., t. XXI ; « Le Passage de la contre-révolution à l'attaque » (publié le 10 juin 1917), *ibid.*, t. XXIV ; « Sur les ennemis du peuple » (paru le 20 juin 1917), *ibid.*, t. XXV ; « Peut-on effrayer la classe ouvrière avec le "jacobinisme" ? », publié le 7 juillet 1917, *ibid.*, t. XXV.

taire ou communiste, ont entrepris de critiquer, de modifier ou de renverser l'organisation traditionnelle de la propriété et de la richesse⁴⁰ [...]. » On a cependant beaucoup de mal, et à vrai dire on ne parvient pas, à trouver dans ses ouvrages une définition qui serre de plus près le concept d'égalitarisme et celui de communisme. Ils sont présentés comme deux éléments distincts de la même famille socialiste, mais leurs contours restent vagues.

L'un des premiers, Viatcheslav P. Volguine essaya à partir de 1923 de dégager les traits spécifiques des idées socialistes prémarxistes, les critères qu'il faudrait suivre dans leur définition⁴¹. Cet effort se poursuivit en 1928 pour continuer jusqu'à sa mort, en 1962⁴². Ses analyses étaient fondées sur une étude comparative très vaste qui allait des utopistes anglais du XVII^e siècle jusqu'au socialisme utopique du XIX^e siècle⁴³. Elles

40. A. LICHTENBERGER, *Le Socialisme au XVIII^e siècle*, Paris, 1895, p. 1. Par l'ampleur de ses études sur le socialisme utopique en France, au XVIII^e siècle, l'œuvre d'A. Lichtenberger gardait pour le public français, jusqu'à très récemment, une place importante en tant que référence toujours nécessaire. Et cela malgré les œuvres d'autres historiens postérieurs, tels C. BOUGLE, *Les Idées égalitaires, étude sociologique*, Paris, 1899 ; A. ESPINAS, *La Philosophie sociale du XVIII^e siècle et de la Révolution*, Paris, 1898 ; H. SÉE, *Les Idées politiques en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1925 ; R. GARAUDY, *Les Sources françaises du socialisme scientifique*, Paris, 1949, etc.

41. V. P. VOLGUINE, *Otcherki po istorii sotsializma (Essais sur l'histoire du socialisme)*, Moscou, 1923 (rééd. en 1924). Les éditions de 1926 et de 1935 ont été développées par l'auteur.

42. ID., *Istoria Sotsialisticheskikh idei, (Histoire des idées socialistes)*, 2 t., Moscou, 1928-1931.

43. Pour une vue d'ensemble plus profonde de l'œuvre de V. P. Volguine, lire l'excellent article de V. A. DOUNAËVSKIÏ et de B. F. PORCHNEV, dont nous avons tenu grand compte ici, « Izouchenie zapadnevropeiskogo outopitcheskogo sotsializma v sovetskoï istoriografii » (« L'Étude du socialisme utopique de l'Europe occidentale d'après l'historiographie soviétique »), in *Istoria sotsialisticheskikh outchenii. Sbornik statei (Histoire des théories socialistes. Recueil d'articles)*, Moscou, 1964.

étaient fondées aussi sur les remarques et les ouvrages sur le socialisme utopique de Marx, Engels et Lénine. Encore faut-il ajouter que, si dans ses recherches historiques concrètes V. P. Volguine n'a pas pu faire suivre l'étude de chaque utopiste d'une étude approfondie des bases socio-économiques où s'inscrit son œuvre, il ne perdait jamais de vue cette perspective essentielle. Mieux : c'est là la pierre angulaire de ses travaux, comme le montre la lecture de *Communisme utopique français* et de *Développement de la pensée sociale en France au XVIII^e siècle*⁴⁴.

Pour V. P. Volguine sont égalitaires toutes les théories qui ne prêchent que la répartition, plus ou moins égale, des moyens de production et des biens de consommation. Celles-ci ne mettent pas encore en cause la propriété privée des moyens de production, même dans leur variante la plus radicale qui, par exemple, ne recule pas devant l'idée de « nationalisation » des terres redistribuées ensuite à titre viager. Dans cette même optique, toutes les théories qui défendraient l'idée de socialisation des moyens de production seraient socialistes, indépendamment de leurs formes utopiques, que ce soit celles d'un Meslier, d'un Morelly ou d'un Babeuf. V. P. Volguine est cependant très nuancé : l'égalitarisme et le socialisme utopique étant bien délimités, selon un critère économique, ils n'en possèdent pas moins des traits communs importants. V. P. Volguine rejoint par là une idée chère à Lénine : ne mettant pas encore en cause le principe de la propriété privée, l'égalitarisme porte néanmoins atteinte à la propriété réellement existante ; il suppose la destruction, l'expropriation des biens des riches. La propriété n'est donc plus inviolable. Ce refus de l'inégalité sociale à tout prix « est la racine théorique

44. Le premier de ces livres est paru à Moscou en 1960 sous le titre *Frantsouzskii outopitcheskii Kommounizm* ; le deuxième est paru, toujours à Moscou, en 1958, sous le titre *Razvitie obchestvennoi mysli vo Frantsii v XVIII veke*.

commune aussi bien à l'égalitarisme qu'au socialisme⁴⁵ ».

Ajoutons cependant que, pour V. P. Volguine, ces « traits communs » aussi bien à l'égalitarisme qu'au socialisme ou communisme utopiques ne jouent pratiquement aucun rôle effectif. Théories égalitaires et théories socialistes-communistes restent en fait séparées, constituant deux types d'idées différents. L'égalitarisme n'appartient pas au socialisme. Tel est la logique de ce critère « économique » qui est à la base des définitions de V. P. Volguine et qui permet de toucher à l'un des aspects essentiels des doctrines envisagées. Il n'en reste pas moins que, même après cette mise au point, il est encore difficile, parfois, de tracer les frontières économiques entre certaines variantes d'égalitarisme et le socialisme-communisme utopique. Partant de là, des historiens soviétiques élaborèrent petit à petit un nouveau concept, celui d'*égalité radical*, qui a l'avantage de souligner les spécificités de quelques-unes des théories égalitaires agraires par rapport à l'égalitarisme modéré et au socialisme-communisme utopique. Sous cette désignation, on entend les théories qui, tout en restant des théories égalitaires agraires parce qu'elles conservent l'exploitation individuelle du sol, ne s'en rapprochent pas moins du socialisme utopique lorsqu'elles défendent la nationalisation de la propriété

45. V. A. DOUNAEVSKII et B. F. PORCHNEV, art. cité, p. 11. Cette expression « racine théorique commune » en rappelle une autre de Lénine, « noyau du démocratism », commun aussi bien au populisme russe qu'au bolchevisme. Voir LÉNINE, « Deux utopies », in *Socialisme utopique...*, loc. cit., p. 90. Nous emploierons dorénavant les expressions « racine théorique commune », « noyau du démocratism » ou, par extension, « noyau idéal », « critère idéal », pour désigner les théories et conceptions sociales dans leur rapport aux aspirations subjectives des différents groupes sociaux, aspirations centrées sur la question de l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. Celles-ci peuvent être fort différentes de leur signification objective par rapport à un contexte historique donné.

foncière, qui serait par la suite redistribuée en lopins égaux à titre viager⁴⁶.

La distinction entre égalitarisme et socialisme-communisme utopique aide à cerner, à isoler, dans leur spécificité économique même les théories égalitaires. Les exemples d'imprécision conceptuelle vus plus haut chez Kropotkine ou Mathiez n'ont plus de raison d'être. Suivie plus ou moins en U. R. S. S. jusqu'à présent, cette distinction n'est cependant pas dépourvue de certaines ambiguïtés que le concept d' « égalitarisme radical » n'efface pas complètement. En effet, si du point de vue économique l'égalitarisme est en définitive bien démarqué du socialisme-communisme utopique, bien d'autres idées (la « racine théorique commune ») l'y rattachent, surtout si l'on prend sa variante la plus radicale. Il y aurait ainsi un danger à trop séparer l'égalitarisme radical du socialisme. En effet, plusieurs socialistes utopiques, considérés comme tels par Marx et Engels dans le *Manifeste du Parti communiste* (les « socialistes critico-utopiques »), ainsi

46. A. R. IONNISSIAN, dans *Kommounistitcheskie idei v gody Velikoi Frantsouzskoi Revolioutsii (Les Idées communistes pendant la Révolution française)*, Moscou, 1966, généralise l'emploi de ce terme qu'il définit avec beaucoup de précision pages 15-17. Nous y relevons ce passage page 15 : « Beaucoup d'égalitaristes radicaux ont poussé l'idée d'égalité sociale si loin qu'ils sont arrivés au seuil du communisme, communisme qu'ils considèrent parfois ouvertement comme l'idéal social. Quelques adeptes de l'égalitarisme radical s'opposaient déjà à la propriété privée du sol et exigeaient la nationalisation de toute propriété foncière, afin de la redistribuer parmi les citoyens en parcelles égales, mais seulement à titre viager. Dans la mesure où ils ne posaient pas encore la question de la nationalisation de toute la propriété : où ils défendaient, en dernière instance, l'exploitation individuelle du sol, on doit considérer de tels adeptes de la "loi agraire" comme égalitaires. Mais, dans la mesure où ils s'opposaient résolument à la propriété privée du sol, ces représentants de l'égalitarisme radical étaient beaucoup plus proches du communisme que les égalitaires qui ne soutiennent que le partage de la terre et la propriété foncière égalisée » (traduit du russe par H. R.).

Saint-Simon et Fourier⁴⁷, ou des adeptes de projets coopératifs, « mi-communistes et mi-égalitaires », selon l'expression même de V. P. Volguine⁴⁸, tels L'Ange, suivent une démarche de pensée qui, dans son essence, n'est pas très éloignée de celle de l'égalitarisme radical : ils tenaient pour insuffisante la seule égalisation de la propriété, mais n'étaient pas en même temps pour sa socialisation complète, comme le souligne O. E. Leist, que nous citerons, à ce propos, *in extenso* : « L'idée de "gestion de la propriété" soumise au contrôle et à la réglementation de la part de l'Etat ou d'associations de producteurs était inhérente à cette tendance [l'égalitarisme radical]. Or Saint-Simon aussi bien que Fourier appartiennent en dernière instance à cette orientation de la pensée sociale ; il n'est donc pas étonnant que V. P. Volguine, *qui suivait rigoureusement la division des théories en égalitaires et socialistes*, se soit trouvé dans l'embarras toutes les fois qu'il s'agissait de définir les théories des penseurs cités plus haut. Des difficultés surgissent aussi dans l'appréciation des théories d'autres représentants de cette tendance, sur lesquels on émet des jugements arbitraires. Ainsi, Bakounine est souvent appelé "égalitaire", quoiqu'il eût les mêmes idées sur la propriété que Herzen qui, lui, est rangé du côté des socialistes utopiques⁴⁹. » La difficulté soulevée par O. E. Leist est de taille. En effet, le problème qui se pose, c'est de savoir si l'on peut isoler tout à fait l'égalitarisme radical (agraire) du socialisme (utopique) en se fondant seulement sur une classification strictement économique. Si l'on s'en tient à l'œuvre de Marx, d'Engels et de Lénine, on voit que le critère employé pour la

47. K. MARX et F. ENGELS, *Manifeste du Parti communiste, Œuvres choisies en trois volumes*, Editions du Progrès, Moscou, 1970, t. I, p. 138-140.

48. V. P. VOLGUINE, *Le Développement...*, *op. cit.*, p. 250.

49. O. E. LEIST, *Polititsheskaia ideologuia autopitsheskikh sotsialistov Frantsii v XVIII veke (L'Idéologie politique des socialistes utopiques de la France au XVIII^e siècle)*, Moscou, 1972, p. 5-6, n. 9 (traduit du russe et souligné par H. R.).

classification des idées sociales est un peu autre. Ici, la première place semble être tenue par la « racine théorique commune » (ou « noyau idéal »), qui joue un rôle déterminant. Le critère est donc « idéal », la distinction économique n'intervenant qu'après coup. C'est dans ce sens que vont les écrits de N. E. Zastenker. Tout en tenant la distinction *économique* de l'égalitarisme comme acquise, il place cependant celui-ci dans le cadre du socialisme utopique, comme une des variantes du socialisme petit-bourgeois ou, si l'on préfère, comme une des illusions bourgeoises (ici synonyme de petites-bourgeoises), au sein du socialisme⁵⁰. Le terme *socialisme utopique* acquiert d'ailleurs chez N. E. Zastenker deux significations. L'une, restreinte (opposée à *communisme utopique*) : seraient socialistes utopiques toutes les théories sociales qui prêchent l'égalité sociale de fait, mais qui ne sont pas conséquentes quant à la question de la socialisation des moyens de production. L'autre beaucoup *plus large*, formulée dans son article « Outopitheskii sotsializm » (« Socialisme utopique ») dans la *Filosofskaia Entsiklopedia* (*Encyclopédie philosophique*, t. V, p. 291-295), où N. E. Zastenker étend le concept de socialisme utopique jusqu'aux théories communistes utopiques

50. N. E. ZASTENKER, « Lénine... », *loc. cit.*, p. 108 : « Lénine a démontré de façon irréfutable que l'idéalisation utopique de la production marchande (fondée sur l'incompréhension des lois économiques qui de la petite production font éclore le capitalisme) fait naître nécessairement d'innombrables illusions bourgeoises au sein du socialisme. Celles-ci s'étendent depuis les programmes égalitaires en lutte contre le monopole de la grande propriété et les privilèges du grand capital, depuis l'illusion de la garantie de l'échange équivalent et "juste" des marchandises et du travail, jusqu'à la conception utopique du "contrat social" et des théories de la démocratie politique radicale qui en découlent [...] » (traduit du russe par H. R.). Le terme « illusions bourgeoises dans le socialisme » est employé par Lénine lui-même, à propos de l'idéologie de Herzen : « La faillite morale de Herzen, son profond scepticisme et son pessimisme après 1848 marquaient la faillite des *illusions bourgeoises au sein du socialisme*. » (« A la mémoire de Herzen », *loc. cit.*, p. 67.)

elles-mêmes ; le communisme utopique ne serait alors qu'une des variantes de la grande famille socialiste (utopique), et dans ce cas le critère employé semble être strictement idéal : « Le socialisme utopique, comme l'ensemble des idées et des courants du socialisme préscientifique, englobe aussi bien le communisme utopique que le socialisme au sens restreint du mot » (*ibid.*, p. 12).

Comme on le voit, cette classification introduit un certain glissement dans le sens des termes employés par V. P. Volguine. Pour lui, et surtout pour la majorité de ses disciples, *socialisme* et *communisme* deviennent en fait synonymes⁵¹. Dans la classification proposée par N. E. Zastenker, socialisme, même au sens restreint, devient un concept plus général. C'est cette démarche qui se dégage, à notre avis, de la lecture du *Manifeste du Parti communiste* de Marx et Engels. Dans ce sens vont aussi deux textes de ces mêmes auteurs, textes que nous prenons ici à titre d'exemple et qui nous paraissent extrêmement probants, car la référence explicite au terme *égalitaire* y est faite au cours d'analyses très poussées, et parce qu'un intervalle de plus de trente ans les sépare, le texte d'Engels apportant une précision à la pensée de Marx exprimée dans *Misère de la philosophie. Réponse à la Philosophie de la Misère de M. Proudhon*, de 1847⁵². De

51. Comme le remarque V. A. Dounaievskii et B. F. Porchnev, dans l'article déjà cité, V. P. Volguine avait proposé au sein même des théories socialistes, telles qu'il les définit, une sous-division : « Seraient "socialistes" les théories qui proposent la répartition des biens produits selon le travail. "Communistes" celles qui font dépendre cette répartition des nécessités de chaque membre de la société. Mais une telle analyse où les termes *socialistes* et *communistes* deviennent ainsi pratiquement synonymes n'a jamais été suivie par les historiens du socialisme utopique. » (p. 12).

52. Pour ce deuxième texte, il s'agit de la préface écrite en 1884 par F. Engels pour la première édition allemande de *Misère de la philosophie* (voir la « Préface à la première édition allemande », rédigée par F. Engels, in K. MARX and F. ENGELS, *Werke*, Dietz Verlag, Berlin, t. XXI ; en français cette préface se trouve dans K. MARX, *Misère de la philo-*

quoi parle Marx dans le passage qui nous intéresse ? Il s'agit fondamentalement de l'analyse de l'idéalisation utopique de la production marchande, analyse menée par rapport aux théories de Proudhon et de Sismondi. Ces derniers prétendent ériger en valeur absolue la prétendue « théorie de la valeur proportionnelle » et surtout la perpétuer à une époque où elle n'existait plus. D'où leur position utopique et réactionnaire. Or l'égalitarisme agraire français du XVIII^e siècle relève en dernière instance, tout comme les théories de Sismondi et de Proudhon, d'une même idéalisation de la production marchande simple. Et Marx, par rapport à Sismondi et à Proudhon, emploie précisément le terme *égalitaire* pour définir leurs idées : « Mais au moins l'application *égalitaire* de cette formule appartient-elle à M. Proudhon ⁵³ ? » Et d'explicitier tout de suite ce qu'il entend par le mot « égalitaire », c'est-à-dire la réorganisation de la société par la transformation de tous les hommes en travailleurs directs, en producteurs indépendants, échangeant entre eux des quantités égales de travail. Marx oppose ensuite cet égalitarisme au communisme (utopique), et il se sert pour cela de la démarche même du communiste utopique anglais de la

sophie. Réponse à la Philosophie de la misère de M. Proudhon, Editions sociales, Paris, 1947).

53. Certes, l'égalitarisme dont parle Marx s'applique au XIX^e siècle et le thème de notre étude est le concept d'égalitarisme agraire au XVIII^e siècle. Ainsi il serait risqué de transposer dans la Révolution française la position selon laquelle l'égalitarisme serait « réactionnaire », sans auparavant se livrer à d'autres types de recherches. En l'occurrence, ce qui nous intéresse ici pour le moment, répétons-le, ce n'est pas tant la signification précise de ces idées dans tel ou tel contexte, mais tout simplement le fait qu'au XIX^e siècle comme au XVIII^e l'égalitarisme repose sur la même idéalisation utopique de l'économie marchande. Il s'agit dans les deux contextes de gens voulant détruire « l'inégalité existante en laissant subsister la cause de l'inégalité », selon la formule saisissante du communiste utopique anglais Bray (K. MARX, *Misère de la philosophie*, loc. cit., p. 59), ou de gens voulant combattre le capitalisme tout en employant les méthodes du capitalisme, selon l'expression de Lénine.

première moitié du XIX^e siècle, Bray : le communisme défend la socialisation des moyens de production, l'égalitarisme conserve la possession individuelle des moyens de production⁵⁴. Mais en même temps il est bien clair dans l'esprit de Marx (et cela une année avant la rédaction du *Manifeste du Parti communiste*) que l'égalitarisme est bien une catégorie du socialisme utopique. A cet égard, le passage suivant est net : « Quiconque est tant soit peu familiarisé avec le mouvement de l'économie politique en Angleterre n'est pas sans savoir que presque tous les *socialistes* de ce pays ont, à différentes époques, proposé l'application égalitaire de la théorie ricardienne⁵⁵. »

Sur ce point précis, Engels intervient, plus de trente ans après, pour souligner encore davantage l'appartenance de l'égalitarisme au *socialisme*. Dans sa préface, il reprend la citation de Marx donnée ci-dessus et, après les mots « application égalitaire », il ajoute cette parenthèse : « (c'est-à-dire socialiste⁵⁶) ».

54. *Ibid.*, p. 59-62.

55. *Ibid.*, p. 58 (souligné par H. R.).

56. F. ENGELS, « Préface à la première édition allemande » de *Misère de la philosophie*, *loc. cit.*, p. 16. En allemand : K. MARX und F. ENGELS, *Werke, op. cit.*, t. XXI, p. 176. L'édition française de 1947 ne sépare pas les mots d'Engels dans le texte de Marx, ce qui est manifestement une erreur. Dans l'édition allemande citée, ainsi que dans la traduction russe des œuvres de Marx et Engels (voir K. MARX et F. ENGELS, *Sotchnenina (Œuvres)*, Moscou, 1961, t. XXI, p. 182), la parenthèse apparaît et indique l'appartenance de ces mots à la plume d'Engels. Dans l'édition de 1961 des Editions sociales de *Misère de la philosophie*, les mots d'Engels sont de même séparés par une parenthèse. Ajoutons que, dans *Le Manifeste du Parti communiste*, écrit un an après *Misère de la philosophie*, le terme égalitaire appliqué à Sismondi et à Proudhon n'apparaît plus. La nomenclature qui y est proposée souligne davantage l'appartenance immédiate, tant de Sismondi que de Proudhon, au socialisme. Le premier est appelé « socialiste réactionnaire petit-bourgeois » ; le deuxième « socialiste bourgeois », sans que pour autant l'analyse de fond de leurs idées y soit changée par rapport à celle donnée déjà dans *Misère de la philosophie*. Il nous semble pourtant opportun de conserver le terme *égalitarisme* (agraire) pour le XVIII^e siècle, comme moyen d'individualiser

Mais plus probante encore nous paraît être la démarche de V. I. Lénine. Il parle de doctrines égalitaires (agraires) directement rattachées à un contexte socio-économique proche de celui de la Révolution

les idées égalitaires agraires au sein même du « socialisme petit-bourgeois ». Cela a d'ailleurs l'avantage de conserver un terme très proche de ceux du XVIII^e siècle : égalitaire, idées égalitaires. Lénine, pour parler du socialisme petit-bourgeois russe des XIX^e-XX^e siècles (le populisme), qui, lui, s'intègre dans un contexte proche de celui existant en France vers la fin du XVIII^e siècle, a aussi recours très souvent aux expressions « égalitaire », « égalitarisme » (agraire). (Voir par exemple : LÉNINE, « Deux utopies », *loc. cit.*, p. 87.) A propos des critères employés par Marx et Engels afin de déterminer les catégories du socialisme utopique, quelques remarques sont nécessaires. En lisant leurs œuvres, on a l'impression que Marx et Engels n'ont pas exposé de façon achevée leurs vues sur ces questions. Le *Manifeste du Parti communiste*, où elles sont pourtant exposées de façon assez systématisées, relève d'une structure où les critères ne sont qu'implicites dans l'architecture de l'ouvrage. Ainsi, dès le début du chapitre 3 (« Littérature socialiste et communiste », prémarxiste, utopique ajouterions-nous), deux grands courants sont séparés — celui du socialisme et celui du communisme —, mais cette « séparation » n'empêche pas que les deux courants soient exposés ensemble, ce qui peut être interprété comme une façon de souligner leur appartenance à un même type d'idées fondamentales : celles qui refusent, qui s'opposent à l'idée de l'exploitation de l'homme par l'homme, l'exploitation des masses laborieuses. De plus, conséquence de l'évolution de la pensée de Marx et d'Engels, il y a parfois un certain changement de terminologie qu'on peut constater en comparant *Misère de la philosophie* et le *Manifeste du Parti communiste*. Mais les causes de ces glissements de terminologie, ou de « perspective », sont parfois ailleurs. Si, après le *Manifeste*, Marx et Engels reviennent parfois sur ces questions, les problèmes concrets, immédiats, auxquels ils répondent sont autres, ou se situent à des niveaux différents, ce qui ne les empêche pas, d'ailleurs, de donner des précisions précieuses sur tel ou tel point du *Manifeste*, mais d'une façon indirecte, par rapport à notre sujet. Ainsi, lorsque Engels, dans sa préface de 1890 à l'édition allemande du *Manifeste* (voir K. MARX et F. ENGELS, *Œuvres choisies en trois volumes*, *loc. cit.*, t. I, p. 105-106), revient sur quelques problèmes de la terminologie employée en 1848, il le fait du point de vue du sens que les termes « socialiste » et « communiste » possédaient alors (1848), tant parmi les utopistes leurs contemporains que dans le mouvement ouvrier,

française, caractérisé par le passage d'une société à fortes survivances féodales à une société capitaliste. Il ne cessait de souligner l'importance de la « racine théorique commune », du « noyau idéal » qui faisait de l'égalitarisme agraire un *socialisme*, parce que mettre fin aux différences entre riches et pauvres, à l'inégalité sociale, « est bien une aspiration socialiste. Tous les socialistes veulent cela ⁵⁷ ». Et, même s'il ne se lassait pas de mettre en relief le caractère utopique de l'égalitarisme agraire russe — utopisme qu'il appelait parfois « socialisme faux », par rapport au « vrai socialisme prolétarien » —, Lénine ne qualifiait pas moins cet égalitarisme de socialisme, en tant que variante petite-bourgeoise réactionnaire ⁵⁸. Les cas cités ne sont pas isolés. Ils font partie d'un ensemble théorique dont la référence ne peut être que le *Manifeste du Parti communiste*, ainsi que les autres écrits sur le socialisme utopique de Marx et d'Engels. Cette position de principe, qui, elle, implique le choix comme critère déterminant pour la classification des théories socialistes utopiques du « critère idéal », est posée en toute netteté à propos de l'étude concrète des idées d'un démocrate antiféodal, égalitaire, comme Sun Yat-sen en 1911. Après avoir démontré que, du point de vue économique, le programme agraire de Sun Yat-sen était illusoire, utopique (en définitive, il ne protège pas le paysan contre l'exploitation capitaliste), il aborde le problème de savoir si, malgré leur caractère illusoire,

point de vue qui détermina l'adoption par Marx et Engels des termes « communisme », « communiste », afin de désigner et leurs idées et leur manifeste. L'ensemble de ces problèmes demanderait une étude de très longue haleine qui n'a pas sa place dans le cadre de ce travail.

57. A propos de cette citation de Lénine, voir N. E. ZASTENKER, « Lenin o domarksovom sotsializme » (« Lénine, sur le socialisme prémarxiste »), *loc. cit.*, p. 107.

58. LÉNINE, « Socialisme petit-bourgeois et Socialisme prolétarien », in *Socialisme utopique et Socialisme scientifique*, *loc. cit.*, p. 50. Sur le concept de socialisme utopique, voir encore l'article très dense de Claudio INGERFLOM, « A propos du socialisme utopique », *La Pensée*, n° 169, Paris, juin 1973.

les idées sociales des démocrates chinois, en 1911, font partie ou non des catégories du socialisme utopique. A cette question, Lénine répond en faisant appel aux aspirations sociales contenues dans ces doctrines, aux idées exprimées « au point de vue de la doctrine ». Et la réponse est que les idées de Sun Yat-sen sont « socialistes », mot que Lénine met entre guillemets pour souligner le caractère utopique, illusoire de ce socialisme : « Cette théorie [l'égalitarisme agraire de Sun Yat-sen], si on l'envisage du point de vue de la doctrine, est celle d'un "socialiste" réactionnaire petit-bourgeois ⁵⁹. » Quelques pages auparavant, Lénine avait encore rappelé l'importance du critère idéal, de la doctrine elle-même, pour déterminer l'appartenance de théories sociales aux catégories du socialisme utopique : les démocrates chinois du type de Sun Yat-sen « sont socialistes subjectivement parce qu'ils sont contre l'oppression et l'exploitation des masses ⁶⁰ ».

Albert Soboul, dans *l'Histoire générale du socialisme* déjà citée, reprend quelques-unes de ces questions au cours de son analyse d'ensemble des idées sociales et socialistes françaises au XVIII^e siècle. Son étude des idées sociales suppose l'imbrication complexe des champs idéologiques et socio-économiques de l'époque. Pour ce qui est de la démarcation des idées égalitaires, A. Soboul suit, pour l'essentiel, une démarche qui ne diffère pas de celles que nous venons de voir : « Partant l'un et l'autre de la critique de la propriété privée, deux courants essentiels traversent le siècle. L'un maintient la propriété, mais la restructure sur le fondement de l'égalité : socialisme égalitaire, plus exactement égalitarisme, ce qui fut le socialisme des partageux de 1848. L'autre, plus radical, supprime la propriété

59. V. I. LÉNINE, « Democratia i narodnitchestvo v Kitae » (« La Démocratie et le Populisme en Chine »), in *Sotchinienia* (*Œuvres*), 4^e édition, Moscou, t. XVIII, p. 147 ; traduit par nous, la traduction française donnée in LÉNINE, *Socialisme utopique et Socialisme scientifique*, loc. cit., p. 80, n'étant pas sur ce point parfaitement rigoureuse.

60. *Ibid.*, p. 146. En français, *ibid.*, p. 79.

privée et entend instaurer une société communiste : communiste critico-utopique, selon l'expression de Marx ⁶¹. » A. Soboul suit le cheminement de ces deux tendances au cours du XVIII^e siècle qu'il divise en deux époques : avant et pendant la Révolution. Celle-ci représente un « moment de vérité » pour la pensée utopique, où l'on vit, « face à la dure réalité », les uns sombrer de l'utopie dans la contre-révolution ; d'autres s'efforcer, impuissants, de se dégager des contradictions inhérentes à leur monde ; quelques-uns, plus rares, se libérer comme à tâtons des brumes de l'utopie et s'engager dans l'action révolutionnaire ⁶².

Traitant de la critique sociale et de l'utopie en général au XVIII^e siècle, le même auteur souligne qu'elles restent tributaires d'une réalité caractérisée par une société à survivances féodales où l'antagonisme fondamental demeurerait celui de l'aristocratie foncière et du Tiers Etat ⁶³. L'utopie (qui suppose elle aussi une critique sociale) aurait ainsi une valeur ambivalente : « Par sa critique implicite du présent, elle aide à l'accouchement de l'histoire qu'elle figeait d'autre part par sa construction de la cité idéale, donnée une fois pour toute. La fonction libératrice de l'utopie s'affirmait contradictoirement avec son caractère archaïsant et rétrograde : l'utopie du XVIII^e siècle fut souvent construite d'éléments empruntés à un passé agraire idéalisé ⁶⁴. » Pour l'essentiel, c'est cette même perspective que nous retrouverons lorsqu'Albert Soboul traite du problème des théories égalitaires agraires pendant la Révolution française, personnalisées, par exemple, par la figure de Pierre Dolivier. L'apport de la critique sociale contenue dans les ouvrages de Dolivier ne peut pas être négligé (un de ses ouvrages ne fut-il pas trouvé parmi les papiers saisis chez Babeuf ?).

61. A. SOBOUL, « Lumières, Critique sociale et Utopie pendant le XVIII^e siècle français », in *Histoire générale du socialisme*, loc. cit., p. 107.

62. *Ibid.*, p. 107.

63. *Ibid.*, p. 104.

64. *Ibid.*, p. 105.

Mais, en même temps, quel était son programme égalitaire ? Dans un premier moment, la division des fermes ; par la suite, un partage radical de la propriété foncière, à titre viager. Pierre Dolivier resterait ainsi prisonnier du contexte agraire de la Beauce. Ce programme qui défendait une société de petits producteurs indépendants, de caractère archaïsant, serait rétrograde du point de vue de l'évolution économique vers le capitalisme : « Alors même que l'évolution économique générale portait à la concentration, pouvait-on remonter la chaîne du temps⁶⁵ ? ». A. Soboul, outre les problèmes qui nous intéressent dans cette partie, pose de nouveau celui de savoir quelle est la signification de l'égalitarisme, du point de vue économique, dans le contexte de la Révolution française.

Nous arrivons ainsi au terme de cette tentative pour délimiter le concept d'égalitarisme agraire par rapport aux catégories du socialisme utopique. A la question posée au début — l'égalitarisme agraire fait-il partie des catégories du socialisme utopique ? —, nous avons vu deux types fondamentaux de réponse. L'un consiste à confondre, pour des raisons diverses, les concepts d'égalitarisme et de communisme (P. Kropotkine, A. Mathiez), sans trop se donner la peine d'analyser chacun de ces concepts dans sa spécificité même. Les résultats négatifs de cette démarche sont évidents. L'autre établit ces distinctions. Mais dans ce cas une

65. *Ibid.*, p. 242. A. Soboul semble restreindre cette appréciation au cas des pays où un certain type de capitalisme fermier s'était déjà imposé. Ainsi dans la Beauce, où ce type de capitalisme se frayait sa voie depuis longtemps, l'égalitarisme voudrait remonter la chaîne du temps. Il irait donc à contre-courant de l'évolution capitaliste. Sur les positions d'A. Soboul sur cette question, qu'il y a lieu de rattacher, avec grande prudence, à quelques-unes des analyses de G. LeFebvre sur l'égalitarisme agraire, voir l'introduction d'A. V. ADO à un recueil d'articles d'A. SOBOUL, paru en russe, *Iz Istorii Velikoi bourjouaznoi revolioutsii 1789-1794 i revolioutsii 1848 vo Frantsii* (*De l'histoire de la grande Révolution bourgeoise de 1789-1794 et de celle de 1848 en France*), Moscou, 1960.

autre question surgit : le critère déterminant pour établir les frontières et les points communs des différentes catégories du socialisme utopique doit-il être *économique* (V. P. Volguine, A. R. Ioannissian, etc.) ou *idéel* (Marx, Engels, Lénine, Zastenker, Soboul) ?

La seule démarche « économique » aboutit à une individualisation précise des concepts ; mais, en excluant celui d'égalitarisme radical du socialisme (terme qui devient, par là, synonyme de communisme), il soulève de graves difficultés lorsqu'on sort du contexte du XVIII^e siècle pour entrer dans celui du XIX^e. Les critiques de O. E. Leist à V. P. Volguine sont sur ce point pertinentes. Le critère « idéal » résout à notre avis cette difficulté. Il n'exclut pas (au contraire, il l'intègre) le critère « économique », mais après coup. Le terme « socialisme » acquiert une vaste étendue où s'intègrent différents concepts tels que, pour suivre à la lettre le *Manifeste du Parti communiste* : socialisme féodal réactionnaire, socialisme conservateur ou bourgeois, socialisme allemand ou socialisme « vrai », socialisme petit-bourgeois réactionnaire et socialisme et communisme critico-utopiques.

Sans vouloir trancher sur ces questions, il nous paraît pourtant que le critère « idéal » comme déterminant, uni au critère « économique », est plus opérant. Pourra-t-on d'ailleurs séparer de l'essence de ces théories et idées sociales ces deux moments appelés par commodité au cours de l'exposé « idéal » et « économique » ? Nous ne le pensons pas. A notre avis, ce serait appauvrir le contenu des idées sociales que de les envisager exclusivement du point de vue économique (objectif), indépendamment de la représentation (subjective) que leurs porteurs en ont — aspiration à l'abolition de l'exploitation —, sans quoi le rapport de ces idées avec leur base matérielle n'est établi que partiellement, celle-ci étant réduite à certaines de ses composantes économiques. C'est là, ce nous semble, le trait fondamental de la démarche de Lénine, lequel, tout en analysant le contenu objectif (économique) de l'égalitarisme agraire, n'écarte jamais de son analyse

l'aspect subjectif ; il se relie par là à ce qui nous semble être la pensée profonde de Marx et d'Engels sur le socialisme utopique. En négligeant l'aspect subjectif de certaines idées et théories sociales, V. P. Volguine s'est finalement trouvé dans l'impossibilité de les comprendre complètement. On ne peut pas rendre compte de concepts contradictoires dans leur essence en éliminant l'un des pôles de leur contradiction ; notre rôle est d'éclairer les contradictions dans leur unité et non pas de « briser » celle-ci artificiellement. Ce n'est finalement que la *pratique sociale* qui peut résoudre les contradictions dont le concept dans son langage propre (laissant déjà entrevoir les solutions que renferme le présent) se fait l'écho. C'est de cette pratique sociale que nous aurons aussi à parler « rétrospectivement », dans les pages qui suivent. Dans cette perspective, l'égalitarisme agraire radical du XVIII^e siècle serait une des variantes du socialisme petit-bourgeois, il serait l'idéologie typique d'un contexte bien spécifique : celui du passage du féodalisme au capitalisme. Tant dans sa variante du XVIII^e siècle que dans celle du XIX^e (Sismondi et Proudhon), il relève d'une idéalisation utopique de la production marchande simple, qu'il généralise et isole. Les idéologues égalitaires du XVIII^e siècle pensent qu'il est possible de maintenir l'égalité sociale en « conservant » l'exploitation individuelle du sol, fût-ce à titre viager. Par ce trait, l'égalitarisme agraire, variante du socialisme petit-bourgeois, se distingue du communisme utopique qui, lui, même dans ses formes les plus « abstraites », prêche la socialisation des moyens de production. Pour reprendre l'expression d'A. Soboul, l'égalitarisme du XVIII^e siècle doit être rattaché à ce que fut, plus tard, le socialisme des « partageux » de 1848.

Un problème cependant surgit qui n'est finalement que l'approfondissement de l'aspect « économique » inhérent au concept d'égalitarisme agraire. Il a été formulé dans les « considérations préliminaires » et est réapparu en filigrane lors de l'analyse des idées d'A. Soboul sur le socialisme au XVIII^e siècle : dans ce

contexte de la transition d'une société féodale vers le capitalisme, les idées égalitaires agraires auraient-elles été porteuses de progrès par rapport à l'évolution de l'économie capitaliste naissante ?

L'ÉGALITARISME AGRAIRE EST-IL RÉTROGRADE OU PROGRESSISTE DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ?

LA « VOIE RÉVOLUTIONNAIRE » AU SEIN DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Dans l'*Histoire socialiste de la Révolution française* de Jaurès, on trouve beaucoup d'éléments pour l'étude de ces questions. L'égalitarisme agricole y est analysé directement par rapport aux mouvements paysans et à leurs revendications sociales et économiques, encore qu'il faille attendre G. Lefebvre pour que les problèmes agricoles soient traités avec la rigueur qu'ils demandent.

Pour J. Jaurès⁶⁶, les théories égalitaires sont distinctes de celle du communisme utopique. Elles ne mettent pas encore en cause la propriété foncière ; elles la conservent, mais sur d'autres bases. Jaurès, par endroits, fait un effort pour cerner de plus près les nuances qui séparent les théories égalitaires entre elles. Bien que sa pensée ne soit pas d'une grande précision conceptuelle, il dégage de l'ensemble des idées égalitaires celles qui affirment déjà la nécessité d'une « nationalisation » des terres. Ces idées seraient à

66. Sur les idées de Jaurès en histoire, voir *La Révolution française. Certitudes et controverses*, par J.-R. SURATTEAU, Paris, 1973 ; A. GÉRARD, *La Révolution française. Mythes et interprétations. 1789-1790*, Paris, 1970 ; A. V. ADO, *Le Mouvement paysan...*, op. cit., p. 10-11 ; A. V. GORDON, « Istoriografia Valikoi Frantsouzskei revolioutsii » (« L'Historiographie de la grande Révolution française »), chapitre de l'ouvrage collectif, *Novaia Istoria (Histoire moderne)*, Moscou, 1972, et encore N. M. LOUKINE, « Jaurès Kak istorik Frantsouzskei revolioutsii » (« Jaurès historien de la Révolution française »), introduction à la traduction russe de *l'Histoire socialiste de la Révolution française*, Moscou, 1927.

mi-chemin entre l'égalitarisme et le communisme utopique. « Quelle joie, au moment où, par Dolivier et quelques autres, nous saisissons le passage de Robespierre à Babeuf, de la démocratie au communisme », s'exclame-t-il à propos d'un ouvrage de L'Ange dont Michelet avait eu connaissance⁶⁷.

A l'égard du rôle des théories et des mouvements égalitaires agraires dans le contexte de la Révolution bourgeoise antiféodale, Jaurès est tranchant. Si les mouvements paysans sont jugés positifs, dans la mesure où ils ont aidé la bourgeoisie à accomplir son œuvre révolutionnaire, les revendications égalitaires elles-mêmes, qui affluaient en l'an II à la Convention, sont considérées comme allant à contre-courant de l'histoire. Pour Jaurès, il semble ne pas y avoir d'autre voie pour l'instauration du capitalisme à la campagne que celle suivie en Angleterre, avec l'expropriation des paysans (les *enclosures*) et la formation des grandes fermes exploitées sous une forme capitaliste. En ce sens, les revendications égalitaires des paysans, tout comme les théories égalitaires, étaient condamnées par l'évolution même du capitalisme ; elles préconisaient un retour à des formes périmées de la propriété foncière. Par conséquent, traitant par exemple du projet égalitaire de Beffroy (d'ailleurs peu radical du point de vue agraire), Jaurès le résume, en mettant en évidence son caractère rétrograde par rapport à l'évolution du capitalisme : « C'est la guerre violente à ce que nous avons appelé, d'après Marx, le capitalisme agricole⁶⁸. »

C'est à Georges Lefebvre qu'on doit la première analyse rigoureuse de la composition sociale de la paysannerie française à la veille de la Révolution⁶⁹.

67. J. JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française*, édité par A. Soboul, Paris, 1970, t. III, p. 468.

68. *Ibid.*, p. 495. Dans cette page, la réduction du capitalisme agraire au « capitalisme fermier » est très nette.

69. Sur les idées de G. Lefebvre, on peut consulter, l'introduction d'A. Soboul, à la deuxième édition du livre de G. LEFEBVRE, *Etudes sur la Révolution française*, Paris, 1963 ; A. V. Ado, dans l'introduction et le chapitre 7 de son livre

Il a mis en évidence et expliqué comment et pourquoi le front « antiféodal » de la paysannerie s'est disloqué et dissocié pendant que s'accomplissait l'abolition de la féodalité sous la Convention. Il a, par ailleurs, établi des distinctions parmi les revendications de la paysannerie pauvre qui avaient un aspect nettement opposé au capitalisme agraire. Très souvent, elles eurent une allure archaïsante, défendant des structures communautaires agraires dont la destruction paraissait être l'une des conditions du développement du capitalisme (asselement forcé, droits de vaine pâture...). Mais les paysans pauvres ne s'arrêtèrent pas là. Pendant la Révolution française, ils réclamèrent un partage des communaux afin d'accéder à la propriété. A partir de 1792, les couches pauvres et moyennes (« journaliers », « laboureurs ») s'en prirent directement aux riches. Le problème du partage des terres communales et du maintien des servitudes communautaires passe en quelque sorte au second plan. L'égalitarisme prit des formes plus variées. G. Lefebvre a maintes fois souligné la diversité de ces revendications égalitaires. Il explique l'absence d'un mouvement égalitaire français aussi uniforme que ceux qui eurent lieu au début du **xx**^e siècle en Europe centrale par le fait que le paysan français était encore le plus souvent propriétaire de quelques parcelles de terre : il hésitait généralement à avancer des revendications égalitaires trop radicales. Ne firent exception que les journaliers et les manouvriers, lesquels ne surent ni ne purent entraîner dans leur sillage les autres couches paysannes ⁷⁰.

Quelles étaient ces revendications dont G. Lefebvre

déjà cité, donne une contribution particulièrement importante à la mise au point des idées de G. Lefebvre, ce dont nous avons tenu grand compte dans ce travail. Voir aussi, N. M. LOUKINE, « *Novaia rabota po agrarnoi istorii velikoi frantsouzskoi revolioutsii* » (« Un nouvel ouvrage sur la question agraire pendant la Révolution française »), *Istoriik Marksist (L'Historien marxiste)*, Moscou, 1933, t. VI.

70. G. LEFEBVRE, *Etudes sur la Révolution française*, Paris, 1963, p. 365.

donne lui-même tant d'exemples dans *Questions agraires au temps de la Terreur* (1932) ? D'un côté, journaliers et laboureurs réclamaient un partage plus ou moins égalitaire des « biens nationaux » ; d'un autre côté (surtout dans les pays de fermage « capitaliste »), ils luttèrent, toujours avec des nuances dues à la diversité sociale de la paysannerie, soit pour une limitation des corps de ferme, soit pour une redistribution des terres parmi les paysans qui ainsi redeviendraient de petits exploitants (voir les idées émises en 1793 par Pierre Dolivier dans son *Essai sur la justice primitive*). Manifestement, dans les régions telles que l'Île-de-France, la Picardie, le département du Nord, cela allait contre la concentration capitaliste de type « anglais » qui, comme le souligne avec force A. V. Ado, s'était amorcée depuis longtemps⁷¹.

Mais, la Révolution française étant par essence une révolution bourgeoise, la question se pose de savoir quelle fut la portée des revendications paysannes égalitaires. Tout en reconnaissant que la Révolution avait, par la force des choses, garanti la propriété aux paysans, G. Lefebvre, dans le sillage de J. Jaurès, semble ne pas envisager d'autre passage au capitalisme agricole que celui de type « anglais ». D'où peut-être sa conclusion : « Les événements de juillet 1789 sauvèrent le paysan français ; en dépit des apparences, leur influence a été autant conservatrice que révolutionnaire ; ils ont mis bas le régime féodal, mais ils ont consolidé la structure agricole de la France. » Ils évitèrent au paysan français de subir le sort du paysan anglais, puisque la petite propriété et les structures communautaires se sont conservées bien après la Révolution⁷².

Donc, selon G. Lefebvre, si par leur aspect anti-

71. A. V. ADO, *Le Mouvement paysan...*, *op. cit.*, p. 361.

72. G. LEFEBVRE, *Etudes...*, *op. cit.*, p. 353 (A. V. ADO, *op. cit.*, p. 355, rattache explicitement ce point de vue au fait que, pour G. Lefebvre, la seule issue possible pour l'instauration du capitalisme agricole semble être la voie « anglaise »).

féodal les mouvements paysans pendant la Révolution furent d'une importance capitale — grâce à eux les droits féodaux furent définitivement abolis en 1793 —, il n'en reste pas moins vrai que « la majorité des paysans entraverait volontiers la transformation de l'agriculture dans le sens commercial et capitaliste⁷³ ». En ce sens, les buts de la « révolution paysanne », dès lors que celle-ci s'écarte des revendications anti-féodales, auraient été distincts, voire opposés, à ceux de la révolution bourgeoise⁷⁴. La petite propriété foncière issue de la Révolution, la conservation de la communauté rurale, auraient empêché le développement normal du capitalisme agraire en France⁷⁵. De ces vues découle la conception de G. Lefebvre de l'égalitarisme agraire dans le cas de la France : « Si socialisme il y a eu, c'eût été en tout cas un socialisme partageux, bien différent du nôtre. Ces hommes étaient tournés vers le passé : ils voulaient le maintenir, ou, si l'on préfère, c'est avec des éléments empruntés au passé qu'ils se construisaient une société idéale⁷⁶. » Socialisme « partageux », certes, mais socialisme qui, selon G. Lefebvre, voulait conserver idéalement un stade dépassé. Son anticapitalisme, sa critique sociale allaient à contre-courant du progrès.

73. G. LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, Strasbourg, 1932, p. 132.

74. ID., « La Place de la Révolution dans l'histoire agraire de la France », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 4, Paris, 1929.

75. Comparer avec H. SÉE, *La France économique et sociale au XVIII^e siècle*, Paris, 1925 : si « jusque vers 1840 l'agriculture française ressemble encore beaucoup à ce qu'elle était sous l'ancien régime » (p. 6), la cause en est la constitution de la propriété « foncière, telle qu'elle existait au XVIII^e siècle, c'est-à-dire le maintien d'une petite propriété parcellaire, rattachée au système communautaire » ; cela nous expliquerait « la raison pour laquelle en France les progrès de l'agriculture ont été beaucoup plus lents que dans les contrées où la grande propriété noble a éliminé la propriété paysanne » (p. 5).

76. G. LEFEBVRE, *Etudes sur la Révolution française*, op. cit., p. 349.

Si, avec les auteurs russes de la fin du XIX^e siècle comme Karéev, Loutchitsky, Nikiforov, l'étude de la question agraire pendant la Révolution française a commencé vraiment, ce problème, élargi au Moyen Age et aux XVII^e-XVIII^e siècles, n'en a pas moins continué à faire l'objet de recherches parmi les historiens soviétiques. Les œuvres de V.M. Daline, E. Tarlé, B. F. Porchnev, N. M. Loukine, Mme A. D. Lioublinskaia, S. D. Skazkine et de tant d'autres contiennent d'importants apports érudits et théoriques. On y voit se dessiner des interprétations qui, sur certains points, diffèrent de celle de G. Lefebvre, notamment à l'égard des idées égalitaires pendant la Révolution française.

Dans un même esprit, le livre récent de l'historien soviétique A. V. Ado, *Le Mouvement paysan pendant la Révolution française*, cité plus haut, reprend en profondeur l'étude des luttes et des mouvements paysans pendant la Révolution, problème étudié par G. Lefebvre de façon brillante, mais un peu délaissé par la suite, malgré les apports d'historiens tel qu'Albert Soboul entre autres. En opposition à une certaine tendance de l'historiographie contemporaine qui noie la lutte de classes sous un flot de chiffres et de graphiques reflétant les processus de l'évolution économique, A. V. Ado, tout en utilisant les techniques historiques récentes, entend donner à la lutte des classes toute sa place dans l'histoire agraire de la Révolution⁷⁷. Il n'entre pas dans les limites de ce travail de donner un aperçu, fût-il général, de ce livre qui, par son apport factuel et théorique, ouvre de nouvelles voies à la réflexion, notamment sur la signification du mouvement paysan dans le cadre de la Révolution française, ainsi que sur les voies et les résultats de la Révolution elle-même. Nous nous bornerons ici au problème de l'égalitarisme agraire.

A. V. Ado envisage le processus qui tendait à conserver les terres aux paysans sous un angle différent de

77. A. V. Ado, *Le Mouvement paysan...*, *op. cit.*, p. 13.

celui de G. Lefebvre. Il remarque que la tendance à transformer l'ancien tenancier féodal en propriétaire *de jure* — tendance qui ne se réalise complètement que sous la Révolution — supposait, elle aussi, une différenciation socio-économique de la paysannerie⁷⁸. Peu à peu s'élevait de son sein une couche de paysans nantis (capitalistes), en contact direct avec le marché et qui exploitaient, vers la fin du XVIII^e siècle, les paysans, leurs « semblables », en train de se ruiner. En fait, dans les régions de « petite culture », s'installait lentement au long du siècle une économie d'allure petite-bourgeoise, bien que gênée par les survivances tenaces et de tous ordres du régime féodal. On assistait ainsi à l'ébauche d'un « capitalisme paysan », où les paysans conservaient dans une large mesure leurs terres héréditaires.

Si, dans les conditions du régime féodal, ce « capitalisme paysan » prenait plus de temps à s'imposer que le capitalisme de type fermier, il n'en était pas pour autant moins réel. On serait ainsi en face d'une *voie paysanne* vers le capitalisme. Opposée à la « voie anglaise », elle était considérée par Marx comme « la plus normale », la moins douloureuse pour les masses paysannes, comme un moment de transition nécessaire au développement de l'agriculture elle-même⁷⁹. Elle supposait l'instauration d'une société de petits producteurs indépendants et libérés des contraintes féodales, où régnerait dans un premier temps une économie marchande (petite-bourgeoise).

Après avoir étudié minutieusement, preuves à l'appui, les mouvements paysans depuis 1789 jusqu'en 1792 — jacqueries antiféodales plus ou moins endémiques, troubles de subsistances, lutte des paysans pour la terre —, A. V. Ado arrive au seuil de la Convention. Désormais se désagrège le front « uni » présenté par l'ensemble de la paysannerie dans sa lutte contre l'aristocratie féodale. Au premier plan surgit la lutte pour

78. *Ibid.*, p. 42-43.

79. K. MARX, *Le Capital*, 1. III, t. 3, chap. XLVII, p. 186.

la terre. Mais, remarque notre auteur, il ne s'agit pas simplement d'augmenter le fonds des terres communales indûment accaparées par les propriétaires fonciers, ce qui surgit au premier plan des préoccupations paysannes : il est question aussi du partage des terres. Les aspirations égalitaires que l'auteur avait suivies depuis 1789 « se sont renforcées précisément au cours de cette période⁸⁰ ». Au milieu de l'année 1792, elles avaient déjà acquis une force sociale agissante suffisante pour que les cercles dirigeants en tiennent compte (décret du 14 août 1792 « bientôt annulé », comme le rappelle A. V. Ado⁸¹). Quelles étaient ces revendications égalitaires ?

Toujours preuves à l'appui, A. V. Ado répond : morcellement des biens nationaux, division des grandes fermes, fixation d'une limite maximale pour l'étendue des exploitations agricoles, division aussi des terres communales et en friche, « y compris celles qui, l'ayant été un jour, étaient néanmoins cultivées depuis longtemps et se trouvaient dans la possession de quelqu'un ; voilà les principales mesures à l'aide desquelles les pauvres et les paysans moyens pensaient obtenir une égalisation foncière plus ou moins radicale⁸² ».

80. A. V. ADO, *Le Mouvement paysan...*, *op. cit.*, p. 297 (toutes les citations de l'ouvrage d'A. V. Ado sont traduites du russe en français par H. R.). Une des caractéristiques de ce livre est qu'il cherche à détecter, depuis 1789, au fond du monde paysan, les lignes de force qui, peu claires encore au début, déterminent plus tard l'essentiel des revendications agraires (égalitaires) de 1793. Revendications égalitaires latentes dans les pages des cahiers de 1789, plus précises en 1790-1791 (n'est-ce pas alors que la « loi agraire » commence à revenir souvent sous la plume des révolutionnaires ?), dominante enfin en 1793. Cela, au fur et à mesure que le contexte des luttes de classes change, que le front uni anti-féodal de la paysannerie se désagrège et que des glissements surgissent au sein même des revendications égalitaires.

81. *Ibid.*, p. 304.

82. *Ibid.*, p. 303. Comme G. Lefebvre, A. Soboul et P. Petrov, A. V. Ado est d'avis que c'était surtout les paysans sans terre qui demandaient avec le plus d'acharnement le partage (et la récupération) des terres communales. Les cou-

Pendant la dictature jacobine, la lutte pour la division des communaux n'est plus qu'un des aspects des revendications égalitaires qui secouaient les campagnes.

A. V. Ado attire l'attention sur le flot de pétitions provenant de la paysannerie pauvre et moyenne qui se déversait sur la Convention. Malgré les nuances entre les diverses revendications égalitaires, nuances qui avaient déjà été expliquées par G. Lefebvre, A. V. Ado les prend dans leur ensemble⁸³. La masse des documents émanant des campagnes qui parvenait à la Convention reflétait « d'une façon directe les aspirations du paysan travailleur, le programme agraire de la paysannerie sous la forme qu'elle s'était forgée au moment culminant de la Révolution. Il n'y a pas de doute que cela est bien un programme agraire, que nous sommes devant une lutte pour imposer une éco-

ches nanties de la paysannerie (fermiers, gros laboureurs) avaient plutôt tendance à s'opposer à ce partage, craignant de perdre une ressource fourragère importante, alors même que l'agriculture était extensive dans la plupart des cas. Au contraire, les paysans pauvres et moyens défendaient le maintien des servitudes communautaires, contre lesquelles s'élevaient les couches nanties (*ibid.*, p. 103).

83. Ce phénomène de diversification des revendications égalitaires est dû à un certain flou de la structure sociale de la paysannerie elle-même : la différenciation socio-économique n'étant pas encore terminée au temps de la Révolution, il subsistait des groupes et sous-groupes qui n'étaient pas encore constitués en classes telles que les entend le marxisme. Par exemple, les journaliers en voie de prolétarianisation possédaient encore assez souvent des petits lopins de terre. De ce fait, les revendications égalitaires « n'étaient pas toutes également radicales et ne s'exprimaient pas sous forme d'un quelconque mot d'ordre général » (*ibid.*, p. 324). A la suite de G. Lefebvre, A. V. Ado distingue parmi les revendications égalitaires plusieurs variantes, depuis les plus modérées qui n'exigeaient souvent qu'une limitation de l'extension des fermes, un lopin des biens nationaux et un partage par feu des terres communales, jusqu'à celles plus radicales, exprimées dans les œuvres ou pétitions de théoriciens et hommes d'action qui mettaient en cause la propriété foncière. Le contenu de la loi agraire était, lui aussi, quelque peu flottant.

nomie petite paysanne qui devrait régner complètement et partout ⁸⁴ ».

A. V. Ado en revient ainsi, après les indications préliminaires données sur la « voie la plus normale » (Marx) vers le capitalisme, à la question posée par Jaurès et surtout par G. Lefebvre sur la signification historique du programme, ou plutôt des programmes égalitaires agraires. Il est d'accord avec G. Lefebvre pour affirmer que les objectifs des revendications paysannes (parfois même déjà en 1789) étaient loin de coïncider toujours avec ceux de la bourgeoisie. Il n'en est pas moins vrai aussi que quelques-unes des revendications des paysans pauvres ou moyens étaient dirigées contre les progrès techniques agricoles et pour le maintien des servitudes communautaires. De même faut-il reconnaître que, dans les régions où le fermage de type capitaliste s'était imposé (mais ces régions étaient nettement minoritaires), la lutte des couches défavorisées de la paysannerie pour la limitation des corps de ferme ou pour le partage radical de celle-ci (« loi agraire ») était dirigée contre la concentration capitaliste déjà en marche. Et pourtant, ajoute A. V. Ado, « il nous semble que, si nous envisageons les revendications agraires dans leur totalité, et à plus forte raison dans leur variante la plus radicale, il faut contester l'opinion selon laquelle ces revendications seraient conservatrices du point de vue du progrès économique ⁸⁵ ».

Selon l'historien soviétique, la théorie scientifique de la question agraire a déjà montré la différence qui existe entre les aspirations subjectives, anticapitalistes, des paysans, lors du passage du féodalisme au capitalisme, et leur contenu objectif, historiquement parlant. Les travaux de Lénine sur les différentes voies possibles pour le triomphe du capitalisme agraire (fondés sur un développement attentif des idées du *Capital* de Marx, sur l'étude concrète du cas de la Russie et d'au-

84. *Ibid.*, p. 351.

85. *Ibid.*, p. 355.

tres pays d'Europe, ainsi que sur celui des Etats-Unis) permettent de poser la question autrement que G. Lefebvre ⁸⁶. « En dépit de ces tendances "anticapitalistes", elle [la révolution paysanne de 1789-1794] n'entraîne pas en contradiction avec le développement bourgeois ultérieur de la France ; au contraire, elle était une tentative originale quoique avortée, de réaliser une "expropriation des terres" plus ou moins radicale, favorable aux paysans, tentative qui ouvrait la voie au capitalisme ⁸⁷. »

Plus loin, A. V. Ado précise sa pensée. Dans les conditions de la France, l'application conséquente de l'ensemble des revendications égalitaires et surtout de leur variante la plus radicale n'aurait pas manqué, bien sûr, d'anéantir les éléments du capitalisme fermier et de la grande exploitation foncière qui existait déjà. « Mais, en même temps, elle aurait anéanti la grande propriété parasitaire qui opprimait la petite exploitation paysanne (majoritaire en termes absolus), aussi bien que les formes d'exploitation semi-féodale du petit producteur qui en découlaient ; elle aurait entraîné, logiquement, un "triage" radical de la structure parcellaire de la propriété foncière française au profit du petit producteur. Donc, dans les conditions de la domination de l'économie marchande, qui est "le point de départ du capital" (Marx), cela n'aurait rien créé d'autre que le point de départ d'une évolution capitaliste rapide et sans entraves ; le point de départ d'un développement du capitalisme selon une "voie révolutionnaire" (Marx), c'est-à-dire en faisant surgir les capitalistes au sein d'une masse de paysans producteurs qui se ruineraient à vive allure ⁸⁸. »

Nous avons cité ce passage *in extenso* pour l'originalité même des conclusions d'A. V. Ado. Pour lui,

86. Au cours de son analyse, A. V. Ado se réfère concrètement à quelques-uns des textes de Marx, d'Engels et de Lénine. Cette question sera reprise dans la partie suivante de la présente étude.

87. *Ibid.*, p. 356.

88. *Ibid.*, p. 358.

l'égalitarisme agraire, en dépit de ses aspirations subjectives souvent tournées vers le passé (rêve d'une société de petits producteurs), aurait été objectivement, du point de vue de son contenu économique, dans le contexte de la révolution bourgeoise, un ensemble de doctrines et d'idées progressistes exprimant la « voie révolutionnaire » la plus radicale pour l'instauration du capitalisme à la campagne. En ce sens, la thèse de l'opposition entre « révolution paysanne » et « révolution bourgeoise », soutenue par Georges Lefebvre, n'aurait plus de raison d'être. La « révolution paysanne » n'aurait été que l'expression de l'une des variantes possibles de la révolution bourgeoise. Selon A. V. Ado, la Révolution française a bien suivi la « voie révolutionnaire » dont parle Marx ; il y a eu expropriation des terres en faveur des paysans, au détriment des anciens propriétaires fonciers. Mais, pour toute une série de raisons spécifiques du développement de la Révolution elle-même, cette voie ne fut pas suivie jusqu'au bout. Cela constitue le thème de la partie finale de l'ouvrage d'A. V. Ado : « En guise de conclusion ⁸⁹. » Le retard ultérieur du capitalisme en France, par rapport à l'Angleterre par exemple, serait ainsi dû plutôt au caractère incomplet de la « révolution paysanne », à l'impossibilité où se trouvèrent les masses françaises les moins favorisées d'appliquer jusqu'au bout la « voie révolutionnaire », ce qui eut pour résultat de laisser subsister, à côté d'une petite propriété foncière, d'autres formes de propriété semi-féodales.

Après avoir examiné les idées de Jaurès et de G. Lefebvre, surtout celles concernant l'égalitarisme dans le contexte des questions agraires révolutionnaires et après avoir exposé la pensée d'A. V. Ado sur la même question, il est possible de formuler quelques remarques critiques.

Il faut tenir compte, tout d'abord, de l'apport factuel contenu dans l'ouvrage d'A. V. Ado, conçu bien des

89. *Ibid.*, p. 394-414.

décennies après les œuvres maîtresses de G. Lefebvre. Cet apport nouveau n'est pas seulement le fait de recherches spécifiques d'A. V. Ado dans les Archives françaises et les Bibliothèques soviétiques, il provient aussi d'une grande quantité d'ouvrages plus ou moins récents d'historiens français et étrangers, dont A. V. Ado a fait un usage critique. De cette façon, le poids des revendications égalitaires pendant la Convention a pu être mieux évalué et mis en relief. Une perspective plus vaste, par rapport à l'œuvre de G. Lefebvre, a été rendue possible. Ainsi peut-on voir plus clair sur un point aussi important que celui du caractère rétrograde de certaines revendications agraires exprimées par des couches pauvres et moyennes, tel le maintien des servitudes communautaires. Or cette revendication apparemment rétrograde était accompagnée d'une autre qui allait dans le sens de l'éclatement de la communauté rurale : la distribution égalitaire des terres communales entre les paysans, la propriété privée acquérant ainsi une valeur dominante dans le monde économique rural. L'ampleur, au temps de la Convention, des revendications égalitaires agraires, tel le partage des biens nationaux — ampleur qui n'était peut-être pas soupçonnée — permettait de démontrer qu'à partir de l'été 1792 ce type de revendications égalitaires était dominant. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble non fragmentaire de l'égalitarisme sous la Convention et d'envisager les revendications issues des campagnes comme un corps plus ou moins cohérent de revendications au travers duquel apparaît une image de la France autre que celle entrevue et défendue par la bourgeoisie, fût-elle jacobine.

D'autre part, il faut bien constater que G. Lefebvre, qui cependant tenait grand compte de l'apport de la méthodologie marxiste à la science de l'histoire, semble avoir méconnu certaines réflexions de Marx sur l'essence et l'évolution de l'économie marchande dans le cadre du passage d'une économie féodale à une économie capitaliste, ainsi que les remarques de Marx sur la « voie révolutionnaire ». En tenant compte de

cet apport théorique du marxisme-léninisme et des données de l'investigation historique concrète, A. V. Ado propose une interprétation différente de l'essence de l'égalitarisme agraire, qui ne serait pas rétrograde du point de vue économique ; au contraire, malgré ses illusions, son aspect subjectif dirigé contre le capitalisme naissant, l'égalitarisme ne serait que l'expression de l'une des voies d'accès au capitalisme, la « voie révolutionnaire », selon l'expression de Marx. A. V. Ado est ainsi arrivé à des conclusions qui, par rapport à celles, implicites, de G. Lefebvre, ont le mérite de présenter une explication plus vaste et plus profonde du déroulement de la Révolution française, du sens des luttes des classes qui l'ont marquée et particulièrement au sein de la paysannerie elle-même, des résultats acquis et de leurs conséquences pour le développement capitaliste ultérieur de la France.

Les recherches d'archives pourront seules compléter et approfondir la connaissance de l'égalitarisme pendant la Révolution française. Quant aux analyses théoriques qui servent à A. V. Ado de base, il n'est que de se rapporter aux textes de Marx et Engels et à ceux de Lénine où celui-ci développe leurs idées.

L'ÉGALITARISME AGRAIRE, EXPRESSION D'UNE VOIE AUTONOME DE PASSAGE VERS LE CAPITALISME

« VOIE RÉVOLUTIONNAIRE » ET « VOIE AMÉRICAINE » VERS LE CAPITALISME

Ni dans *La Sainte Famille* de 1844⁹⁰, ni dans le *Manifeste du Parti communiste* de 1848 de Marx et d'Engels⁹¹, ni encore dans l'ouvrage d'Engels *Socia-*

90. Ecrite en 1844, *La Sainte Famille ou la critique de la critique. Contre Bruno Bauer et consorts*, ne fut publiée qu'un an après. On suit ici la traduction française des Editions sociales, Paris, 1969.

91. Traduction française des *Œuvres choisies*, en trois volumes, de K. MARX et F. ENGELS, *op. cit.*, t. I, p. 11 et s.

lisme utopique et Socialisme scientifique⁹², on ne trouve explicitement traitées les doctrines égalitaires agraires dans le contexte qui nous intéresse. Il y a cependant des passages qui méritent notre attention.

Dans *La Sainte Famille*, Marx et Engels rattachent le « Cercle social⁹³ », par Leclerc et Jacques Roux, aux idées communistes de Babeuf et de Buonarroti et, par là, au communisme du XIX^e siècle. « La Révolution a fait germer des idées qui mènent au-delà des idées de tout l'ancien état du monde. Le mouvement révolutionnaire qui commença en 1789 au Cercle social, qui, au milieu de sa carrière, eut pour représentants principaux Leclerc et Roux et finit par succomber provisoirement avec la conspiration de Babeuf avait fait germer l'idée communiste que l'ami de Babeuf, Buonarroti, réintroduisit en France après la révolution de 1830⁹⁴. » Encore faut-il replacer cette phrase dans son contexte. Marx et Engels se situent résolument sur

92. Dont la célèbre préface à l'édition anglaise est de 1892. Voir aussi l'ouvrage de F. ENGELS, *Anti-Dürhing*, Editions sociales, Paris, 1963, dont *Socialisme utopique et Socialisme scientifique* a été extrait sur une suggestion de Paul Lafargue.

93. Le Cercle social attire depuis longtemps l'attention des historiens, soviétiques surtout. Essentiellement égalitaire, le Cercle social comptait parmi ses membres, comme le démontrent les recherches d'Alexeev-Popov et d'A.R. Ioannissian, des hommes de tendance plus radicale qui arrivèrent au seuil de la pensée communiste. Voir V. S. Alexeev-Popov, « Istoria osnovania Sotsialnogo Kroujka » (« Histoire de la fondation du Cercle social »), in *Iroudy Odesskogo gossoudarstvennogo oimiversiteta imeni I. I. Metchnikova (Travaux de l'université d'Etat Metchnikov d'Odessa)*, t. CXLIV, Odessa, 1954; « Le Cercle social. 1789-1791 », *Recherches soviétiques*, Paris, 1956, n° 4; « Sotsialniy Kroujok i ego politicheski i sotsialnye trebavania (1790-1792) » (« Le Cercle social et ses revendications politiques et sociales (1790-1791) »), in *Iz Istoria sotsialnye politithes kikh idei. Sbornik statel....* Moscou, 1960; A.R. IOANNISSIAN, *Kommounisticheskie idei v gody Valikoi Frantsouzski revolioutsii (Les Idées communistes pendant la Révolution française)*, Moscou, 1966; A. SOBOUL, « Utopies et Révolution française » in *Histoire générale du socialisme*, op. cit., p. 226 et s.

94. K. MARX et F. ENGELS, *La Sainte Famille*, op. cit., p. 145.

le terrain de l'évolution à longue durée des idées communistes. Leur but est tout simplement de trouver la filiation de l'idée communiste du XIX^e siècle à partir de celle formulée pendant la Révolution : de cette idée communiste qui, après une élaboration ultérieure, devint au XIX^e siècle « l'idée du nouvel état du monde⁹⁵ ». On ne saurait y voir, par exemple, un effort pour rattacher mécaniquement le communisme utopique de Babeuf à l'égalitarisme modéré d'un Bonneville, membre du Cercle social. La démarche est autre, à notre avis. Marx et Engels ont surtout voulu souligner les traits communs à l'égalitarisme du Cercle social et des Enragés et au communisme utopique de Babeuf (aussi bien qu'à celui du XIX^e siècle), c'est-à-dire leur « racine théorique commune » : l'idée d'égalité sociale, de « bonheur commun », la mise en cause de la propriété réellement existante. Les conceptions théoriques exprimées au sein du Cercle social eurent à subir le choc de la réalité pendant le mouvement des Enragés. Après l'échec de 1794, Babeuf, enrichi de l'expérience de la Révolution, et tout en leur donnant une forme communiste, essaya une dernière fois de les mettre en œuvre⁹⁶.

On ne trouve pas non plus beaucoup de données sur l'égalitarisme agraire ou urbain français du XVIII^e siècle dans le *Manifeste du Parti communiste*, sauf quelques passages sur Babeuf et la littérature révolutionnaire qui accompagna la Révolution française : « Il

95. *Ibid.*, p. 145.

96. On retrouve chez Lénine une démarche semblable. Il rapproche le populisme russe du bolchevisme en tenant compte de leur « noyau » théorique, idéal, commun : « Il est clair que les marxistes doivent dégager avec soin de la coquille des utopies populistes le noyau sain et précieux du démocratisme de combat, sincère et résolu des masses paysannes. Dans la vieille littérature marxiste de 1880-1890, on découvre une tendance constante à dégager ce précieux noyau démocratique. Un jour, les historiens étudieront avec méthode cette tendance et découvriront sa liaison avec ce qui a reçu le nom de "bolchevisme" dans la première décennie du XX^e siècle » (« Deux utopies », *loc. cit.*, p. 89-90).

ne s'agit pas ici [Marx et Engels parlent du socialisme et du communisme critico-utopiques] de la littérature qui, dans toutes les grandes révolutions modernes, a formulé les revendications du prolétariat (écrits de Babeuf, etc.). Les premières tentatives du prolétariat pour faire prévaloir ses propres intérêts de classe, faites en un temps d'effervescence générale, dans la période du renversement de la société féodale, échouèrent nécessairement, tant du fait de l'état embryonnaire du prolétariat lui-même que du fait de l'absence des conditions matérielles de son émancipation, conditions qui ne peuvent être que le résultat de l'époque bourgeoise. La littérature qui accompagnait ces premiers mouvements a forcément un caractère réactionnaire. Elle préconise un ascétisme universel et un égalitarisme grossier⁹⁷. » Peut-on considérer que cette dernière remarque à propos de l'« égalitarisme grossier » porte sur l'égalitarisme agraire tel qu'il existait au XVIII^e siècle ? Nous ne le croyons pas.

La brièveté des indications du *Manifeste* sur le socialisme utopique français du XVIII^e siècle s'explique aisément par la structure même de cette œuvre. Elle avait pour but d'exposer les idées de Marx et d'Engels sur le socialisme scientifique et, en même temps, de combattre les socialismes utopiques dominant au milieu du XIX^e siècle, surtout dans les pays avancés où les révolutions bourgeoises avaient déjà eu lieu, ou bien étaient en train de s'accomplir. Pour trouver alors un égalitarisme agraire du type de celui de la Révolution française, il aurait fallu chercher en Russie ou aux Etats-Unis d'Amérique. Lorsqu'à propos du socialisme et du communisme critico-utopiques Marx et Engels se réfèrent aux théories du XVIII^e siècle (Babeuf) et qualifient leur contenu de réactionnaire, ils veulent souligner de façon expresse, ce nous semble, que l'ascétisme et l'égalitarisme de distribution, implicites dans le communisme d'un homme comme Babeuf, ne pou-

97. K. MARX et F. ENGELS, *Manifeste du Parti communiste*, op. cit., p. 138.

vaient pas offrir à la société française l'essor économique dont elle avait besoin : il fallait que les forces productives s'accroissent, que le capitalisme se développe.

Tels sont les passages qui ont trait directement à notre époque. Mais que deviennent les idées égalitaires agraires au XVIII^e siècle ? Le *Manifeste* n'en parle pas. Cependant, d'autres passages de cet ouvrage peuvent fournir des éléments méthodologiques utiles pour la compréhension de l'égalitarisme agraire, surtout ceux où l'on traite du « socialisme » dans ses variantes « féodale » et « petite-bourgeoise ». D'emblée, Marx et Engels situent ces doctrines dans un contexte historique très précis : celui d'une société où le mode de production capitaliste s'est déjà imposé et où sa domination ne fait plus de doute. « Quand les champions de la féodalité démontrent que le mode d'exploitation féodal était autre que celui de la bourgeoisie, ils n'oublient qu'une chose : c'est que la féodalité exploitait dans des circonstances et des conditions tout à fait différentes et aujourd'hui périmées⁹⁸. » Il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur ce fait ; car, lorsque Marx et Engels se réfèrent au « socialisme réactionnaire petit-bourgeois », la même question se pose : de quel socialisme petit-bourgeois parlent-ils, et surtout dans quel contexte l'envisagent-ils ? Il n'y a pas de doute qu'ils analysent ces théories exactement dans le même contexte que le « socialisme féodal », c'est-à-dire au sein d'une société capitaliste : « L'aristocratie féodale n'est pas la seule classe dont les conditions d'existence s'étiolent et dépérissent dans la société bourgeoise moderne. » La classe des petits-bourgeois formée « dans les pays où s'épanouit la civilisation moderne » voit s'approcher l'heure où elle disparaîtra « totalement en tant que fraction autonome de la société moderne⁹⁹ ».

98. *Ibid.*, p. 133.

99. *Ibid.*, p. 133.

Marx et Engels parlent donc de cette petite bourgeoisie née dans les nouvelles conditions du capitalisme, autrement dit, dans le cas de la France, « où les paysans forment bien plus de la moitié de la population », de cette petite bourgeoisie qui veut défendre les intérêts du prolétariat en partant des « critères petits-bourgeois et paysans¹⁰⁰ ». Paysans issus de la Révolution française, ajoutons-nous. Marx et Engels choisissent Sismondi comme exemple type de ce socialisme : « Ce socialisme analysa avec beaucoup de sagacité les contradictions inhérentes au régime de la production moderne. [...] Il démontra d'une façon irréfutable les effets meurtriers du machinisme et de la division du travail, la concentration des capitaux et de la production foncière, la surproduction, les crises, la fatale décadence des petits-bourgeois et des paysans¹⁰¹ [...]. » Envisagé sous cet angle, son apport aux idées socialistes a été positif. Mais, comme il entend soit « rétablir les anciens moyens de production et d'échange et, avec eux, l'ancien régime de la propriété et toute l'ancienne société, soit faire entrer de force les moyens modernes de production et d'échange dans le cadre étroit de l'ancien régime de propriété qui a été brisé et fatalement brisé par eux », ce socialisme ne peut être que réactionnaire du point de vue économique¹⁰².

100. *Ibid.*, p. 133.

101. *Ibid.*, p. 134.

102. *Ibid.*, p. 134. Voir LÉNINE, « Pour caractériser le romantisme économique (Sismondi et nos sismondistes nationaux) », in *Œuvres*, t. II. Lénine, dans ce texte capital pour la compréhension de l'idéologie petite-bourgeoise réactionnaire de Sismondi, souligne néanmoins la cohérence interne du système d'idées de Sismondi, lequel correspond encore parfaitement à une situation de fait : les forces productives françaises au début du XIX^e siècle étaient encore peu développées, la concentration de la propriété foncière (par exemple) issue de la Révolution de 1789 commençait à peine ; le prolétariat n'était qu'à ses débuts, la masse de petits producteurs agricoles issue de la Révolution se maintenait encore. Rappelons que le programme concret de Sismondi

Mais que fut pour Marx et Engels la signification des idées égalitaires agraires dans un autre contexte historique, celui du passage du féodalisme au capitalisme ? Leur opinion s'exprime dans un autre texte, la *Circulaire contre Kriege*, écrite en 1846, un an avant *Misère de la philosophie*¹⁰³. Texte d'une importance capitale qui nous donne les idées de Marx et d'Engels sur le fameux « partage noir » : partage agraire radical dans le cadre des Etats-Unis, et dont se servit Lénine dans ses critiques contre les programmes agraires des populistes russes, critiques qui s'inscrivent dans la réflexion de Lénine sur la « voie américaine » de développement du capitalisme à la campagne. C'est de ce texte, entre autres, que se réclament certains historiens soviétiques qui ne partagent pas toutes les conceptions de G. Lefebvre sur l'égalitarisme agraire.

La *Circulaire* a été rédigée par Marx et Engels contre leur collaborateur et compatriote Kriege. Elle est issue du Comité de correspondance, à Bruxelles, fondé au sein de la Ligue des communistes par Marx et Engels, ce qui explique qu'elle ait été signée par d'autres révo-

n'envisage pas un nouveau « partage des terres ». On est loin de la *loi agraire* de 1792-1793. Si tel avait été le cas, on pourrait peut-être considérer ces idées comme progressistes du point de vue économique. En effet, c'eût été un moyen de mener à bien la « voie révolutionnaire » qui ne fut qu'imparfaitement suivie en France ; un moyen d'en terminer avec la grande exploitation de caractère semi-féodal (métayage) que la Révolution ne brisa pas complètement et qui constituait un joug très lourd sur les petites exploitations indépendantes encore après la Révolution ; c'eût été aussi un moyen d'en terminer avec les *structures communautaires* auxquelles les paysans étaient d'autant plus attachés qu'ils n'avaient pas pu obtenir une quantité de terres suffisante pour leur subsistance, comme le montrent les analyses d'A. V. Ado dans son livre déjà cité.

103. K. MARX et F. ENGELS, « Zirkular gegen Kriege » (« Circulaire contre Kriege »), in *Werke* (Dietz, Berlin, 1971), t. IV. Lénine semble attribuer ce texte exclusivement à Marx. En réalité, il fut écrit par Marx et Engels, le 11 mai 1846, et publié le même mois. Nous utilisons le texte allemand dont I. Hartig a bien voulu traduire en français les extraits insérés dans la présente étude.

lutionnaires. Kriege, très jeune encore, avait émigré en 1845 aux Etats-Unis. Là il collabora au journal en langue allemande *Der Volks-Tribün*¹⁰⁴ dans lequel il entama une propagande d'idées qu'il croyait communistes, cela en liaison avec le mouvement « national réformiste » américain qui revençiquait le partage égalitaire des terres de l'Ouest. Pourtant, étant donné la tournure que prenaient ses idées, Marx et Engels furent obligés d'intervenir publiquement pour le désavouer. A ce texte, il faut en joindre un autre, de Lénine celui-là, qui en est un commentaire averti¹⁰⁵.

Pourquoi Lénine donne-t-il tant d'importance à ce vieux texte ? Il ne peut y avoir qu'une réponse : parce que les conditions économiques de la Russie vers 1905 ressemblaient, quant au fond, à celles des Etats-Unis à l'époque où Kriege avait développé ses conceptions agraires¹⁰⁶. Tant dans un pays que dans l'autre, il s'agissait alors non pas d'une société capitaliste développée, mais de la création des « conditions primaires fondamentales, pour l'apparition du vrai capita-

104. Ce journal paraissait une fois par semaine à New York et avait été fondé par les socialistes « vrais » allemands (voir, sur le socialisme « vrai », K. MARX et F. ENGELS, *Manifeste du Parti communiste*, op. cit., p. 134-137). Il parut du 5 janvier au 31 décembre 1846.

105. LÉNINE, « Marx et le "Partage noir" américain », *Œuvres*, op. cit., t. VIII, p. 325-331. Cet article parut pour la première fois dans le journal *Vperiod* du 20 avril 1905 (n° 15). Il s'insère dans la polémique que les bolcheviks menaient contre les mencheviks à propos des tâches de la révolution prolétarienne russe. Le terme « partage noir » est la traduction de l'expression russe *tchornyï peredel*, par laquelle on désignait un partage radical des terres.

106. Sur la situation économique des Etats-Unis à cette époque, et sur le « Homestead Act », voir par exemple le livre d'A. V. EFIMOV, *S. Ch. A. Pouti Razvitiia Kapitalisma (Etats-Unis. Les Voies du développement du capitalisme)*, Moscou, 1969, chap. VIII, p. 155-183 ; les pages 163-164 font référence aux textes dont nous parlons ici. Pour ce qui est de la situation économique de la Russie, voir LÉNINE, « Le Développement du capitalisme en Russie, Processus de formation du marché intérieur pour la grande industrie », *Œuvres*, op. cit., t. III.

lisme ¹⁰⁷ ». Autrement dit, le même problème se posait, bien que de façon très différente, aux deux pays : celui de la transition d'une société au capitalisme embryonnaire à une autre, au capitalisme développé, « moderne ».

Quel était, en substance, le programme agraire défendu par Kriege ? On a l'impression d'entendre les théories de l'abbé Pierre Dolivier en 1793. Kriege écrit : « Eux [les national-réformistes américains] appellent la terre le patrimoine de tous les hommes [...] et ils exigent que la législation du peuple prenne des mesures afin que 1 400 millions d'acres de terre qui ne sont pas encore tombés entre les mains des spéculateurs accapareurs soient *conservés comme le bien commun inaliénable de toute l'humanité*. [...] De ce bien du peuple encore intact, personne ne doit recevoir en possession plus de 160 acres, et cela à condition qu'il les cultive lui-même ¹⁰⁸. » Et Kriege de conclure : « Chaque pauvre devient immédiatement un membre utile à la société humaine dès l'instant qu'on lui garantit la possibilité d'un travail productif. [...] Cela lui sera garanti pour toujours dès que la société lui donne un lopin de terre qui le nourrira lui et sa famille. [...] Si cette quantité gigantesque de terre est *soustraite au commerce et assurée en quantité limitée* au travail, alors on met d'un coup fin à la misère en Amérique ¹⁰⁹ [...]. » « Nationalisation » par l'Etat des terres vierges, redistribution de celles-ci parmi les citoyens. De cette façon, Kriege pensait établir le communisme : le pauvre trouverait immédiatement du travail et de quoi mener une vie digne.

Marx et Engels font la critique de ce programme en tenant compte de deux facteurs : d'un côté, les illusions socialistes du programme de Kriege ; de l'autre le contenu socio-économique réel de ses doctrines dans

107. LÉNINE, « Marx et le "Partage noir" américain », *loc. cit.*, p. 35, traduit par H. R.

108. K. MARX et F. ENGELS, « Circulaire contre Kriege », *loc. cit.*, p. 8.

109. *Ibid.*, p. 5-6, souligné par H. R.

la lutte qui se déroulait alors aux Etats-Unis entre partisans d'un partage égalitaire radical des terres de l'Ouest et les gros accapareurs esclavagistes du Sud qui voulaient profiter des terres vierges pour y étendre la culture du coton.

Marx et Engels commencent par déclarer qu'ils sont en faveur de ce courant populaire parce qu'il s'insère objectivement dans le développement économique qui mène au capitalisme moderne et par la suite au communisme. « Nous reconnaissons entièrement, écrivent-ils, le mouvement des nationaux-réformistes américains dans sa légitimité historique. Nous savons que ce mouvement aspire à un résultat, qui, certes, pour le moment accélérerait le développement de l'industrialisation de la société bourgeoise moderne, mais qui, en tant que fruit du mouvement prolétarien et en tant qu'attentat à la propriété foncière en général et en particulier dans les conditions présentes de l'Amérique, grâce à ses conséquences propres, doit nécessairement mener plus loin, au communisme ¹¹⁰. »

Ce que Marx et Engels critiquaient chez Kriege c'était ses « illusions », le fait de ne pas voir le vrai processus dont le moment égalitaire ne serait qu'un chaînon : « Kriege qui, avec les communistes allemands de New York, adhéra à ce mouvement contre la rente (*"Anti-Rent" Bewegung*), enveloppe ce fait simple en des lieux communs communistes et emphatiques, sans jamais se donner la peine d'analyser le contenu positif de ce mouvement ¹¹¹. » Car, pour Marx et Engels, la division des terres, la formation d'une petite paysannerie indépendante mèneraient bientôt à la formation d'un capitalisme agraire moderne : « Kriege s' imagine qu'il est en son pouvoir d'interdire par des lois les conséquences nécessaires de cette division : la concentration, le progrès industriel, etc. Les "paysans" échangeront entre eux et avec d'autres sinon les terres elles-mêmes, du moins leur produit. Et, si les gens en

110. *Ibid.*, p. 8 (souligné par H. R.).

111. *Ibid.*, p. 8 (souligné par H. R.).

sont arrivés là, on verra bientôt un paysan, même sans capital et grâce à son travail et à la plus grande fertilité naturelle de ses 160 acres, pousser l'autre à la condition de valet de ferme¹¹². »

Commentant la pensée de Marx et d'Engels, Lénine expose ses idées sur ce qu'il appellera la « voie américaine » vers le capitalisme. M. I. Gefter a attiré l'attention sur le fait que c'est peut-être à partir de la lecture de ce vieux texte de Marx et d'Engels que Lénine commence à employer l'expression « voie américaine¹¹³ ». Lénine écrit textuellement : « Nous nous trouvons ainsi devant un vrai plan de partage noir américain : soustraction d'une masse de terre à la circulation commerciale, droit à la terre, limitation de la propriété foncière ou de l'exploitation agricole. Et Marx, dès le début, critique avec rigueur l'utopisme, montre l'inévitable transformation de la société patriarcale en une société industrielle, c'est-à-dire l'inévitable développement du capitalisme, pour parler le langage contemporain. Mais ce serait une grave erreur de penser que les rêves utopiques des participants aux mouvements mèneraient Marx à envisager de façon négative le mouvement général. Rien de tel. Se trouvant alors tout au début de sa carrière littéraire, Marx a su déjà

112. *Ibid.*, p. 8 (souligné par H. R.).

113 M. I. GEFTER, « Stranitsa iz istorii marksizma natchala xx veka » (« Une page d'histoire du marxisme au début du xx^e siècle »), in *Istorit cheskaia Naouka i nekoterye problemy sovremenosti (La Science historique et quelques problèmes de l'époque contemporaine)*, Moscou, 1969, p. 15. Cet article a été publié en français sous le titre : « Lénine et la perspective historique au début du xx^e siècle. Essai méthodologique », *Recherches internationales à la lumière du marxisme*, Paris, 1970, n^o 62. Sur les idées de Lénine à propos du socialisme utopique, nous renvoyons encore le lecteur aux études de N. E. ZASTENKER, « LÉNINE. Sur le socialisme utopique prémarxiste », *loc. cit.*; de A. V. ADO, *loc. cit.*, chap. VII. A notre connaissance, ce sont là les trois études les plus systématisées sur cette question; ce qui ne veut pas dire qu'on ne trouve pas à ce propos dans les ouvrages soviétiques de nombreuses réflexions présentées depuis longtemps (voir notamment N. M. Loukine).

séparer le *contenu réel progressiste* de ce mouvement, de ses parements idéologiques de pacotille ¹¹⁴. » Selon Lénine, et cela se retrouve dans plusieurs de ses œuvres majeures, ce programme agraire, dans les conditions de la création des bases premières et fondamentales de l'apparition du capitalisme avancé, va dans le sens d'une des voies possibles, la plus radicale, pour l'instauration d'un capitalisme agraire moderne. S'inspirant de l'exemple américain, il l'a appelé « voie américaine » vers le capitalisme. Ajoutons que la « voie américaine » s'inscrit dans le prolongement de la « voie révolutionnaire » telle que K. Marx l'a caractérisée dans *Le Capital*, à propos du passage du féodalisme au capitalisme ¹¹⁵.

114. LÉNINE, « Marx et le "Partage noir" américain », *loc. cit.*, p. 326, traduit et souligné par H. R.

115. K. MARX, *Le Capital*, I. III, t. 1, chap. xx, « Aperçu historique sur le capital marchand », p. 342. Lénine était bien conscient de la filiation de ses idées ; le seul, à son époque, il a su développer les données contenues dans l'œuvre de Marx et Engels sur cette question, les adapter aux conditions existantes dans certains pays au début du xx^e siècle. En parlant des idées que suppose la « voie américaine » (« nationalisation » du sol, etc.), il dit textuellement : « Une telle réforme est-elle possible dans le cadre du capitalisme ? [Il s'agit de la nationalisation des terres.] Non seulement elle est possible, mais elle constitue le capitalisme le plus pur, le plus conséquent et le plus parfait, un capitalisme idéal. Marx l'a indiqué dans *Misère de la philosophie*, l'a démontré en détail dans le tome 3 du *Capital*, et il a développé cette thèse d'une manière particulièrement frappante lors de sa polémique avec Rodbertus dans les *Théories de la plus-value*. » (« La Démocratie et le Populisme en Chine », in LÉNINE. *Socialisme utopique...*, *loc. cit.*, p. 81). On pourrait encore ajouter d'autres textes, comme par exemple, *Socialisme utopique...*, de F. ENGELS (K. MARX et F. ENGELS, *Œuvres choisies en trois volumes*, *loc. cit.*, p. 123). F. Engels, en parlant de l'affranchissement de la propriété foncière de ses entraves féodales comme résultant de la Révolution française, tient exactement le même type de raisonnement, formule la même critique économique que celle qu'on trouve dans la *Circulaire contre Kriege*. C'est ce développement des idées de Marx que furent incapables de poursuivre les partisans de la II^e Internationale, même les plus grands comme Plekhanov. D'où l'inadéquation de la ligne politique

L'intérêt que Lénine porte à ces questions est dû avant tout à la vitalité des théories populistes russes tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e. De par le retard du développement capitaliste, les survivances tenaces de l'économie féodale ou semi-féodale et l'existence d'une économie paysanne petite-bourgeoise, la Russie n'était pas sans points communs avec les pays d'Europe occidentale tels qu'ils étaient lors de leur révolution bourgeoise de la fin du XVIII^e siècle ou du courant du XIX^e ¹¹⁶. Dans ses analyses Lénine a donc très souvent recours à une méthode comparative, se référant à la France, à l'Allemagne, à l'Italie, aux Etats-Unis et à la Chine. Ses idées ont de ce fait une portée qui dépasse largement le cas concret de la Russie.

Dans un texte publié après la rédaction de « *Marx et le "Partage noir" américain* », Lénine reprenait l'ensemble de ces problèmes ¹¹⁷. Le contexte était alors celui de la révolution bourgeoise antiféodale de la Chine (1911), ce qui élargit encore davantage les horizons de la problématique de l'égalitarisme. Pour l'essentiel, cet article de Lénine reprend les mêmes idées fondamentales. La Chine de 1911 est un pays semi-féodal, agraire, arriéré ; l'oppression et l'exploitation du peuple revêtent une forme spécifique, historiquement déterminée, le féo-

menchevik à la voie révolutionnaire de la Russie. Lénine qualifie, dans le texte cité, ce courant du marxisme de « quasi-marxisme libéral abâtardi et frappé de stérilité » (*ibid.*, p. 80). Il est significatif que Lénine ait adopté le terme « voie américaine », et non pas, par exemple, « voie française ». Dans *Le Capital*, c'est à la France que Marx se réfère pour illustrer cette voie révolutionnaire qui menait à l'expropriation des terres en faveur des paysans et au détriment des propriétaires fonciers, aristocrates ou bourgeois, ce qui laisse supposer que pour Lénine l'exemple français n'était pas aussi probant que celui des Etats-Unis.

116. N. E. ZASTENKER, « Lénine, sur le socialisme pré-marxiste », *loc. cit.*, p. 105.

117. Voir LÉNINE, « La Démocratie et le Populisme en Chine », *Socialisme utopique...*, *loc. cit.*, p. 75-83. (Publié pour la première fois en 1912 dans le journal *Nievskaja Zvezda* du 15 juillet, n° 17.)

dalisme ; celui-ci repose sur la « prédominance de la vie agraire et de l'économie naturelle ¹¹⁸ ». Lénine établit alors un parallèle, quant au fond, entre la situation de la Chine et celle de la Russie. Le problème qui se pose est celui du « démocratisme » et du populisme dans les révolutions bourgeoises contemporaines en Asie. C'est-à-dire, pour nous référer à sa terminologie, la création des *conditions premières fondamentales* pour l'apparition du *vrai capitalisme*.

Contrairement au cas de la bourgeoisie occidentale devenue réactionnaire par peur de son fossoyeur — le prolétariat qu'elle voit se dresser devant elle —, en Asie « il y a encore une bourgeoisie capable de représenter une démocratie sincère, combative, conséquente, digne émule de celle de la fin du XVIII^e siècle en France ¹¹⁹ ». « Le démocrate chinois avancé [Sun Yat-sen], ajoute Lénine, raisonne exactement comme un démocrate russe. Sa ressemblance avec un populiste russe est si grande qu'elle atteint l'identité entière des idées fondamentales et d'un bon nombre d'expressions ¹²⁰. »

Quels sont le programme économique, le contenu de la « révolution économique », proposée par Sun Yat-sen et les démocrates chinois en 1911 ? Ils touchent exclusivement la propriété foncière : c'est un programme de « transmission de la rente à l'Etat », c'est-à-dire de « nationalisation de la terre à l'aide d'un certain impôt unique, dans le genre de ce que propose Henry George. Il n'y a absolument rien d'autre de *réel* dans la révolution économique prêchée par Sun Yat-sen ¹²¹ ». Il s'agit donc d'un programme agraire égalitaire. Mais quel était, dans la situation économique de la Chine d'alors, la signification économique, l'*essence* de ce programme ? « La nationalisation de la

118. *Ibid.*, p. 79.

119. *Ibid.*, p. 78.

120. *Ibid.*, p. 75. Toutes proportions gardées, ce parallèle peut aussi bien s'établir avec les démocrates français du XVIII^e siècle, surtout les égalitaristes radicaux.

121. *Ibid.*, p. 81.

terre permet d'abolir la rente absolue et de ne garder que la rente différentielle », répète Lénine. L'égalitarisme du programme de Sun Yat-sen (la « nationalisation des terres ») ne fait que combattre, éliminer radicalement les monopoles moyenâgeux et les rapports féodaux dans l'agriculture. Il permet une plus grande liberté d'aliénation de la terre, « une plus grande facilité d'adapter l'agriculture au marché », ce qui signifierait ouvrir une voie qui mènerait au développement « *le plus rapide* du capitalisme dans l'agriculture¹²² ». C'est-à-dire la « voie américaine ». Telle est la signification objective des idées économiques de Sun Yat-sen. Il affirmait que son programme permettait de réaliser le socialisme. Tout comme les populistes russes, il voulait profiter du retard économique chinois pour passer directement au socialisme, évitant ainsi les maux du capitalisme ; il présentait son programme de nationalisation des terres au nom de la « lutte contre le capitalisme » dans l'agriculture.

Nous touchons ici à l'aspect *subjectif* des idées de Sun Yat-sen. La critique que lui adresse Lénine est la même que celle de Marx et d'Engels envers Kriege soixante-cinq ans auparavant. La critique économique du capitalisme contenue dans les idées de Sun Yat-sen est réactionnaire : il pense pouvoir conserver une économie marchande simple alors que la société marchera inéluctablement vers une concentration de type capitaliste avancé. Il ne combat pas le « capitalisme », mais le féodalisme. Le résultat final de l'application de ses théories ne serait pas le socialisme, comme il le pense naïvement, mais bien un capitalisme agricole moderne. Ce « rêve » est « totalement réactionnaire¹²³ ». Du point de vue de la théorie, nous sommes devant un « socialisme » réactionnaire, un socialisme subjectif, petit-bourgeois¹²⁴, utopie qui ne mérite le

122. *Ibid.*, p. 82.

123. *Ibid.*, p. 80.

124. *Ibid.*, p. 80.

nom de « socialisme » que parce qu'elle est « contre l'oppression et l'exploitation des masses ¹²⁵ ».

Mais, dans une situation qui est en réalité celle du passage du féodalisme au capitalisme, ces idées sont *objectivement progressistes*, non par rapport à une société socialiste, cela va de soi, mais par rapport au futur développement du capitalisme en Chine. Elles permettent de chercher le chemin du renouveau de la Chine dans le « progrès de l'initiative, de la résolution et de l'audace les plus grandes des masses paysannes en matière de réformes politiques et agraires ¹²⁶ ». Lénine ne perdait pas non plus de vue que la montée du prolétariat des villes, de l'industrialisation (la « multiplication des Changäi »), permettrait la formation à plus ou moins brève échéance d'un parti social-démocrate chinois (communiste, dirions-nous aujourd'hui) qui encadrerait ce mouvement égalitaire des masses paysannes tout « en critiquant les utopies petites-bourgeoises et les vues réactionnaires de Sun Yat-sen ¹²⁷ ».

On pourrait multiplier les analyses de textes de Lénine portant sur ces questions en puisant dans l'immense littérature qu'il consacre à la critique et à l'analyse du populisme russe. Pour ne pas allonger ce travail, nous avons préféré essayer de dresser un tableau schématique de ses idées sur l'égalitarisme en nous fondant sur ses écrits sur le populisme russe. En étudiant ces textes, il faut tenir compte du fait que Lénine a dû combattre non pas un populisme russe, mais plusieurs. En effet, depuis les premiers populistes, Herzen et Tchernychevski, le capitalisme en Russie avait réussi à se développer — surtout après la « réforme » de 1861 qui mit fin au servage —, de sorte que les écoles populistes perdirent peu à peu de leur cohérence et de leur intransigeance primitive. Tchernychevski, quant à lui, pensait encore pouvoir

125. *Ibid.*, p. 79.

126. *Ibid.*, p. 83.

127. *Ibid.*, p. 83.

soustraire la Russie aux effets « malheureux » du capitalisme et accéder directement au communisme, en s'appuyant sur le *mir*, sur la communauté villageoise russe où régnaient encore une culture et une possession collectives, communes, de la terre. Mais les populistes devinrent de plus en plus des « réformistes », s'évertuant à proposer des réformes qui amélioreraient la situation des paysans indépendants issus de la « réforme » de 1861, sans pour autant penser mettre fin à la situation réelle, telle qu'elle était, sans mettre en cause les survivances féodales. C'est notamment le cas des idéologues du populisme libéral (1880-1890), V. P. Vorontsov et N. F. Danielson ¹²⁸.

De ce fait, on possède divers ouvrages de Lénine où l'accent est mis tantôt sur une critique des idées populistes en économie politique — c'est le cas de « Pour caractériser le romantisme économique (Sismondi et nos sismondistes nationaux) » de 1897 —, tantôt, lorsqu'il traite des socialistes-révolutionnaires ¹²⁹ qui à la fin du XIX^e siècle renouèrent avec un programme agraire plus radical, sur la signification réelle de leur programme dans le contexte de la révolution russe de 1905 et 1917. C'est plutôt cet aspect qui nous intéresse ici. Lénine se place donc dans ses analyses résolument dans une perspective historique, en plein « historisme ¹³⁰ ». Cette démarche lui permet de déterminer l'essence économique de l'égalitarisme par rapport à un contexte socio-économique très précis. Parce qu'il

128. Sur l'histoire et les étapes du populisme russe, on peut consulter l'article de LÉNINE, « Socialisme petit-bourgeois et Socialisme prolétarien », *loc. cit.*, p. 40.

129. Sur les « socialistes-révolutionnaires », voir, par exemple LÉNINE, « Deux utopies », *loc. cit.*, p. 16-25.

130. Nous employons ici l'expression « perspective historique » ou « historisme » dans un sens marxiste, c'est-à-dire l'exigence d'envisager l'objet des recherches dans « les conditions concrètes de telle ou telle étape de développement », comme l'écrit A. V. Goulyta dans son article « Istorija Kak Naouka » (« L'Histoire comme science »), in *Filosofskie problemy istoričeskoi Naouki (Les Problèmes philosophiques de la science historique)*, Moscou, 1969, p. 7, n. 2.

y a plusieurs sortes d'égalitarismes. Et, si tous se fondent sur une idéalisation utopique de la production marchande, leur sens n'est pas le même selon que l'on est dans une société à fortes survivances féodales ou dans une société en plein essor capitaliste. Telle est d'ailleurs aussi la démarche de Marx et d'Engels que nous pensons avoir fait ressortir au fil des pages précédentes : l'idéologie égalitaire de Kriege est jugée de façon différente de celle de Sismondi (et de Proudhon), en fonction du contexte, bien que toutes reposent, en définitive, sur la même idéalisation de la production marchande.

Bien plus, Lénine, dans un passage que nous reproduisons intégralement à cause de son importance, fait ressortir, avec un sens aigu de la dialectique, que le même égalitarisme agraire des populistes, progressiste du point de vue politique et économique dans un contexte qui était alors celui de la révolution bourgeoise antiféodale, deviendrait une théorie pleinement réactionnaire lorsque le problème serait celui de la révolution prolétarienne. « L'utopie des populistes et des troudeviks est le rêve du petit patron qui tient le milieu entre le capitaliste et l'ouvrier salarié et pense qu'il est possible de supprimer l'esclavage salarié sans lutte de classes. Lorsque la libération économique ["libération économique" est employé ici en tant que synonyme de révolution socialiste prolétarienne] deviendra pour la Russie une question *actuelle*, aussi immédiate, aussi directe que l'est aujourd'hui celle de la libération politique, l'utopie des populistes s'avérera *non moins* nuisible que celle des libéraux. Mais aujourd'hui la Russie en est encore à l'époque de sa TRANSFORMATION BOURGEOISE et NON PROLÉTARIENNE : ce qui est venu à *complète* maturité, ce n'est pas la question de l'affranchissement économique du prolétariat, mais celle de la liberté politique, c'est-à-dire (au fond) la question de la liberté bourgeoise complète. Et, dans cette dernière question, l'utopie des populistes joue un rôle historique d'un genre particulier. UTOPIE en ce qui touche la question de savoir ce que DOIVENT

ÊTRE (et seront) les CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES du nouveau partage des terres, elle est le compagnon de route et le *symptôme* du grand essor *démocratique* des masses paysannes, c'est-à-dire des masses qui composent la *majorité* de la population de la Russie bourgeoise féodale d'aujourd'hui ¹³¹. »

Implicitement, Lénine établit dans le dernier paragraphe que nous venons de citer une distinction fondamentale entre la signification *subjective* (illusions socialistes utopiques) et le contenu économique réel, *objectif*, des idées et doctrines égalitaires agraires. A l'époque de la révolution bourgeoise antiféodale, l'idée dominante parmi les paysans est celle de l'accès à la terre ; ils luttent pour une répartition « équitable » de la propriété foncière existante (où les traits féodaux et capitalistes se mélangeaient). Les populistes érigent en théorie les aspirations paysannes, sous forme, par exemple, du mot d'ordre de « socialisation » de la terre, « socialisation » qui n'est en fait qu'une simple « expropriation » ou « nationalisation » des terres des anciens grands propriétaires. Ils présentent leurs théories comme étant le vrai socialisme, confondant ainsi les tâches d'une révolution démocratique bourgeoise et celles d'une « transformation socialiste imaginée de toutes pièces ¹³² ». Du point de vue du *socialisme*, cette idéalisation de la production marchande est *utopique*, réactionnaire et petite-bourgeoise. Les populistes se trompent. Ce n'est pas contre le capitalisme, mais simplement contre les survivances féodales qu'ils luttent : « Ce mot d'ordre [la "nationalisation" des terres dans le contexte de la révolution bourgeoise antiféodale] reflète de la façon la plus complète et la plus décidée les intérêts du capitalisme (contre lequel le paysan radical se défend naïvement par des signes de croix), les intérêts du plus grand développement des forces productives de la terre sous la production mar-

131. LÉNINE, « Deux utopies », *loc. cit.*, p. 86-87. (Les mots en petites capitales sont soulignés par H. R.)

132. LÉNINE, « Socialisme et Paysannerie », *loc. cit.*, p. 29.

chande ¹³³. » Tous les plans égalitaires imaginables, souligne Lénine, sont ainsi l'expression la plus complète des tâches de la lutte contre le régime bureaucratique féodal et aucunement de la révolution socialiste.

Le contenu idéologique réel de l'égalitarisme agraire (ou du populisme) est donc fort différent des représentations subjectives qu'en ont ses partisans. Mais cela n'épuise pas l'analyse de la signification objective de l'égalitarisme agraire ; encore faut-il situer celui-ci dans son contexte social et économique. Les rêves utopiques égalitaires socialistes ne doivent pas nous conduire, avertit Lénine, à envisager le mouvement général dont ils font partie d'une façon négative. La « nationalisation de la terre » (ou, si l'on veut, l'expropriation des gros propriétaires semi-féodaux) et sa redistribution plus ou moins égalitaire entre les paysans ne font qu'abolir toutes les survivances de l'exploitation et de la propriété semi-féodales. Elles ne font que supprimer la rente absolue. Une voie royale est ainsi ouverte : la transformation de la production marchande simple en une production capitaliste avancée. Tandis que la grande masse des paysans se ruinera, une couche de paysans capitalistes s'imposera qui, en les exploitant, fera évoluer l'agriculture vers un capitalisme moderne. C'est ce que Lénine appelle la « voie américaine » vers le capitalisme.

Mais que penser des pays où, au sein d'une société à fortes survivances féodales, se sont instaurés ici et là des noyaux d'exploitation agricole déjà nettement capitalistes ? (C'était d'ailleurs le cas de la Russie.) La division égalitaire des terres ne risquerait-elle pas de provoquer un recul par rapport à celles des régions où la concentration capitaliste de la propriété est déjà

133. LÉNINE, « Agrarnaïa programma sotsial-demokratii v pervoi rousskoï revelioutsii - 1905-1907 gode » (« Programme agraire de la social-démocratie dans la première révolution russe (1905-1907) », in *Sotchinienia* (*Œuvres*), Moscou, 4^e éd., t. XIII, p. 254 (traduit par H.R.). En français : LÉNINE, *Œuvres*, t. XIII, p. 295.

commencée ? En tenant compte de l'ensemble du développement économique atteint par la Russie, et sans perdre de vue que la tâche première qui s'impose au moment où il écrit est la lutte contre le féodalisme, Lénine répond par la négative, et la portée de son propos dépasse largement le cadre de la Russie. « Si la revendication de confisquer toutes les terres de l'aristocratie s'est montrée historiquement concrète — et ce fut sans aucun doute le cas —, cela signifie qu'un développement à grande échelle du capitalisme exige des rapports nouveaux dans la propriété de la terre, que les germes du capitalisme existant au sein de l'exploitation aristocratique peuvent et doivent être sacrifiés à un large et libre développement du capitalisme sur la base d'un renouvellement de la petite exploitation foncière. [...] Le renouvellement de la petite exploitation est aussi possible si la tâche historique posée est de lutter contre un régime précapitaliste ¹³⁴. » Les idées et théories égalitaires agraires sont donc progressistes du point de vue économique, dans la mesure où elles facilitent l'expansion d'un mode de production — le capitalisme — supérieur au féodalisme. Voilà leur apport réel, *objectif*.

Ainsi, tout en critiquant constamment les illusions théoriques de ces doctrines socialistes petites-bourgeoises, Lénine, de même que Marx et Engels dans la *Circulaire contre Kriege*, ne soulignait pas moins l'importance mobilisatrice, face aux exigences de la révolution bourgeoise, de l'idée d'égalité socio-économique, idée implicite dans les revendications égalitaires agraires. Mais Lénine ne s'en tient pas là. Etant donné l'industrialisation de la Russie dans la première décennie du xx^e siècle, cette mobilisation des masses paysannes était pensée aussi dans la perspective d'une révolution prolétarienne, à courte échéance. Marx et Engels, lorsqu'ils analysaient les idées de Kriege, se

¹³⁴. *Ibid.*, p. 265 (traduit par H. R.). En français, *ibid.*, p. 307.

plaçaient dans la même perspective. Celle-ci n'est pas absente, non plus, chez Lénine à propos de la Chine de 1911, mais à plus longue échéance.

CONSIDÉRATIONS FINALES

Peut-être se demandera-t-on au terme de ces analyses ce que devient le concept d' « égalitarisme agraire » dans la Révolution française ? Rappelons deux points :

1. La nécessité pour l'historien de mettre en œuvre un appareil conceptuel bien défini pour mener dans de bonnes conditions ses recherches historiques concrètes.

2. Le besoin de dégager, de mettre au point des concepts à partir d'analyses historiques, historiographiques et théoriques très concrètes, un concept scientifique ne pouvant être en définitive que l'aboutissement critique de recherches préalables qu'il suppose.

Quant à la nécessité interne (le lien logique) qui justifie le double besoin que nous avons eu de faire en même temps une analyse des critères théoriques permettant de classer les idées égalitaires agraires par rapport, à la fois, aux catégories du socialisme utopique et à une étude de ces mêmes idées en fonction de la question agraire, elle découle des travaux passés en revue ici au fil de ces pages.

« Egalitarisme agraire » dans la Révolution française. Gardons donc l'expression, comme ce fut proposé, pour définir une des variantes du socialisme petit-bourgeois dans le passage d'une économie à fortes survivances précapitalistes, féodales, à une économie capitaliste. Socialisme petit-bourgeois qui ressortit finalement à une idéalisation de la production marchande simple. Les égalitaires veulent à toute force la maintenir comme moyen de préserver la « véritable » égalité sociale, égalité qui suppose la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme. Cette égalité aurait reposé sur le travail individuel des terres, même si la propriété n'avait existé qu'à titre viager (sous le contrôle de

l'Etat). L'égalitarisme agraire se dresse de cette façon contre l'idée d'une égalité purement juridique défendue par les différents courants bourgeois pendant la Révolution française.

Socialisme utopique aussi dans ses aspirations de base, d'après sa doctrine, son contenu idéal (*subjectivement*, dirait Lénine). Du point de vue des idées, l'égalitarisme agraire contient une critique (peu développée) du capitalisme naissant. A partir de 1791 les égaux de certaines régions commencent à s'en prendre directement aux « riches », à la « nouvelle aristocratie ».

Afin de déterminer la contribution de cette critique du capitalisme naissant à l'élaboration des idées socialistes, il faut se placer résolument dans une perspective historique. Alors que la concentration capitaliste en France commençait, que le prolétariat moderne naissait à peine et que le marxisme était encore loin de pouvoir apparaître, Sismondi apportait, selon Marx et Engels, une contribution progressiste, positive, à la *critique* des contradictions internes du mode de production capitaliste et, par là même, au développement des idées socialistes. Tel n'est pas le cas des populistes libéraux russes des années 1880-1890 et des socialistes-révolutionnaires des années 1905-1917 en Russie. Le marxisme avait déjà depuis longtemps élaboré une critique vraiment scientifique du capitalisme, et les populistes revenaient en arrière, sur ce plan, à la critique de Sismondi, complètement dépassée du point de vue théorique, comme le souligne Lénine dans son étude déjà citée sur les « sismondistes » russes. Leur critique théorique était alors foncièrement réactionnaire.

Pour ce qui est de la critique théorique du capitalisme au sein des idées égalitaires agraires en 1792-93, il faut bien dire qu'elle est très peu consistante. Le capitalisme lui-même en était à ses débuts et n'avait pas dévoilé tout à fait ses contradictions internes. On pourrait tout au plus parler d'une critique elle aussi à ses débuts, lorsque les égaux s'insurgent contre

l'exploitation par la « nouvelle aristocratie », c'est-à-dire la bourgeoisie. Mais elle ne peut pas porter très loin du point de vue théorique. Les égalitaristes n'ont à opposer au capitalisme naissant que l'aspiration (l'image) d'un monde paysan où régnerait une économie marchande simple. Mais attention ! Cette image en 1793 (voir les idées de Pierre Dolivier) n'est pas qu'un simple retour en arrière, une idéalisation d'un passé bien révolu. Certes, la référence à ce monde paysan plus ou moins imaginaire existe, mais nous pouvons néanmoins parler vraiment d'une aspiration à une société réellement nouvelle. En effet, l'idéalisation d'une société de petite culture, en 1792, pour nous en tenir à cette époque, a pour condition essentielle la disparition totale de la féodalité, du féodalisme. Si l'on veut qualifier cette idéalisation de retour au passé, il faut néanmoins rappeler qu'une des conditions fondamentales de ce passé — la féodalité — aurait complètement disparu et qu'une alternative paysanne au développement capitaliste est en fait posée, même si les égalitaristes n'en ont pas conscience.

Pourra-t-on employer le mot « réactionnaire » (adopté par Lénine afin de caractériser l'économie politique des populistes de la fin du XIX^e siècle) pour l'égalitarisme agraire du XVIII^e siècle ? Si la critique théorique du capitalisme chez les populistes est vraiment réactionnaire, comme nous venons de le voir, il nous semble que tel ne serait pas précisément le cas de l'égalitarisme agraire au XVIII^e siècle. Nous pensons qu'il faudrait être assez prudent dans l'emploi de ce terme. Bien qu'elle ne soit qu'à ses débuts, et encore très imprécise, la critique du capitalisme naissant, implicite dans l'égalitarisme agraire du XVIII^e siècle, ne serait-elle pas plutôt à rattacher à l'esprit de celle qu'on trouve chez Sismondi, considérée comme progressiste, vu les conditions dans lesquelles elle s'est développée ?

Mais, en même temps que l'égalitarisme agraire nous apparaît comme un socialisme petit-bourgeois quant aux idées, subjectivement, le problème se pose de savoir quel est le contenu économique, objectif, de l'idéalisa-

tion de la production marchande simple ; quelle est la signification réelle de cette aspiration à instaurer et à maintenir (illusoirement) une production de ce type. Tout d'abord, il faut replacer cette idéalisation dans *son* contexte socio-économique très précis ; car il va de soi que n'importe quelle idéalisation de la production marchande simple dans l'Antiquité ou en plein Moyen Age n'aura pas la même signification que celle qui surgit, par exemple, dans une société où l'essor des forces productives, la différenciation sociale se situent à un moment donné de la transition du mode de production féodal au mode de production capitaliste. Les travaux de Marx, d'Engels et de Lénine sont là pour rappeler que ce problème ne peut pas être analysé sans recourir à une perspective historique. L'essence économique de l'égalitarisme agraire, du socialisme petit-bourgeois, change selon le contexte historique dans lequel il se situe.

Si, du point de vue *économique*, les idées socialistes de Sismondi sont réactionnaires, c'est parce que celui-ci veut empêcher un processus déclenché de concentration capitaliste de la propriété foncière (entre autres), processus historiquement progressiste et qui avait lieu après la destruction, en droit et en fait, de la féodalité au cours de la Révolution française. La société française du début du XIX^e siècle s'était déjà engagée, certes de façon lente, dans la voie capitaliste. Le cas de Proudhon est encore plus frappant : alors que le capitalisme, l'industrialisation allaient bon train, il voulait « instaurer » une société où régnerait la petite production, où se vérifierait sa fameuse « loi » de la « valeur constituée ». Aussi bien les idées de Sismondi que celles de Proudhon sont économiquement réactionnaires, parce qu'elles s'opposent, sans véritablement le combattre, à un processus historiquement nécessaire, le développement des forces de production capitaliste

Tout autre était la situation de l'égalitarisme agraire en France au XVIII^e siècle, aux Etats-Unis vers 1846, en Russie au début du XX^e siècle ou en Chine en 1911. La production capitaliste y était encore relativement

peu développée ; la France, la Russie et la Chine se trouvaient (à des niveaux très différents) dans une phase de transition vers le capitalisme ; aux Etats-Unis, les survivances précapitalistes étaient fortes aussi. Dans un tel contexte, l'application conséquente des idées égalitaires aurait eu pour résultat la disparition du féodalisme et, d'une façon générale, des rapports de production précapitalistes : elle aurait ouvert, comme nous l'avons vu, une voie royale, rapide, au développement du capitalisme. C'est la « voie révolutionnaire », la « voie américaine » vers le capitalisme, selon Marx et Lénine. Du point de vue du développement économique de la société, du développement des forces productives, l'égalitarisme agraire est progressiste : il permet l'accès à un mode de production supérieur, le capitalisme.

Le concept d'égalitarisme ainsi défini permet de plus, à notre avis, de dévoiler son essence contradictoire (opposition de la subjectivité à l'objectivité) dans la Révolution française, donc de le présenter sous une forme générale. Il est susceptible d'être opératoire dès que nous avons affaire à des sociétés de transition du féodalisme au capitalisme. Pour les autres types de société, de modes de production, des études seront encore nécessaires qui ne sont que très rapidement signalées ici.

Il n'est pas dans les usages de conclure sur une interrogation. Nous le ferons cependant. Les analyses contenues dans les textes de Marx, Engels et Lénine reposent sur un principe méthodologique fondamental : celui de ne pas extrapoler certaines théories de leur contexte social et économique spécifique. Dans ce sens (et c'est là une des précautions d'A. V. Ado dans son travail), on ne peut, à propos de la Révolution française, opérer avec les idées de ces auteurs sur l'égalitarisme agraire que si, pour l'essentiel, le problème qu'on traite est le même que celui dont ils se sont occupés. On sait déjà que cette condition se vérifie : le problème est celui du passage d'une société à fortes survivances précapi-

talistes, féodales, au capitalisme. Cependant, les « accidents », c'est-à-dire tout ce qui ne relève pas de ce problème central, sont importants. A. V. Ado en tient compte aussi : le niveau de développement général du capitalisme était très différent en France et en Russie au moment où s'accomplissaient leurs révolutions bourgeoises respectives. Dans le premier cas, on en était à un stade manufacturier, et le prolétariat, au sens moderne du terme, n'existait presque pas. La situation de la Russie était fort différente. Au début du xx^e siècle, l'industrialisation avait réussi à s'y imposer massivement, le prolétariat moderne était nombreux et, qui plus est, doté d'un parti social-démocrate remarquablement organisé. Pour N. M. Loukine, que cite A. V. Ado et avec lequel il est d'accord, l'absence même d'un prolétariat organisé au temps de la Révolution française n'a pas permis l'application d'un programme égalitaire radical. La paysannerie n'aurait pu atteindre ses buts que grâce à l'action d'un prolétariat organisé. Ce qui n'empêche pas A. V. Ado de penser que, si le concours des circonstances avait été un peu autre au temps de la dictature jacobine, la pression exercée par les couches pauvres de la population urbaine et paysanne sur la politique sociale et économique jacobine (en particulier en ce qui concerne l'application des promesses et des décrets de la Convention) aurait pu aboutir à des effets plus importants¹³⁵. L'ébauche d'une « voie révolutionnaire » aurait donc pu être plus cohérente qu'elle ne le fut.

Notre question est donc celle-ci : dans le cadre de cette hypothèse, le faible développement des forces productives en France au xviii^e siècle aurait-il permis un essor du capitalisme agraire aussi rapide que celui qui eut lieu aux Etats-Unis après le Homestead Act ? Les paysans « indépendants » français issus de la Révolution du xviii^e siècle se seraient-ils ruinés non pas à « vive allure », mais, au contraire, à une allure assez modérée ? Bien entendu, on n'est plus ici sur le

135. A. V. ADO, *Le Mouvement paysan...*, op. cit., p. 373.

champ de l'histoire réelle, concrète, celle qui a eu lieu et que l'on peut analyser. Mais le problème, lui, n'est pas moins réel. Car cette perspective d'une ébauche plus cohérente de la « voie américaine » pendant la Révolution française s'est présentée en 1793-1794 comme une alternative bien vivante, que seules, peut-être, des circonstances accidentelles n'ont pas permis de mener à bien.

Hernâni RESENDE
(1976)

Table

Volume I

Albert SOBOUL. — Avertissement	5
Maurice DOBB. — Préface à l'édition de 1954	7
Rodney HILTON. — Introduction à l'édition de 1976	13
I. <i>Le débat sur la transition</i>	43
1. Paul SWEEZY. — Une critique (1950)	45
2. Maurice DOBB. — Une réponse (1950) ..	79
3. Kohachiro TAKAHASHI. — Contribution à la discussion (1952)	95
4. Maurice DOBB. — Commentaire (1953) ..	141
5. Paul SWEEZY. — Riposte (1953)	147
6. Rodney HILTON. — Commentaire (1953)	157
7. Christopher HILL. — Commentaire (1953)	171
8. Rodney HILTON. — Qu'entend-on par capi- talisme ? (1952)	177
II. <i>Contributions</i>	197
1. Giuliano PROCACCI. — Présentation (1955)	199
2. Georges LEFEBVRE. — Observations (1956)	219
3. Albert SOBOUL. — Contribution à propos de la Révolution française (1956)	227

Volume II

III. <i>Nouvelles contributions</i>	5
1. Eric HOBBSBAWM. — Du féodalisme au capi- talisme (1962)	7
2. Maurice DOBB. — Du féodalisme au capi-	

talisme (1962)	15
IV. <i>Autour du débat</i>	21
1. Kohachiro TAKAHASHI. — La place de la Révolution de Meiji dans l'histoire agraire du Japon (1953)	23
2. Henri H. STAHL. — Voie prussienne et « deuxième servage » (1969)	81
3. Hernani RESENDE. — Socialisme utopique et question agraire dans la transition du féodalisme au capitalisme (1976)	111

DANS LA PETITE COLLECTION MASPERO

- 51 Célestin FREINET, *Pour l'école du peuple.*
 52 G. M. BRAVO, *Les Socialistes avant Marx, I.*
 53 G. M. BRAVO, *Les Socialistes avant Marx, II.*
 54 G. M. BRAVO, *Les Socialistes avant Marx, III.*
 55 Paul NIZAN, *Intellectuel communiste, I.*
 56 Paul NIZAN, *Intellectuel communiste, II.*
 57 Renate ZAHAR, *L'œuvre de Frantz Fanon.*
 58 C. SINELNIKOFF, *L'œuvre de Wilhelm Reich I.*
 59 C. SINELNIKOFF, *L'œuvre de Wilhelm Reich II.*
 60 Nathan WEINSTOCK, *Le mouvement révolutionnaire arabe.*
 61 Constantin TSOUCALAS, *La Grèce de l'indépendance aux colons.*
 62 Michael LOWY, *La pensée de Che Guevara.*
 63 Victor SERGE, *Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression.*
 64 Alfred ROSMER, *Moscou sous Lénine, I.*
 65 Alfred ROSMER, *Moscou sous Lénine, II.*
 66 Daniel GUÉRIN, *Ni Dieu ni Maître, I - Anthologie de l'anarchisme.*
 67 Daniel GUÉRIN, *Ni Dieu ni Maître, II - Anthologie de l'anarchisme.*
 68 Daniel GUÉRIN, *Ni Dieu ni Maître, III - Anthologie de l'anarchisme.*
 69 Daniel GUÉRIN, *Ni Dieu ni Maître, IV - Anthologie de l'anarchisme.*
 70 Louise MICHEL, *La Commune - Histoire et Souvenirs, I.*
 71 Louise MICHEL, *La Commune - Histoire et Souvenirs, II.*
 72 Charles BETTELHEIM, *L'économie allemande sous le nazisme, I.*
 73 Charles BETTELHEIM, *L'économie allemande sous le nazisme, II.*
 74 Pierre JALÉE, *Le tiers monde en chiffres.*
 75 R. ALLEN, *Histoire du mouvement noir aux Etats-Unis, I.*
 76 R. ALLEN, *Histoire du mouvement noir aux Etats-Unis, II.*
 77 Nicos POULANTZAS, *Pouvoir politique et classes sociales, I.*
 78 Nicos POULANTZAS, *Pouvoir politique et classes sociales, II.*
 79 Charles BETTELHEIM, *L'Inde indépendante.*
 80 Vo Nguyen GIAP... etc., *Récits de la résistance vietnamienne.*
 81 Maurice GODELIER, *Rationalité et irrationalité en économie, I.*
 82 Maurice GODELIER, *Rationalité et irrationalité en économie, II.*
 83 Marcel COHEN, *Matériaux pour une sociologie du langage, I.*
 84 Marcel COHEN, *Matériaux pour une sociologie du langage, II.*
 85 *Le petit livre rouge des écoliers et lycéens (interdit par le gouvernement français, ce livre n'est pas en vente).*
 86 J.-P. VERNANT, *Mythe et pensée chez les Grecs, I.*
 87 J.-P. VERNANT, *Mythe et pensée chez les Grecs, II.*
 88 Victor SERGE, *L'an I de la Révolution russe, I.*
 89 Victor SERGE, *L'an I de la Révolution russe, II.*
 90 Victor SERGE, *L'an I de la Révolution russe, III, suivi de La ville en danger.*
 91 *Partisans, Pédagogie : Education ou mise en condition ?*
 92 Jean DAUBIER, *Histoire de la révolution culturelle prolétarienne en Chine, I.*
 93 Jean DAUBIER, *Histoire de la révolution culturelle prolétarienne en Chine, II.*
 94 René BACKMANN, Claude ANGELI, *Les policiers de la Nouvelle Société.*

- 95 Maurice DOMMANGET, *La Jacquerie*.
- 96 Karl MARX et Friedrich ENGELS, *Le Syndicalisme*, I :
Théorie, organisation, activité.
- 97 Karl MARX et Friedrich ENGELS, *Le Syndicalisme*, II :
Contenu et signification des revendications.
- 98 Paul M. SWEETZ et Charles BETTELHEIM, *Lettres sur quelques problèmes actuels du socialisme* (nouvelle édition augmentée).
- 99 Louis ALTHUSSER, *Lénine et la philosophie*, suivi de *Marx et Lénine devant Hegel*.
- 100 Wilhelm REICH, *La lutte sexuelle des jeunes*.
- 101 Che GUEVARA, *Œuvres V, textes inédits*.
- 102 Che GUEVARA, *Œuvres VI, textes inédits*.
- 103 J. HOBBSBAWN, *Les bandits*.
- 104 J. DANOS et M. GIBELIN, *Juin 36*, I.
- 105 J. DANOS et M. GIBELIN, *Juin 36*, II.
- 106 Partisans, *Libération des femmes*, année zéro.
- 107 SALLY N'DONGO, *La « coopération » franco-africaine*.
- 108 « 4 Vertats », *Le petit livre de l'Occitane*.
- 109 Partisans, *Sport, culture et répression*.
- 110 Ernest MANDEL, *La formation de la pensée économique de Karl Marx*.
- 111 Gérard CHALIAND et Juliette MINCES, *L'Algérie indépendante*.
- 112 Yves BENOT, *Qu'est-ce que le développement ?*
- 113 Basil DAVIDSON, *L'Afrique ancienne*, I.
- 114 Basil DAVIDSON, *L'Afrique ancienne*, II.
- 115, 116 Victor SERGF, *Vie et mort de Léon Trotsky*.
- 117 Jean BENOIT, *Staline*.
- 118 Pierre SALAMA, Jacques VALIER, *Une introduction à l'économie politique*.
- 119 Charles BETTELHEIM, *Révolution culturelle et organisation industrielle en Chine*.
- 120 Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Le parti de classe*, I.
- 121 Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Le parti de classe*, II.
- 122 Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Le parti de classe*, III.
- 123 Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Le parti de classe*, IV.
- 124 Jacques RANCIÈRE, *Lire le Capital*, III.
- 125 Roger ESTABLET, Pierre MACHERBY, *Lire le Capital*, IV.
- 126 Critiques de l'économie politique, *L'inflation*.
- 127 Claude PRULHIÈRE, *Québec ou Presqu'AAmérique*.
- 128 Pierre JALÉE, *L'exploitation capitaliste*.
- 129 Guy CARO, *La médecine en question*.
- 130 Paulo FREIRE, *Pédagogue des opprimés*, suivi de *Conscientisation et Révolution*.
- 131 Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Le mouvement ouvrier français*, I.
- 132 Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Le mouvement ouvrier français*, II.
- 133 Reinut REICHE, *Sexualité et lutte de classes*.
- 134 Abdallah LAROUÏ, *L'histoire du Maghreb*, I.
- 135 Abdallah LAROUÏ, *L'histoire du Maghreb*, II.
- 136 Michel GUTELMAN, *Structures et réformes agraires. Instruments pour l'analyse*.
- 137 Kader AMMOUR, Christian LEUCATE, Jean-Louis MOULIN, *La voie algérienne. Les contradictions d'un développement national*.
- 138 Roger GENTIS, *Les murs de l'asile*.
- 139 Mouvement d'action judiciaire, *Les droits du soldat*.
- 140 Mahmoud HUSSEIN, *L'Égypte. Lutte de classes et libération nationale* I. 1945-1967.
- 141 Mahmoud HUSSEIN, *L'Égypte* II. 1967-1973.
- 142 Fernand DELIGNY, *Les vagabonds efficaces* et autres récits.
Préface d'Emile Copfermann.
- 143 Pierre VIDAL-NAQUET, *La torture dans la république*.

- 144 *Les crimes de l'armée française*. Présentation de Pierre Vidal-Naquet.
- 145 Partisans, *Garde-fous, arrêtez de vous serrer les coudes*.
- 146 Collectif d'alphabétisation, GISTI, *Le petit livre juridique des travailleurs immigrés*.
- 147, 148 Yves BENOIT, *Indépendances africaines. Idéologies et réalité*.
- 149 Manuel CASTELLS, *Luttes urbaines*.
- 150 Pierre ROUSSET, *Le parti communiste vietnamien* (volume triple).
- 151 Jacques VALIER, *Sur l'impérialisme*.
- 152 Jean-Marie BROHM, Michel FIELD, *Jeunesse et révolution*.
- 153 Comité Sahel, *Qui se nourrit de la famine en Afrique ? Tankonalasanté*.
- 154 Victor SERGE, *Littérature et révolution*.
- 156 Fédération C. F. D. T. des P. T. T., *Des « idiots » par milliers*.
- 157 MLAC - Rouen Centre, *Vivre autrement dès maintenant*.
- 158 Pierre SALAMA, *Sur la valeur*.
- 159 Marcel MARTINET, *Culture prolétarienne*.
- 160 Friedrich ENGELS, Karl MARX, *Utopisme et communauté de l'avenir*.
- 161 Friedrich ENGELS, Karl MARX, *Les utopistes*.
- 162 Pierre JALÉ, *Le projet socialiste. Une approche marxiste*.
- 163 Léon TROTSKY, 1917.
- 164 Jean CHESNEAUX, *Du passé, faisons table rase ?*
- 165 Yves LACOSTE, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*.
- 166 Jacques VALIER, *Le P.C.F. et le capitalisme monopoliste d'Etat* (volume double).
- 167 R. PELLETIER, S. RAVET, *Le mouvement des soldats*.
- 168 Emile COPFERMANN, *Vers un théâtre différent*.
- 169 Fidel CASTRO, *Bilan de la révolution cubaine* (volume triple).
- 170 Sally N'DONGO, « *Coopération* » et néocolonialisme.
- 171 Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Critique de l'éducation et de l'enseignement* (volume double).
- 172 Daniel GUÉHIN, *La révolution française et nous*.
- 173 Pierre KROPOTKINE, *Œuvres* (volume triple).
- 174 Jean JAURÈS, *La classe ouvrière* (volume double).
- 175 *Champ social* (volume double).
- 176 R. D. LAING, A. ESTERSON, *L'équilibre mental, la folle et la famille*.
- 177 Claude ALZON, *La femme potiche et la femme bonniche*.
- 178 Claude WRIGHT MILLS, *L'imagination sociologique*.
- 179 *Les mémoires de Geronimo*.
- 180 Michel TOUIT, *Le quotient intellectuel*.
- 181 *Les trafics d'armes de la France* (volume triple).
- 182 Alexandra KOLLONTAI, *Marxisme et révolution sexuelle* (volume double).
- 183 René Lefort, *L'Afrique du Sud : histoire d'une crise*.
- 184 Eugène VARLIN, *Pratique militante et écrits d'un ouvrier communiste*.
- 185 Jesus SILVA HERZOG, *La révolution mexicaine*.
- 186 Ralph MILIBRAND, Nikos POULANTZAS, *Problèmes de l'Etat capitaliste*.
- 187 Mongo BETI, *Main basse sur le Cameroun*.
- 188 Karel KOSIK, *La dialectique du concret*.
- 189 Rémy BUTLER et Patrice NOISSETTE, *De la cité ouvrière au grand ensemble*.
- 190, 191 Maurice GODELIER, *Horizon, trajets marxistes en anthropologie* (deux volumes doubles).
- 192 Roger FALIGOT, *La résistance irlandaise*.
- 193 Léon TROTSKY, *L'avènement du bolchévisme*.
- 194 Perry ANDERSON, *Sur le marxisme occidental*.

- 195 SGEN-CFDT, *L'école en lutte.*
196 Maurice DOBB et Paul M. SWEEZY, *Du féodalisme au capitalisme : problèmes de la transition, I.*
197 Maurice DOBB et Paul SWEEZY, *Du féodalisme au capitalisme : problèmes de la transition, II.*
198 Pierre FRANK, *Le stalinisme.*
199 Jean-Pierre COLSON, *Le nucléaire sans les français.*

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN OCTOBRE 1977
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
CORBIÈRE ET JUGAIN A ALENÇON (ORNE)
DÉPÔT LÉGAL : 3^e TRIMESTRE 1977
PREMIER TIRAGE : 10 000 EXEMPLAIRES
ISBN 2-7071-0983-5



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY
SERIALS ACQUISITION DEPARTMENT
300 NORTH ZEEB ROAD
ANN ARBOR, MICHIGAN 48106-1500
TEL: 734 763 5000 FAX: 734 763 5001

